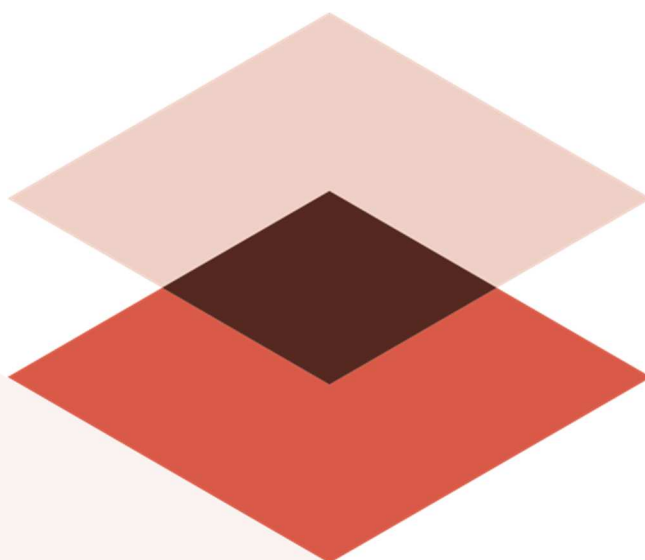




DIAGNOSTIC

Redéploiement socio-économique, territorial et
environnemental suite à la crise du Covid-19

3 JUILLET 2020

TABLE DES MATIÈRES

Executive summary	5
1. INTRODUCTION : la pandémie de Covid-19	8
1.1. Qu'est-ce que le Covid-19 ?	8
1.2. Impact sur la démographie bruxelloise	8
1.2.1. <i>Comment évoluerait la population bruxelloise en 2020 ?</i>	<i>8</i>
1.2.2. <i>Comment, à l'heure actuelle, estimer l'impact de la crise du Covid-19 sur la démographie bruxelloise ?</i>	<i>9</i>
1.2.3. <i>Scénario envisageable</i>	<i>9</i>
1.3. Impact sur la réduction d'émissions de gaz à effet de serre	10
1.4. Ligne du temps de la pandémie de Covid-19	12
2. VOLET ÉCONOMIE-EMPLOI	13
2.1. Description des implications de la crise du Covid-19 sur l'activité économique et le marché du travail en RBC	13
2.1.1. <i>Impact sur l'activité économique : côté offre</i>	<i>14</i>
2.1.2. <i>Impact sur l'activité économique : côté demande</i>	<i>17</i>
2.1.3. <i>Impact sur le marché du travail</i>	<i>20</i>
2.1.4. <i>Éléments qualitatifs sur l'impact du COVID-19 pour les entreprises bruxelloises</i>	<i>21</i>
2.2. Focus sur les acteurs les plus touchés	25
2.2.1. <i>Les entreprises</i>	<i>25</i>
2.2.2. <i>La population active</i>	<i>30</i>
2.3. Les leviers pour la reprise	34
2.3.1. <i>La diminution des ventes implique des problèmes de liquidités, premier pas vers la faillite. Comment y répondre ?</i>	<i>34</i>
2.3.2. <i>Favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande de travail</i>	<i>37</i>
2.3.3. <i>Cibler certains acteurs</i>	<i>39</i>
3. VOLET SANTÉ-SOCIAL	41
3.1. Contexte socio-sanitaire bruxellois, impact de la crise et enjeux transversaux	42
3.1.1. <i>Situation sociale et sanitaire avant la crise : quelques indicateurs et tendances</i>	<i>42</i>
3.1.2. <i>Que peut-on dire aujourd'hui concernant l'impact social et sanitaire de la crise?</i>	<i>45</i>
3.1.3. <i>Points d'attention, enjeux transversaux</i>	<i>48</i>
3.2. Covid-19 : données épidémiologiques	50

3.2.1.	Cas confirmés.....	50
3.2.2.	Décès, mortalité et surmortalité.....	51
3.3.	Accès aux soins et aux services sociaux et sanitaires.....	56
3.3.1.	Contexte avant la crise	56
3.3.2.	Impact de la crise.....	57
3.3.3.	Enjeux.....	58
3.4.	Situation des personnes âgées en maison de repos et de soins.....	59
3.4.1.	Contexte avant la crise	59
3.4.2.	Impact de la crise.....	61
3.4.3.	Enjeux.....	61
3.5.	Santé mentale.....	62
3.5.1.	Contexte avant la crise	62
3.5.2.	Impact de la crise.....	63
3.5.3.	Enjeux.....	65
3.6.	Les personnes en situation de handicap.....	67
3.6.1.	Situation avant la crise	67
3.6.2.	Impact de la crise.....	68
3.6.3.	Enjeux.....	68
3.7.	Quel impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes ?.....	69
4.	VOLET AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT	71
4.1.	Contexte	71
	<i>Le Plan Régional de Développement Durable</i>	<i>71</i>
4.2.	Éléments de diagnostic et constats	73
4.2.1.	Le logement.....	73
4.2.2.	Les mobilités.....	76
4.2.3.	L'environnement.....	82
4.2.4.	Espaces verts / ouverts	88
4.2.5.	Activités économiques et productives – Eléments territoriaux	92
4.2.6.	Les équipements	99
4.3.	Enjeux.....	101
4.3.1.	Enjeux urbains.....	101
4.3.2.	Enjeux méthodologiques	114

COLOPHON

Auteur

perspective.brussels

Rue de Namur, 59 – 1000 Bruxelles

En collaboration avec l'Observatoire de la Santé et du Social

Rue Belliard 71, boîte 1 – 1040 Bruxelles



Et avec view.brussels

Avenue de l'Astronomie, 14 - 1210 Saint-Josse-Ten-Noode



Avec le soutien de:



Date de réalisation : 3 juillet 2020

Contact

Christophe Soil – csoil@perspective.brussels



EXECUTIVE SUMMARY

Lors de la séance du jeudi 7 mai 2020, le gouvernement a donné instruction à perspective.brussels de réaliser un diagnostic de l'impact de la crise du Covid-19 sur le territoire et les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) en vue de préparer un plan de redéploiement. Une première version de ce diagnostic a été transmise le 18 mai 2020 et a été actualisée à plusieurs reprises depuis.

Ce diagnostic est le fruit du travail de toutes les administrations qui y ont contribué et se conçoit comme un support de celles-ci à la réflexion que mènent les autorités politiques sur les actions à prendre. Nous reprenons ci-dessous quelques éléments qui se dégagent de ce diagnostic¹.

Le premier impact de la pandémie est évidemment une surmortalité importante (1.475 décès attribués à la pandémie entre début mars et le 18/06/2020) qui concerne principalement les personnes âgées (88,4 % des décès masculins et 94,4 % des décès féminins concernent les plus de 65 ans).

La pandémie se traduit aussi par une réduction significative de l'activité économique et sociale du fait des mesures de confinement décidées par le gouvernement fédéral. En effet, en plein confinement, on constatait une diminution dramatique du nombre de Bruxellois au travail (en avril, près de 76.000 salariés bruxellois étaient en chômage temporaire et 46 585 indépendants bruxellois bénéficiaient du droit passerelle), une diminution forte de la consommation (diminution des ventes bruxelloises jusqu'à 31 % pendant le confinement par rapport au niveau d'avant –crise), une limitation importante des interactions sociales entre les Bruxellois, se traduisant par un isolement forcé pour beaucoup d'entre eux,

Cette réduction des activités économiques et sociales a eu quelques impacts positifs ponctuels comme la réduction de 62 % (en semaine) du trafic automobile pendant les phases les plus sévères du confinement et, partant, la diminution de la pollution atmosphérique (dans les zones habituellement exposées au trafic automobile, les concentrations de NO et de NO2 ont alors diminué de respectivement 75 % et 50 %) mais, à politique inchangée, ces impacts sont appelés à disparaître avec la fin du confinement et seront a priori sans effet au-delà de celui-ci.

La réduction des activités économiques et sociales a aussi et surtout des conséquences négatives que les Bruxellois ressentent au quotidien (outre l'isolement social, baisse des revenus pour 34 % des ménages bruxellois en avril et en mai dont 14 % jugés extrêmement vulnérables face à la crise en avril (contre 13 % en mai) du fait d'une épargne insuffisante pour faire face à la perte de revenus subie) et qui impacteront vraisemblablement notre Région au-delà de la période présente.

Le présent rapport identifie entre autres les risques suivants :

- > Multiplication des faillites : le risque semble particulièrement élevé dans les secteurs de l'HoReCa (diminution de 89% des offres d'emploi reçues par Actiris entre le 15 mars et le 30 mai 2020, par rapport à la même période en 2019), de la culture et des arts, des spectacles et des activités récréatives et, au-delà de la situation spécifique de ces secteurs, près de 10% des entreprises occupant moins de 10 salariés considéraient qu'une faillite est probable ou très probable d'après les enquêtes ERMG réalisées à la mi-avril.
- > Diminution des investissements privés du fait de la chute de la confiance des entrepreneurs (dans les enquêtes réalisées, le solde standardisé des réponses est passé en RBC de +1,4 en janvier 2020 à -6,2 en avril 2020 pour remonter ensuite à -2,9 en juin).

¹ L'ensemble des éléments présentés ici sont repris du corps du texte où les références sont systématiquement reprises.

- > Augmentation dramatique du chômage. view.brussels estime que le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés bruxellois pourrait augmenter de 10 000 à 30 000 personnes en 2020, en fonction du scénario considéré et en conséquence de la pauvreté dès lors que le taux de risque de pauvreté est près de dix fois plus élevé parmi les personnes au chômage que parmi les personnes disposant d'un emploi i.e. 49% vs 5 %. Il faut souligner que, dès avant la crise, un tiers des Bruxellois disposaient d'un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté.
- > Détérioration de la situation matérielle, de la santé et de la santé mentale de la population plus fragilisée. En 2018 déjà, 22% de la population bruxelloise de plus de 15 ans ne s'estimaient pas en « bonne santé ». Une nouvelle enquête de Sciensano effectuée après le début de la crise indique que (a) les troubles anxieux et dépressifs ont fortement augmenté : ils touchent respectivement 20 % et 16 % des répondants aujourd'hui contre 11 % et 10 % en 2018 et (b) de nombreux patients (65%) y compris potentiellement des malades chroniques ont dû reporter des rendez-vous médicaux. Les conditions de confinement relativement plus sévères des populations du croissant pauvre (logements en moyenne plus petits, souvent sans jardin et avec moins d'espaces verts publics à proximité) font penser que ces populations sont les premières touchées par ces problèmes.
- > Risque de décrochage scolaire des élèves déjà en difficulté avant la crise après 6 mois en dehors du cadre de l'école.
- > Les impacts de la crise sanitaire se sont fait ressentir à un degré plus important encore pour les personnes plus fragilisées. Il s'agit notamment des personnes en situation de handicap dont les conditions d'accueil, de travail et de vie durant la crise ont été bouleversées et ont abouti à des effets multiplicateurs des conséquences de la crise sanitaire. Ces situations ont également eu un impact important sur les familles et accompagnants de ces personnes qui ont été confrontés à une situation inédite due à la limitation de l'accès aux structures d'accueil mais aussi aux soins.

Les femmes étant surreprésentées au sein des secteurs de la santé, des soins aux personnes âgées, des aides à domicile, des crèches, de l'enseignement, ... l'impact s'est également fait ressentir sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Cet impact est accentué par la distribution inégale des tâches domestiques et la garde d'enfants surtout en période de confinement. Par ailleurs, les premiers chiffres concernant les violences conjugales montrent une augmentation de celles-ci durant la période de confinement.

Outre ces effets sur la prospérité et le bien-être des Bruxellois, la crise du COVID-19 pourrait aussi avoir un impact sur la capacité de la RBC à concrétiser la vision de son propre développement. En effet, la pandémie que nous connaissons aujourd'hui a globalement confirmé la pertinence des objectifs des plans régionaux préexistants -le PRDD mais aussi les plans sectoriels comme le plan Good Move, le PREC, le plan Air-Climat-Energie, le plan industriel, le plan Nature...- mais la capacité de la Région à les exécuter pourrait être atteinte par cette crise. Outre les évidentes difficultés budgétaires, on peut identifier les points d'attention spécifiques suivants :

- > Le basculement souhaité vers les modes de transports alternatifs à la voiture pourrait être contrarié par la crainte des usagers à l'égard du risque de contamination dans les transports en commun. Toutefois les Bruxellois déclarent envisager un usage accru du vélo qui se positionne ainsi comme un substitut possible au recours/retour à la voiture individuelle pour autant que l'infrastructure nécessaire soit développée.
- > La stimulation d'une vie de quartier autour des noyaux d'identité locale pourrait être contrariée par les faillites des petits commerces locaux qui jouent un rôle central dans ceux-ci.



- > Les conditions difficiles de confinement des populations les plus précarisées se traduiront par une exigence de délivrance plus rapide et plus massive de logements sociaux de qualité alors que les programmes des autorités régionales continuent à connaître un retard significatif du fait de conditions de terrain difficiles.
- > La croissance prévisible du recours au télétravail (et de manière plus générale, la dématérialisation accrue des flux) nous forcera à repenser l'articulation entre les lieux privés (logement) et les lieux professionnels et les conditions nécessaires pour garantir la qualité d'un logement.
- > La crainte de la contagion et/ou du confinement pourraient diminuer l'attrait de l'urbain et l'exigence qualitative autour de la densification, par ailleurs toujours indispensable pour limiter notre empreinte écologique et pour offrir aux Bruxellois les logements et les équipements dont ils ont besoin, s'en trouvera relevée d'autant.
- > La nécessaire stimulation de l'économie pour sortir de la crise aussi vite que possible pourrait faire naître des tensions avec les objectifs, toujours pertinents, de transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement et plus durable.

Il convient de noter par ailleurs que le gouvernement a indiqué dès le début du mois de mai vouloir établir un plan qui soit à la fois un plan de relance et un plan de redéploiement. Cette ambition de vouloir à la fois rencontrer l'urgence économique de court terme et dans le même temps s'inscrire dans une vision sociale et écologique de long terme est en phase avec les recommandations de la littérature scientifique récente et a été reprise depuis par d'autres autorités publiques en Europe.

Outre les mesures nécessaires pour aider les personnes ou les secteurs d'activité les plus directement touchés par la crise, une politique d'investissement public renforcée et/ou accélérée pourrait donc à la fois constituer une stimulation utile à l'économie bruxelloise à court terme (l'analyse montre que la construction/rénovation est un secteur intensément connecté au reste de l'activité bruxelloise et on peut raisonnablement supposer que l'ajout de clauses sociales dans les marchés publics renforcerait cette dimension) et favoriser l'atteinte des objectifs fixés dans la vision régionale à plus long terme (les projets potentiels ne manquent pas : construction/rénovation des logements sociaux et des maisons de repos et de soins publiques, soutien à la rénovation « climatique » des logements privés, chantiers en matière de mobilité, ...)

Il faut toutefois noter que les mesures prises dans le cadre du plan n'ont de sens comme soutien keynésien à la reprise économique que dans la mesure où elles se traduisent par une augmentation de la demande agrégée pendant la période où l'output gap est significativement négatif.

Le Bureau Fédéral du Plan n'a pas encore actualisé sa projection de l'output gap du fait de la difficulté à réévaluer le niveau du PIB potentiel dans cette période incertaine mais dans ses prévisions pluriannuelles de juin 2020, il indique que le choc sur le PIB en 2020 (-10,5%) se traduira ensuite par une phase de rattrapage qui se poursuivra jusqu'au premier semestre 2022. Il conviendrait donc a priori de privilégier les investissements dont une partie significative peut être réalisée avant cette échéance si ceux-ci sont censés contribuer à la relance.

Nous voulons conclure en remerciant toutes les administrations qui ont participé la réalisation de ce diagnostic. En premier lieu, l'observatoire de la santé et du social de la COCOM qui a co-écrit le 3^e volet « Santé-Social » et view.brussels qui a co-écrit les volets relatifs au marché de l'emploi mais aussi Hub, CityDev, Actiris, Bruxelles Logement, le SPFB, Bruxelles Mobilité, Bruxelles Environnement, Bruxelles Economie et Emploi et IRISCARE qui ont partagé des données, fait des suggestions ou relu et corrigé certaines parties du document.

1. INTRODUCTION : LA PANDÉMIE DE COVID-19

1.1. QU'EST-CE QUE LE COVID-19 ?²

Les coronavirus (CoV) sont une grande famille de virus qu'on retrouve largement chez l'homme, les mammifères, les oiseaux et les chauves-souris. Ils peuvent notamment provoquer des infections des voies respiratoires, du système gastro-intestinal et du système nerveux. D'autres infections causées par des coronavirus sont connues et peuvent aller du simple rhume à des maladies plus graves telles que le MERS-CoV (syndrome respiratoire du Moyen-Orient) et le SARS-CoV (syndrome respiratoire aigu sévère).

Les autorités sanitaires de Wuhan (Chine) ont signalé en décembre 2019 des cas groupés de pneumonies de cause inconnue. Un nouveau coronavirus a été identifié comme la cause de l'épidémie. Celui-ci, nommé SARS-CoV-2, est une nouvelle souche de coronavirus qui provoque la maladie Covid 19. Il s'est propagé de façon rapide à travers les différents continents. La situation mondiale du Covid-19 est qualifiée de pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé en date du 11 mars 2020.

1.2. IMPACT SUR LA DÉMOGRAPHIE BRUXELLOISE

1.2.1. Comment évoluerait la population bruxelloise en 2020 ?

Au cours des dernières années, l'évolution de la population en RBC était le fait d'un solde migratoire international très positif et d'un surplus important des naissances sur les décès, le tout compensant largement un solde migratoire interne très négatif.

Au cours de l'année 2020, on peut s'attendre à :

- > Un **solde naturel moins élevé qu'au cours des dernières années**, car le nombre de décès serait en augmentation, pour un nombre de naissances stable ;
- > Un **solde migratoire international positif, mais lui aussi moins élevé**, du fait d'une diminution en nombre tant des immigrations que des émigrations internationales ;
- > Un **solde migratoire interne négatif, mais moins que précédemment**, du fait d'une baisse tant des entrées que des sorties depuis et vers le reste de la Belgique, et cela à la condition que les flux migratoires entre la RBC et le reste de la Belgique ne se modifient pas radicalement.

Au total, **la RBC devrait connaître en 2020 une croissance démographique, certes, mais moindre qu'au cours des années précédentes, du fait de la surmortalité liée à la crise du Covid-19.**

² Sciensano <https://www.sciensano.be/fr/sujets-sante/coronavirus> et Peyronnet et al. (2020)
<https://doi.org/10.1016/j.gofs.2020.03.014>

1.2.2. Comment, à l'heure actuelle, estimer l'impact de la crise du Covid-19 sur la démographie bruxelloise ?

1.2.2.1. Des données démographiques déjà disponibles concernant la mortalité

Comme détaillé dans le volet social-santé, les données récentes montrent une très nette hausse du nombre de décès (surmortalité) à partir du 20 mars 2020. Le pic de décès a été atteint la semaine du 6 au 12 avril et, depuis lors, la surmortalité est en baisse. En dessous de l'âge de 45 ans, les premières données publiées indiquent, au contraire, une légère sous-mortalité depuis le début de la période de crise.

1.2.2.2. Concernant l'immigration internationale, des prévisions à la baisse

Suite à l'épidémie de Covid-19, les gouvernements ont fermé des frontières et mis en place de procédures à distance (et donc moins efficaces) pour la régularisation des demandeurs d'asile. Le Bureau fédéral du Plan (BFP) optera pour une réduction des flux migratoires internationaux pour l'année 2020 (immigration et émigration) lors de la mise à jour exceptionnelle de ses perspectives démographiques (prévue en juin).

1.2.2.3. Des données encore inconnues pour les migrations internes et la natalité

Les données de migrations internes ou la natalité pour cette période ne sont pas encore publiées. La chute du nombre de transactions immobilières déjà observée en mars laisse présager d'une baisse du nombre de migrations internes.

1.2.3. Scénario envisageable

La **natalité** ne serait pas impactée en 2020, mais bien à partir de janvier 2021. On peut s'attendre en 2021 à une diminution du nombre de naissances, phénomène assez classique en temps de crise : les jeunes parents réduisent le nombre d'enfants désirés et/ou postposent leur conception.

La **mortalité** serait en hausse en 2020. La surmortalité étant déjà de 1 200 personnes à l'heure actuelle en RBC, on peut s'attendre raisonnablement à une hausse de 1 500 décès sur l'année 2020. Selon les experts, s'ils n'étaient pas décédés des suites du Covid-19, la plupart de ces individus ne seraient pas morts dans l'année mais bien dans les années à venir³. Il n'y aurait donc pas de période de sous-mortalité notable suivant directement l'épisode de surmortalité actuel, et ce d'autant plus qu'on peut s'attendre à une légère surmortalité liée à d'autres causes, du fait que de nombreux individus ont reporté ou annulé leurs consultations médicales pendant la période de confinement.

L'**immigration internationale** serait en baisse en 2020. L'ampleur de cette diminution dépend de la date et des conditions de réouverture des frontières à la migration internationale au cours des semaines/mois à venir. Si celle-ci ne pouvait avoir lieu, on peut s'attendre à une baisse de l'immigration internationale dépassant les 80 % pour l'année 2020. L'**émigration internationale** devrait, elle aussi, être très fortement réduite. On peut supposer que sa baisse serait du même ordre que celle de l'immigration

³ Plus de dix années de vie perdues par les personnes décédées du Covid-19 dans le cas des décès en Italie selon Hanlon et al. : <https://wellcomeopenresearch.org/articles/5-75>

internationale. Le cas spécifique de l'évolution du nombre de migrations internationales (départs et/ou retours) des Belges est, lui aussi, très difficile à prévoir, et ce, d'autant plus que nombre d'entre eux ne signalent pas leurs séjours, même longs, à l'étranger.

La **migration interne** devrait elle aussi diminuer en intensité en 2020. Il est très probable que les échanges entre la RBC et le reste de la Belgique aient nettement diminué en nombre en mars et avril 2020. De même, vu le côté très progressif du dé-confinement à l'heure actuelle et pour les mois à venir, cette baisse du nombre de migrations internes ne devrait pas être suivie en 2020 d'un phénomène de récupération, tout simplement car les nouvelles/actuelles conditions de vie (distance sociale, ...) devraient jouer comme un frein aux déménagements. Comme pour la natalité à venir en 2021, la migration interne envisagée par les individus en 2020 devrait être annulée et/ou postposée. En outre, il est possible que la crise du Covid-19 ait un impact sur les flux à venir, du fait de changements de choix résidentiels des individus.

À l'heure actuelle, il est difficile de prédire dans quel sens la crise pourrait avoir un impact sur ces flux entre la RBC et le reste de la Belgique. Deux hypothèses opposées peuvent être identifiées :

(1) rapprochement du lieu de travail et retour en ville, pour éviter les longs trajets en transports en commun et/ou les embouteillages engendrés par la hausse de l'utilisation individuelle de la voiture,

ou, au contraire,

(2) départ de la ville, de la densité qui y est associée, facilité par une généralisation du télétravail

Une enquête menée par Immoweb (<https://www.immoweb.be/fr/page/communiqu%C3%A9-de-presse-immoweb-9-4-2020>) va dans cette seconde direction. Elle fait déjà apparaître des changements dans les choix résidentiels des futurs acquéreurs, avec le désir d'un jardin qui devient important lors d'un achat envisagé chez de nombreuses personnes, alors qu'il l'était de façon moindre avant la crise du Covid-19. Si cela se confirme, cela serait défavorable pour l'attractivité de la Région bruxelloise, où les logements avec un jardin sont proportionnellement moins nombreux que dans sa périphérie.

1.3. IMPACT SUR LA RÉDUCTION D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Au travers du « clean energy package » européen, l'effort à fournir par la Belgique à l'horizon 2030 dans les secteurs qui ne sont pas visés par le système d'échange de quotas d'émissions s'élève à 35% par rapport au niveau d'émission de 2005. Par ailleurs, la Commission européenne s'est prononcée en faveur d'un objectif de neutralité climatique d'ici 2050.

Par l'adoption du plan énergie climat en octobre 2019, le Gouvernement bruxellois s'est pleinement inscrit dans ces ambitions bas carbone, en visant un objectif de 40% de réduction d'émissions en 2030 ainsi que la neutralité carbone à l'horizon 2050. Il ne s'est toutefois pas arrêté là car il entend soumettre également les émissions indirectes (qui n'ont donc pas lieu sur le territoire régional) à une réduction similaire, après établissement d'un cadre d'évaluation.

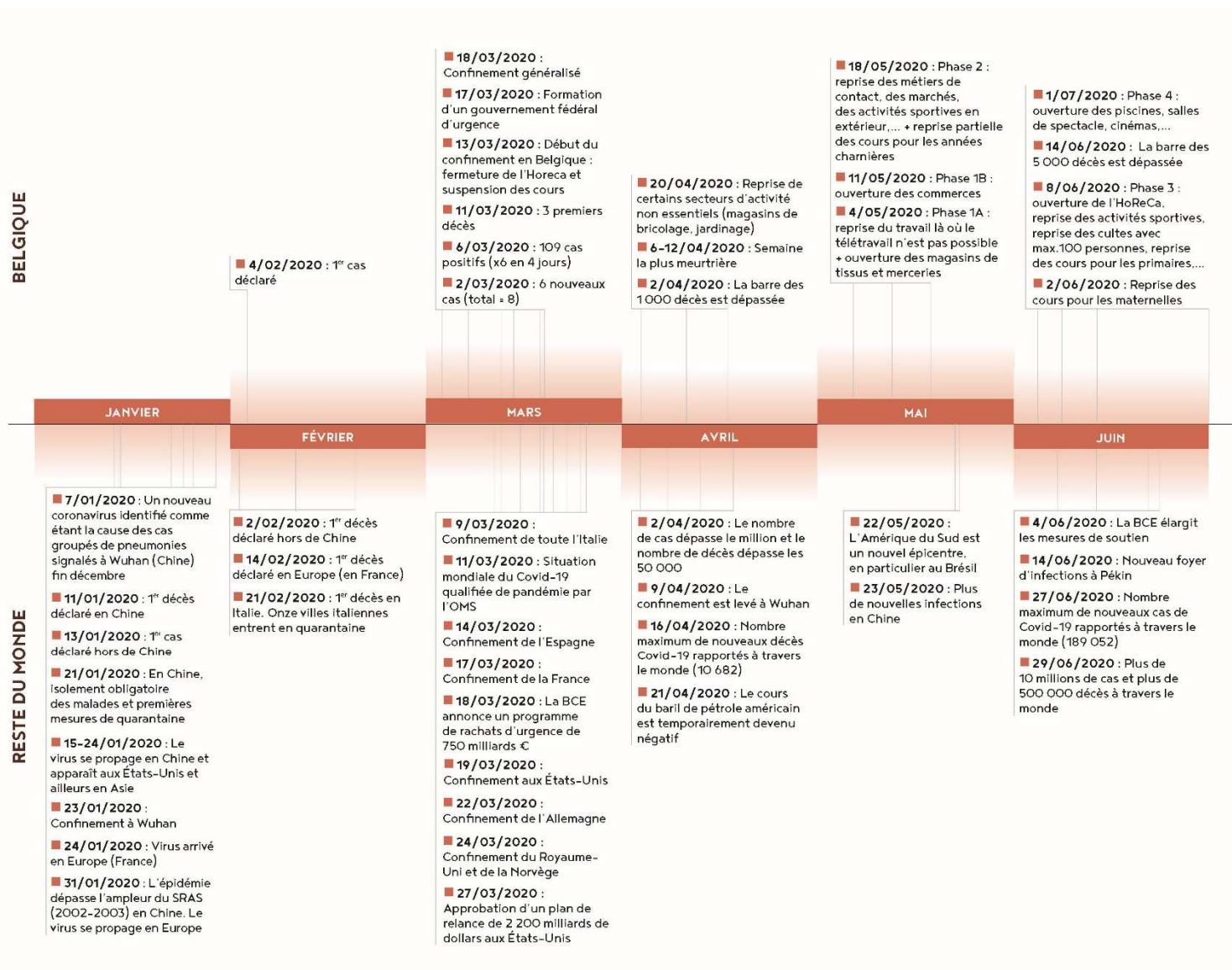


L'importance de l'effort à fournir se mesure encore davantage à la lumière de la réduction d'émissions de gaz à effet de serre qui a pu être constatée lors de la période de confinement : la mise en œuvre des mesures de confinement a entraîné une diminution globale, à climat constant, de 27% des émissions par rapport au niveau d'émissions constaté avant le confinement. Cette réduction significative doit être attribuée majoritairement à la diminution drastique du transport motorisé pendant cette période, ainsi que – dans une moindre mesure - à l'arrêt de certaines activités dans le secteur tertiaire.

Si cette réduction est importante, l'écart entre le niveau d'émissions observé pendant le confinement et les objectifs à atteindre aux horizons 2030 et 2050 met néanmoins en exergue la nécessité impérieuse d'agir sur le bâti bruxellois.

A plus long terme, cet écart questionne également les fondations sur lesquelles doit reposer l'économie bruxelloise, puisqu'une économie considérablement ralentie laisse encore une marge d'effort de plusieurs dizaines de pourcents. Pour approcher la neutralité carbone en 2050 sur les émissions directes et indirectes, c'est donc une économie très sobre, fondée notamment la circularité et les circuits courts qui doit se déployer.

1.4. LIGNE DU TEMPS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19⁴



⁴ Sources : « En 100 jours, le coronavirus a bouleversé le monde. Chronologie », Le Vif - Marie Gathon, 9 avril 2020 <https://www.levif.be/actualite/international/en-100-jours-le-coronavirus-a-bouleverse-le-monde-chronologie/article-longread-1275553.html>

« Report 13: Estimating the number of infections and the impact of non-pharmaceutical interventions on COVID-19 in 11 European countries », Imperial College COVID-19 Response Team, 30 mars 2020 <https://spiral.imperial.ac.uk:8443/bitstream/10044/1/77731/10/2020-03-30-COVID19-Report-13.pdf>

« 4, 11 et 18 mai : la Belgique annonce un déconfinement progressif », Le Soir, 24 avril 2020 <https://www.lesoir.be/296808/article/2020-04-24/4-11-et-18-mai-la-belgique-annonce-un-deconfinement-progressif>
<https://www.covidmeasures.info>

2. VOLET ÉCONOMIE-EMPLOI

La propagation du Covid-19 et les mesures mises en place pour la contrer (qu'on nommera en toute généralité crise du Covid dans la suite de ce volet) dans le monde entier ont eu et auront des répercussions économiques sans précédent. La forte globalisation de l'économie mondiale a renforcé les effets de cette crise.

En Région bruxelloise, les premiers effets de la crise se sont fait ressentir dès le mois de février. Tous les agents économiques bruxellois ne sont toutefois pas touchés via les mêmes canaux ni avec la même intensité. Ainsi, les entreprises sont plus ou moins perturbées en fonction de leur taille, de leur niveau de liquidité ou de leur secteur d'activité.

Ce volet est constitué de trois chapitres :

- > Le premier chapitre décrit l'enchaînement de la crise économique liée au Covid-19 en RBC ;
- > Le deuxième chapitre vise à identifier les acteurs les plus fragilisés par la crise ;
- > Le troisième chapitre met en évidence certains leviers permettant de maximiser l'effet des mesures des pouvoirs publics.

2.1. DESCRIPTION DES IMPLICATIONS DE LA CRISE DU COVID-19 SUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN RBC

Dès le mois de février, les entreprises actives dans l'industrie manufacturière et les services aux entreprises étaient déjà un peu plus pessimistes (graphique 1). En effet, la présence du Covid-19 en Chine perturbe les chaînes d'approvisionnement et le commerce extérieur alors que l'arrivée du Covid-19 en Belgique fait craindre une pénurie de main d'œuvre pour cause de maladie. De ce fait, les entreprises actives dans l'industrie semblent avoir moins de commandes et prévoient moins d'embauches alors que les entreprises actives dans les services aux entreprises prévoient une activité beaucoup plus faible pour les trois prochains mois. Le secteur du tourisme est également déjà touché : les hôtels bruxellois souffrent de l'impact du Covid-19, avec un taux d'occupation de seulement 57 % lors de la dernière semaine de février, contre 68 % lors de la même semaine en 2019. ⁵

Au début du mois de mars, les entreprises deviennent plus pessimistes encore, du fait de la propagation du virus et de l'augmentation du nombre de personnes placées en quarantaine ou hospitalisées, de la mise en confinement d'autres pays que la Chine et notamment en Europe, de la perturbation exacerbée des chaînes d'approvisionnement ou encore de l'incertitude ambiante sur les mesures qui vont être mises en place par les autorités publiques pour lutter contre la propagation du

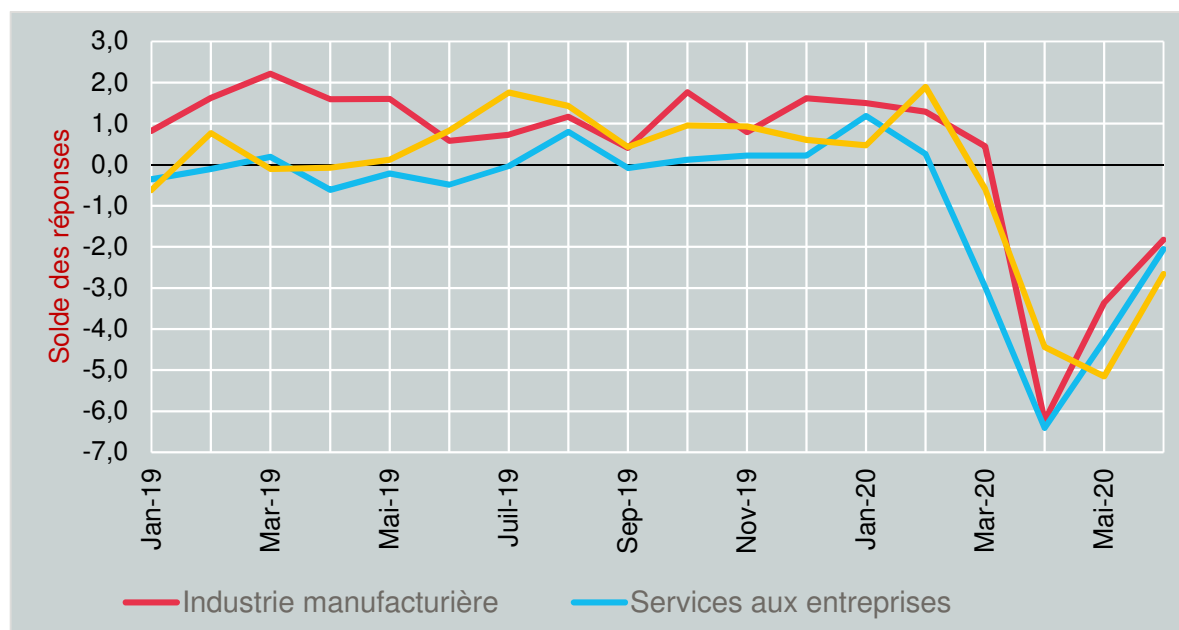
⁵ Source : Visit.brussels



virus. **Du côté du tourisme**, lors des deux premières semaines de mars, avant les premières mesures de confinement belges, le taux d'occupation moyen des hôtels bruxellois tombe à 40 %.

À la mi-mars, les mesures de confinement sont annoncées et rapidement mises en place, impliquant un lock down dans tout le pays, d'une ampleur sans précédent. La suite de ce chapitre en analyse les implications au niveau de l'offre économique et de la demande mais également du marché du travail.

GRAPHIQUE 1 : CONFIANCE DES ENTREPRISES BRUXELLOISES PAR SECTEUR



Source : BNB – enquête de conjoncture, calculs IBSA

Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit

2.1.1. Impact sur l'activité économique : côté offre

2.1.1.1. La production à l'arrêt dans de nombreux secteurs, annonçant une crise économique sans précédent

La crise du Covid-19 en Belgique a impliqué un arrêt complet de l'activité des entreprises et indépendants d'une série de secteurs, de manière directe ou indirecte. D'une part, les règles de confinement ont directement impacté bon nombre d'activités en forçant la fermeture des coiffeurs, des cabinets de dentiste (hors cas urgents), des cinémas, des salles de sport, des commerces de détail non alimentaires... D'autre part, les entreprises pour lesquelles :

- > la distanciation sociale et le télétravail se sont avérés impossibles ;
- > la main d'œuvre potentiellement contaminée a été mise en quarantaine ;
- > les commandes et la clientèle se sont fait de plus en plus rare

ont *in fine* aussi dû fermer (ex. bon nombre d'hôtels bruxellois ont fermé leurs portes dès la mi-mars).

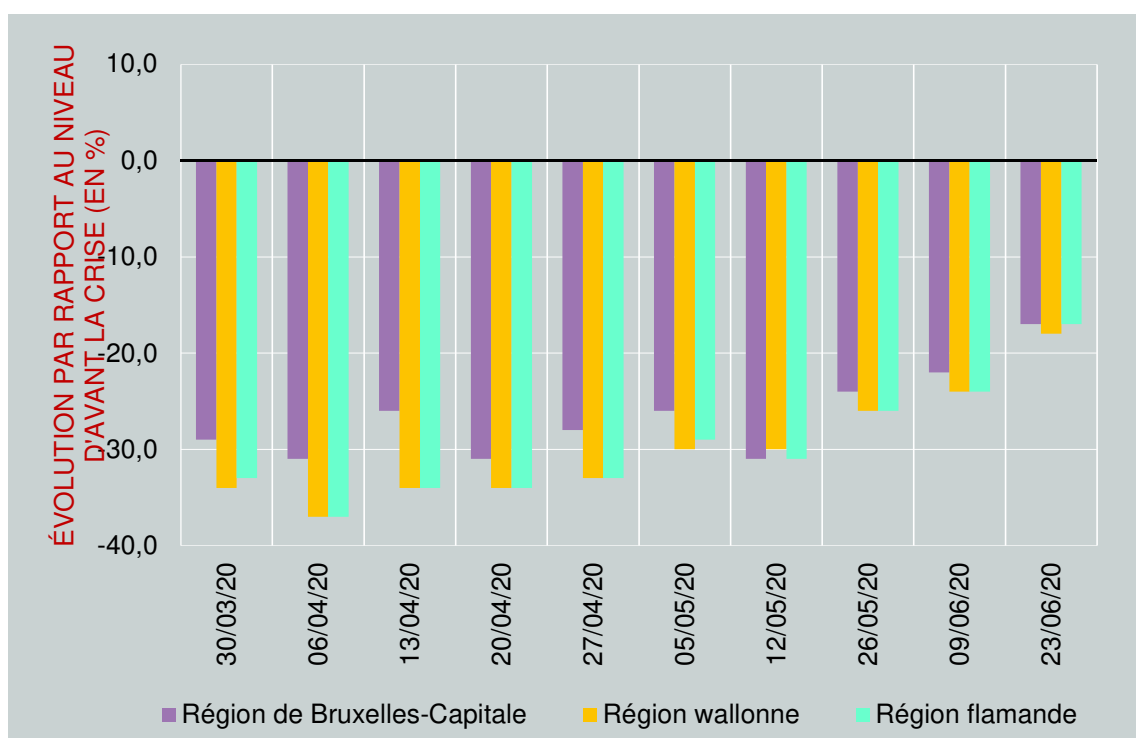
Lors de la période de confinement strict (jusqu'à la semaine du 27 avril), les entreprises bruxelloises ont indiqué un chiffre d'affaires diminuant jusqu'à 31 % par rapport au niveau d'avant crise (graphique 2).

Comme cela est exposé dans le chapitre 2.2, tous les secteurs n'ont pas été touchés par la crise du Covid-19 avec la même intensité. En effet, les secteurs de l'HoReCa, de la culture et des arts, spectacles et activités récréatives et du commerce de détail non alimentaire sont ceux qui ont subi la chute la plus importante de leurs ventes.

À partir de la semaine du 5 mai, les mesures de confinement ont petit à petit été assouplies. De ce fait, le chiffre d'affaires des entreprises bruxelloises se redresse progressivement. On observe ainsi une amélioration de 14 points de pourcentage lors de la semaine du 23 juin par rapport à la pire semaine du confinement (diminution de 17 % contre 31 %). Cette amélioration est particulièrement visible pour les secteurs les plus touchés par la crise. Le chiffre d'affaires des entreprises reste cependant encore bien en deçà de son niveau d'avant la crise.

Le léger avantage comparatif de la Région bruxelloise par rapport aux deux autres régions est surtout lié au poids important du secteur financier, relativement moins touché par la crise du Covid-19, dans l'activité économique bruxelloise.

GRAPHIQUE 2 : IMPACT DE LA CRISE DU COVID-19 SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES ENTREPRISES, RÉSULTATS D'ENQUÊTE



Source : BNB - ERMG – 23 juin 2020

Note : moyenne pondérée sur base du chiffre d'affaires et agrégée par secteur

Cette diminution drastique des ventes pendant le confinement et la reprise difficile post-confinement auront de lourdes répercussions sur l'évolution du produit intérieur brut (PIB) de la Belgique et de la Région de Bruxelles-Capitale. Ainsi, le Bureau fédéral du Plan prévoit une baisse de -10,6 % pour le PIB belge.⁶

⁶ Source : BFP

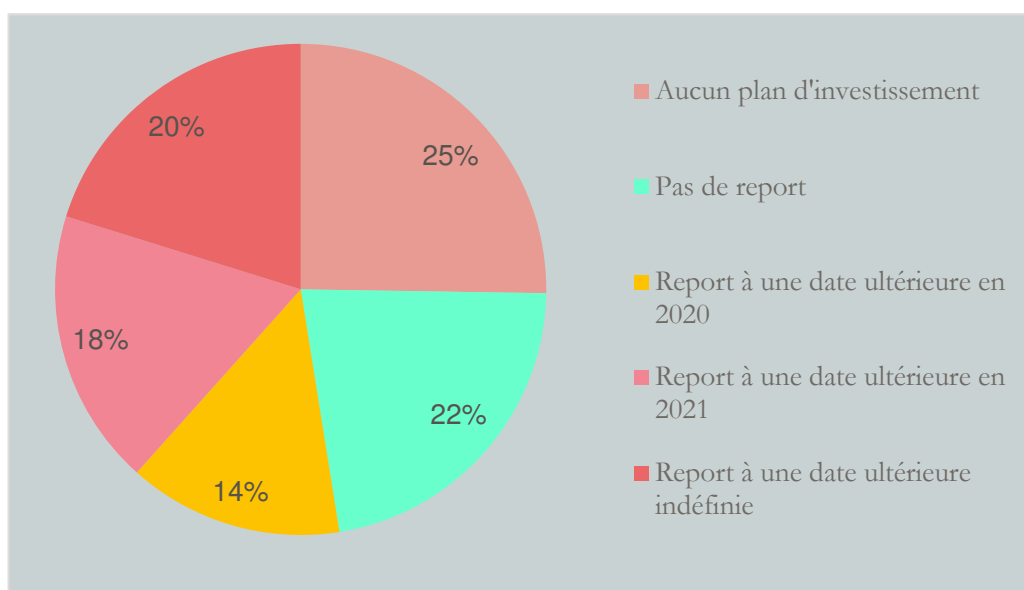
2.1.1.2. Des entreprises plus pessimistes que jamais en avril 2020 et un report des investissements

Au mois d'avril, la propagation du virus, la prolongation du confinement et les incertitudes sur la temporalité et les modalités du dé-confinement impactent considérablement la confiance des entreprises actives dans l'industrie manufacturière, les services aux entreprises et le commerce (graphique 1).

La chute de confiance dans ces secteurs a été tellement vertigineuse en avril 2020 que le repli de la confiance globale des entreprises bruxelloises est le plus important jamais enregistré au niveau bruxellois. Cette chute de confiance s'explique, d'une part, parce que les entreprises ont actuellement peu de commandes, une faible activité et trop de stocks. D'autre part, les entreprises prévoient une forte baisse de la demande qui leur est adressée, de leur activité et de leur personnel pour les 3 prochains mois. En mai, la confiance des entreprises bruxelloises reste extrêmement basse, malgré un très léger regain d'optimisme des entreprises actives dans l'industrie manufacturière et les services aux entreprises (graphique 1).

Cette chute de la confiance des entreprises amène les entreprises à reporter leurs investissements : à la mi-juin 2020, plus de la moitié des entreprises belges songent à reporter leurs investissements à une date ultérieure (graphique 3). Ce report d'investissements pèsera sur la production des entreprises à long terme au travers par exemple de machines défectueuses ou de programmes informatiques obsolètes.

GRAPHIQUE 3 : IMPACT DE LA CRISE DU COVID-19 SUR LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES BELGES, RÉSULTATS D'ENQUÊTE



Source : BNB – ERMG – 15 juin 2020

2.1.2. Impact sur l'activité économique : côté demande

2.1.2.1. Demande des touristes

En mars 2020, les hôtels bruxellois voient leur taux d'occupation dégringoler (occupation de 28 %, contre 76 % en mars 2019). En avril, ce taux plonge à 1,8 %. ⁷ À l'aéroport de Zaventem, la diminution du nombre de passagers est également drastique, avec seulement 796.743 passagers en mars 2020, contre près de 2 millions en mars 2019, du fait notamment de l'interdiction des voyages non-essentiels à l'étranger imposée dès le 18 mars. Au mois d'avril 2020, le nombre de passagers tombe à 17.042.⁸ La diminution du tourisme en Région bruxelloise implique une forte perte pour le secteur mais aussi une diminution des dépenses liées à la consommation courante des touristes sur le territoire.

À plus long terme, une fois les mesures de confinement levées et les frontières à nouveau ouvertes, la fréquentation touristique pourrait ne pas retrouver son niveau d'avant crise. En effet, cette crise du Covid-19 pourrait avoir réorienté les envies de voyages et de consommation vers du « plus local ». De plus, tant que le Covid-19 sera présent dans le monde, tant la population que les autorités publiques chercheront à limiter les voyages.

2.1.2.2. Demande des entreprises belges et étrangères

Pendant le confinement, l'arrêt (quasi) complet de l'activité de bon nombre d'entreprises implique une forte diminution de la demande d'entreprises belges auprès d'autres entreprises bruxelloises. Par exemple, la fermeture forcée des restaurants du pays tout entier (sauf service traiteur) implique une forte diminution d'activité et de commandes pour les fournisseurs qui n'auraient pas réussi à s'orienter vers un autre type de clientèle rapidement (ex. les supermarchés). De même, les mesures de confinement mises en place chez nos principaux partenaires commerciaux impliquent également une diminution substantielle des commandes étrangères de biens et services bruxellois. Ainsi, en mars 2020, les exportations de marchandises bruxelloises en dehors de la Belgique ont diminué de 10 % par rapport au même mois en 2019.

Depuis le dé-confinement, la demande des consommateurs auprès de ces entreprises belges et étrangères n'a pas rattrapé et ne rattrapera pas d'aussitôt son niveau d'avant crise (cf. section suivante : perte de revenus, changements d'habitude, incertitude...). De ce fait, certaines de ces entreprises diminueront leur production pour s'adapter à une demande plus faible et commanderont alors moins de biens et services intermédiaires auprès des entreprises bruxelloises par rapport à l'avant crise, du moins de façon temporaire. De plus, un certain nombre de ces entreprises n'arrivera pas à se remettre de la crise et risquera alors la faillite, auquel cas la demande agrégée d'entreprises auprès des entreprises bruxelloises diminuera également, avant d'éventuellement reprendre via d'autres canaux.

2.1.2.3. Demande des consommateurs bruxellois

Les consommateurs bruxellois ont été contraints de diminuer drastiquement leur consommation pendant le confinement : plus de sorties culturelles et culinaires, plus d'achats autres qu'alimentaires en magasin, plus de commande de voyages en agence de voyage...

Au-delà de cette non-consommation forcée, la crise du Covid a également affecté le niveau de revenu des ménages bruxellois, via notamment une détérioration de leur situation sur le marché du travail (cf. chapitre suivant). Selon l'enquête de la Banque nationale de Belgique (BNB) auprès des consommateurs,

⁷ Source : Visit.brussels

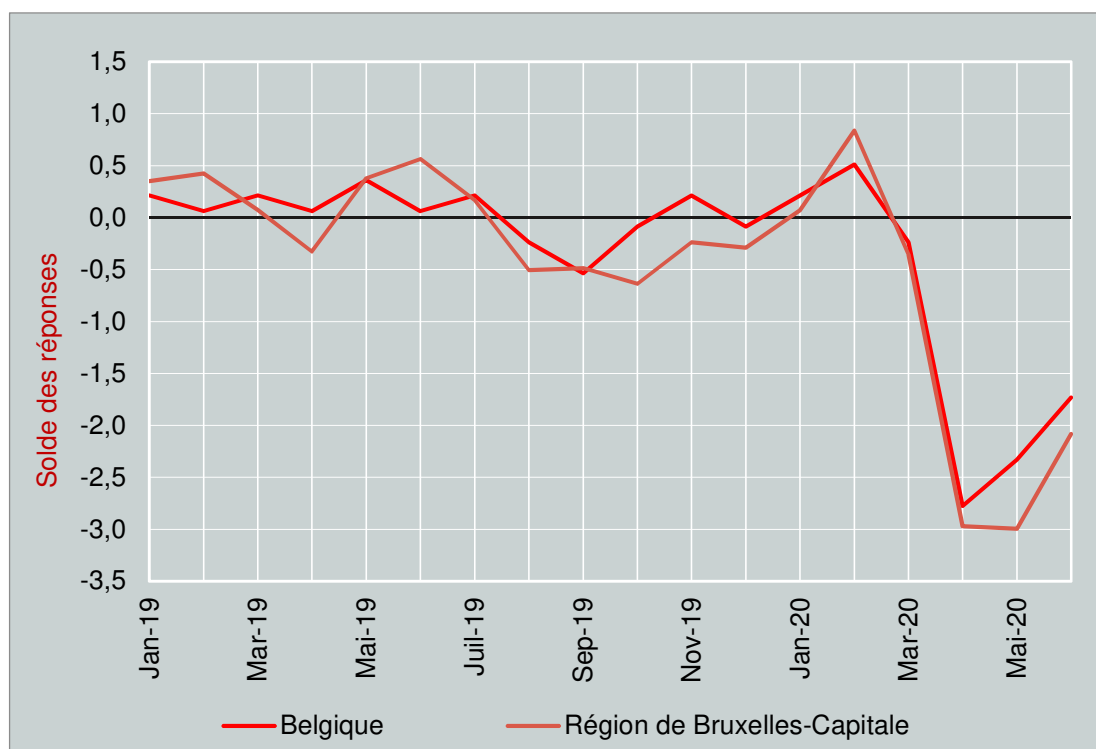
⁸ Source : Brussels Airport



en avril 2020, comme en mai, 34 % des ménages bruxellois auraient souffert de pertes de revenus en lien avec la crise du coronavirus. De plus, 14 % des ménages bruxellois (13 % en mai) seraient extrêmement vulnérables face à la crise du fait d'une perte de revenu d'au moins 10 % combinée à un coussin d'épargne leur permettant de subvenir à leurs besoins pendant maximum 3 mois. Ces ménages fragilisés pourraient l'être plus encore par l'augmentation des prix des produits alimentaires pour lesquels la demande ne peut pas fondamentalement varier. En effet, selon les résultats de l'ERMG du 15 juin, la crise du Covid-19 a augmenté les prix du commerce de détail alimentaire de près de 2 %. L'indice général de l'inflation reste, certes, extrêmement faible (IPCN de 0,5 % en mai 2020) mais cela est quasi uniquement dû à la forte baisse des prix du pétrole.

De plus, les consommateurs bruxellois pourraient revoir certaines de leurs habitudes de consommation suite au confinement et reporter leurs achats de biens durables tant que l'incertitude planera. En effet, les consommateurs bruxellois sont extrêmement pessimistes quant à l'avenir en avril-mai 2020 (graphique 4) : ils prévoient une situation économique belge morose, un chômage à la hausse et une situation financière personnelle à la baisse pour les douze prochains mois. En juin 2020, tant les consommateurs bruxellois que belges ont quelque peu repris confiance en l'avenir mais leurs projections quant au chômage belge restent fort sombres.

GRAPHIQUE 4 : CONFIANCE DES CONSOMMATEURS, RÉSULTATS D'ENQUÊTES



Source : BNB – enquête auprès des consommateurs, calculs IBSA

Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit

En conclusion, la baisse de la demande a été significative à court terme et elle risque de rester durablement à un niveau plus faible que prévu sous les effets conjugués de la diminution effective des revenus des ménages et de leur manque de confiance en l'avenir.

UN IMPACT DIFFÉRENCIÉ SELON LE TYPE DE BIENS ET SERVICES

Selon le type de bien produit, les secteurs sont plus ou moins affectés par la contraction de la demande des agents économique observée avec la crise du Covid-19. La littérature économique distingue les biens durables des biens et services de consommation courante.

Biens et services de consommation courante :

Parmi les biens de consommation courante nous distinguons ceux qui sont consommés au sein du foyer de ceux qui sont consommés en société. Ces deux types de biens sont fortement substituables (par exemple, on substitue facilement un repas au restaurant par un repas à la maison). À l'heure du confinement, la vente des biens consommés au sein-même du foyer a pu être maintenue (voire renforcée) grâce à l'ouverture des commerces alimentaires.

La vente de biens et services consommés en société (produits de l'HoReCa, les arts, les spectacles et les activités récréatives) a, quant à elle, dégringolé. Ces biens et services consommés en société ayant été substitués par d'autres biens et services consommés au sein du foyer, une grande partie des ventes est perdue à jamais. Les secteurs qui participent à la création de ces biens et services consommés en société ne connaîtront donc probablement pas « d'effet de rattrapage » après la crise. Par ailleurs, la vente de ces produits consommés en société est entravée tant qu'il existera des mesures de distanciation sociale. Une attention particulière doit donc être accordée aux secteurs qui dispensent ces produits parce que la crise laissera sur eux une trace indélébile.

Biens durables :

Un bien durable, contrairement à un bien de consommation courante, est un bien qui n'est pas détruit lors de son utilisation et qui connaît généralement une usure sur le long terme (ex : voiture, mobilier, ...). La vente de biens durables a été affectée par deux aspects.

D'une part, le lock-down a limité les possibilités d'achats des agents économiques.

D'autre part, lorsque les agents ont pris conscience de la gravité de la crise, ils ont reporté la consommation de biens durables et en particulier les achats importants (ou investissements pour les entreprises).

Le dé-confinement devrait donc permettre de relancer voire de rattraper une partie de la demande postposée des biens durables. Toutefois, l'incertitude liée à l'évolution du virus risque de continuer à limiter la demande pour les achats importants.

2.1.3. Impact sur le marché du travail

2.1.3.1. Plus de chômage temporaire et moins d'offres d'emplois dans un premier temps

Tous ces éléments (la perturbation des chaînes d'approvisionnement et du commerce extérieur, la pénurie éventuelle de main d'œuvre, les mois de confinement, les mesures de distanciation sociale, l'effondrement du tourisme et de la demande intérieure) **qui pèsent fortement sur l'activité des entreprises bruxelloises perturbent in fine le marché du travail bruxellois.**

À partir de mars, pour les emplois qui le permettent, les employeurs ont opté pour un télétravail à temps plein ou des mesures de distanciation sociale au sein de l'entreprise.

Pour les entreprises et indépendants ne pouvant pas y recourir, les pouvoirs publics ont temporairement facilité l'accès au chômage temporaire pour les salariés et au droit passerelle pour les indépendants.

En Région bruxelloise, en mars 2020, **46 % des indépendants bruxellois, soit un peu plus de 39 000 indépendants bruxellois** ont alors bénéficié du droit passerelle.⁹ **En avril 2020, 55 % des indépendants bruxellois, soit 46 585 en ont bénéficié.**

Et environ **93 000 travailleurs salariés en Région bruxelloise** (selon le lieu de travail) et un peu moins de **74 000 travailleurs salariés bruxellois** (selon le lieu de domicile) **ont bénéficié du chômage temporaire au mois de mars 2020.**¹⁰ Cela représente environ 15 % des salariés en Région bruxelloise et 22 % des salariés bruxellois. En avril, un peu plus de **104 000 travailleurs salariés en Région bruxelloise** (selon le lieu de travail) et près de **76 000 travailleurs salariés bruxellois** (selon le lieu de domicile) en auraient bénéficié (selon les données provisoires).

L'assouplissement de ces mesures a probablement permis de ralentir temporairement les restructurations d'entreprises et les licenciements. En effet, le nombre d'inscriptions au chômage a continué de diminuer.¹¹

De plus, en ces temps d'activité limitée et d'incertitude ambiante, les entreprises ont également réduit leurs embauches. En effet, les offres d'emploi directement reçues par Actiris ont fortement diminué depuis le début du confinement. Entre le 15 mars et le 30 avril 2020, Actiris n'a reçu que 2 763 offres d'emploi, contre 4 440 à la même période en 2019, soit une diminution de 38 %. Les domaines professionnels qui enregistrent les plus fortes baisses sont l'HoReCA (- 85 %), la coiffure et l'esthétique (- 86 %), les garages (- 89 %), l'imprimerie et le textile (- 100 %). La diminution des offres d'emploi implique une diminution des sorties du chômage (voir point 2.1.3.2).

⁹ Selon les chiffres provisoires de l'INASTI sur les indemnités complètes

¹⁰ Sources : ONSS (DmfA), ONEM, banque Carrefour de la Sécurité Sociale

¹¹ Il est toutefois important de noter que la diminution du nombre d'inscriptions au chômage est également liée à deux autres facteurs :

(1) les chercheurs d'emploi non-indemnifiables ont un intérêt limité à s'inscrire ou prolonger leur inscription vu les faibles perspectives d'emploi/l'interruption des formations professionnelles ;

(2) les chercheurs d'emplois fragilisés (ex. qui n'ont pas accès à internet, qui ne parlent pas l'une des langues nationales ou l'anglais) pourraient éprouver des difficultés à s'inscrire du fait de la fermeture temporaire des antennes.



2.1.3.2. Plus de demandeurs d'emploi inoccupés dans un deuxième temps

En avril, en plein confinement, le chômage bruxellois augmente pour la première fois en variation annuelle après 65 mois consécutifs de baisse.

Avec 87 271 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) bruxellois en avril 2020, contre 86 931 en avril 2019, cela représente une hausse de 0,4 %. L'impact est plus grand chez les plus jeunes qui selon Actiris sont les premiers touchés en cas de crise mais également les premiers engagés lors des relances.

D'un point de vue sectoriel, les secteurs de l'art, de l'industrie, de l'HoReCa, de la culture, du sport et des loisirs ont notamment vu leur nombre de DEI augmenter. Concernant la durée de chômage, l'augmentation du chômage est liée à une augmentation des chômeurs de courte durée uniquement (moins d'un an).

L'impact de la crise du Covid sur le chômage bruxellois (hors chômage temporaire) ne se reflète actuellement que par une **forte diminution des sorties du chômage**, et non pas au niveau des entrées au chômage, qui sont en baisse (voir point 2.1.3.1).

2.1.3.3. Le risque d'une augmentation substantielle du chômage bruxellois à plus long terme

La relance difficile de la demande du fait de la diminution des revenus des ménages, de leur manque de confiance en l'avenir et de la distanciation sociale, combinée à un risque de faillite relativement élevé dans certains secteurs (voir 2.2.1.4), aux prévisions d'emploi très faibles des entreprises bruxelloises et au danger que les chômeurs temporaires soient finalement licenciés risquent de mener à une augmentation substantielle du chômage bruxellois (voir chapitre 2.2.2).

2.1.4. Éléments qualitatifs sur l'impact du COVID-19 pour les entreprises bruxelloises

En tant qu'acteur central du pôle accompagnement des entreprises de la Région, **hub.brussels** entretient un contact étroit avec de nombreux entrepreneurs bruxellois. Depuis le début de la crise, hub.brussels reprend dans le Monitorona¹² certains éléments d'analyse qualitatifs résumant l'impact du COVID-19 sur les différents secteurs. Le tableau de synthèse de hub (ci-dessous) résume l'impact du COVID-19 pour les **secteurs stratégiques¹³ du développement économique bruxellois**. Chacun de ces secteurs dispose chez hub.brussels (clusters) ou dans une structure similaire (ex. MAD) d'un accompagnement de la Région.

¹² Le Monitorona est un rapport de veille économique visant à suivre l'impact du COVID-19 sur l'activité économique et le marché du travail en RBC. Il est le fruit de la collaboration de hub, du 1819, de Bruxelles Emploi Économie, de finance&invest.brussels, de l'IBSA, de visit.brussels et d'Actiris. Il est produit hebdomadairement par hub.brussels depuis la semaine du 16 mars 2020.

¹³ Alors que ces secteurs ont été choisis pour leur côté stratégique dans le développement économique de la Région, la suite de ce volet pointe les secteurs les plus touchés par la crise, qu'ils soient considérés comme stratégiques dans le développement de la Région ou non.



Secteur	Structure d'accompagnement	Type d'impact	Éléments d'analyse
Mode et Design	MAD	Moyen terme et incertain	- Le secteur fonctionne par saison, de nombreux stocks se sont accumulés pour la saison été 2020 engendrant des problèmes de trésorerie ; - La reprise de la production de matières premières (Portugal, Italie) sera limitée dans un premier temps et potentiellement difficile d'accès pour les petits acteurs ; - 90 % des entreprises belges de la mode déclarent avoir un web shop. Néanmoins, ces acteurs n'ont pas encore assez de recul pour en évaluer la rentabilité et la visibilité (www.ikkoopbelgisch.be)
Audiovisuel	screen.brussels	Long terme	- Surcoûts de production pour l'audiovisuel comme dans les arts de la scène : les tournages/ répétitions sont impactés sur le long terme par les mesures de précaution sanitaires et par l'achat d'équipements de protection des personnes ; - Les activités de post-production sont impactées avec un décalage temporel car elles interviennent après tournage ; - Régime particulier du « statut d'artiste » : précarité structurelle aggravée par la crise pour les travailleurs du secteur (interruption de travail sans contrepartie financière, pas d'accès garanti aux allocations du chômage temporaire) ; - Cinémas d'Art et d'Essai : leur structure principalement familiale repose essentiellement sur leurs recettes et donc les entrées. La fermeture de leur lieu affecte la pérennité de leur structure. Malgré la fermeture, des frais fixes élevés continuent à grever leurs budgets et cette situation fragilise leur structure financière.
Santé	lifetech.brussels	Moyen terme	- Peu d'entreprises risquent la faillite à court terme mais un impact négatif à moyen/long terme est à craindre (diminution du chiffre d'affaires de 75 % ou plus constatée pour des entreprises qui sont en majorité des PME) ; - Capacité du secteur à rebondir en mettant à disposition leurs solutions pour gérer la crise sanitaire, parfois en adaptant leurs solutions/produits très rapidement ou même en accélérant le développement de nouvelles idées.

Secteur	Structure d'accompagnement	Type d'impact	Éléments d'analyse
Commerce	hub.brussels	Moyen terme et incertain	- Commerce de détail : Incertitude sur la rentabilité des réouvertures due au caractère non acquis du retour des consommateurs. Risque de difficultés, de licenciements et de faillites - Impact du commerce en ligne qui a fortement augmenté tant pour le non-alimentaire que l'alimentaire. L'e-commerce s'est imposé comme un facteur de croissance incontournable pour le commerce de détail belge
Horeca	hub.brussels	Moyen terme et incertain	- Incertitude sur la rentabilité des réouvertures due au caractère non acquis du retour des consommateurs. Risque de difficultés, de licenciements et de faillites. Dans les pays où les restaurants ont rouvert (Allemagne, Autriche...), la fréquentation n'atteint pas 30 % de la capacité convenue dans le cadre du déconfinement.
TIC	software.brussels	Court terme	- Risque de n'avoir que 6 mois de réserves pour les très jeunes start-up - Risque de voir se détourner les investisseurs plus orientés vers leur portefeuille existant pour soutenir les start-up dans lesquelles ils ont déjà investi - Si volonté affirmée de ne pas licencier, risque de diminution des salaires - Globalement, le secteur a retrouvé un niveau d'activité élevé très rapidement et s'est massivement adapté au télétravail.
Économie durable	circlemade.brussels, ecobuild.brussels	Court moyen termes et	- Retard dans le traitement des demandes de permis de bâtir, dû à l'arrêt des enquêtes publiques et des commissions de concertation. Cette situation impacte directement la capacité de nombreux projets économiques, en cours de développement, à mettre en œuvre leur activité ou à en garantir le caractère pérenne.
Tourisme	hospitality.brussels	Long terme et incertain	- Secteur belge des foires et congrès : si les foires et congrès ne sont pas organisés à partir de l'automne, les conséquences seront désastreuses pour ce secteur, dont dépendent en plus de nombreuses entreprises comme les hôtels, restaurants, taxis, etc.

Secteur	Structure d'accompagnement	Type d'impact	Éléments d'analyse
			- Associations internationales : la crise a mis en évidence un manque d'encadrement public (juridique et économique) des AISBL à Bruxelles - L'incertitude sur les voyages à l'étranger continue de peser sur les agences de voyages - Secteur de l'hôtellerie : risque de faillites et de fermetures définitives face à un contexte bruxellois qui dépend largement d'une clientèle internationale (cf. fermeture de l'hôtel Métropole)
Événementiel	hospitality.brussels	Long terme	- Les événements dépendent en grande partie de lieux dont la disponibilité n'est pas extensible, créant potentiellement un goulot d'étranglement entre les nouveaux événements et ceux reportés lors de la reprise - Festival / circuit live de Belgique : risque de perte de plusieurs centaines de millions d'€ en cas de non assurance d'annulation des programmations dans leur totalité - Mise en danger de l'activité et de la pérennité de l'ensemble des organisateurs qui participent aux festivals (ASBL sous-financées notamment) et dont les travailleurs dépendent dans leur majorité d'un statut précaire. - Les artistes et leurs managements voient leurs revenus disparaître. L'entourage complexe de fournisseurs, d'indépendants et freelances, de firmes de catering etc., connecté au secteur de la musique va vers une perte totale s'élevant au-dessus du milliard d'euros
Culture	hospitality.brussels	Moyen terme	- Les visiteurs quotidiens aux Beaux-Arts se comptaient à une centaine dans la journée du 24 mai contre 3.000 habituellement - Beaucoup d'institutions dépendent des touristes étrangers. Ainsi, à l'Atomium, le public belge ne représente que 30 % des entrées en temps normal

Source : hub.brussels



2.2. FOCUS SUR LES ACTEURS LES PLUS TOUCHÉS

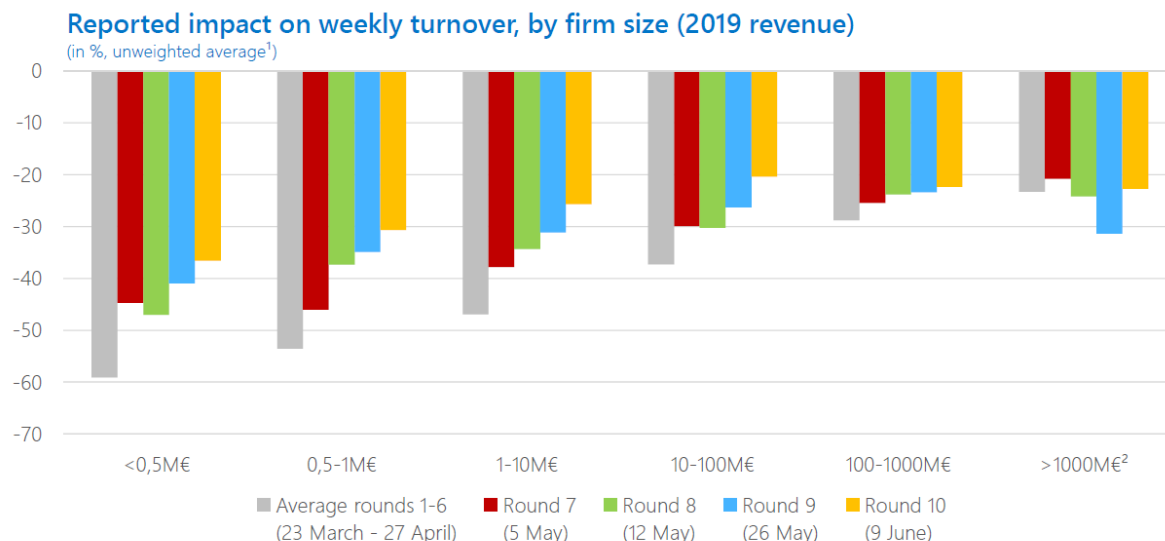
2.2.1. Les entreprises

2.2.1.1. La taille des entreprises compte : Les PME sont plus durement touchées

Les résultats de l'enquête menée auprès d'entreprises et d'indépendants à la demande de l'Economic Risk Management Group (ERMG) montrent que la perception de l'impact négatif du Covid-19 est plus marquée pour les entreprises de **petite taille**, que ce soit en considérant les problèmes de **liquidité**, le **risque de faillite**, la **baisse du chiffre d'affaires** ou encore le **degré d'inquiétude**. À titre d'illustration, en plein confinement, 10 % des entreprises sondées occupant moins de dix employés considèrent qu'une faillite est probable ou très probable, contre moins de 1 % pour les entreprises de plus de 250 employés. Cette faiblesse face à la crise des petites entreprises est un constat posé dans le monde entier.

S'intéresser aux PME n'est pas anodin. En effet, selon Eurostat, ces acteurs économiques sont à considérer comme « l'épine dorsale de l'économie européenne ». En RBC, près de 99 % des entreprises assujetties à la TVA sont considérées comme des PME.

GRAPHIQUE 5 : IMPACT DÉCLARÉ SUR LES VENTES SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE



Source : BNB – dashboard ERMG. Mise à jour du 15 juin.

Cette fragilité plus importante des petites et moyennes entreprises s'illustre dans le **graphique 5**. Depuis le début de la crise du COVID-19, les petites entreprises ont dû faire face à une chute de leurs ventes sensiblement plus importante que les grandes entreprises.

Cela s'explique notamment par :

- > le périmètre initial du lock-down : selon la BNB, les PME sont davantage exposées à la fermeture imposée par le gouvernement belge parce qu'elles sont relativement moins présentes dans les secteurs reconnus comme étant essentiels¹⁴.
- > de moins bons leviers pour : faire respecter les obligations en matière de distanciation sociale, contourner les problèmes d'approvisionnement et faire face à un éventuel manque de personnel ;
- > des réserves initiales de trésorerie moins importantes : Selon une étude réalisée par Belfius¹⁵ sur la situation financière des petites et moyennes entreprises (PME) avant la crise, 20,3% des entités présentent une liquidité insuffisante menaçant leur survie à très court terme. Leurs actifs à court terme (créances, valeurs disponibles, ...) ne suffiraient pas pour couvrir leurs dettes à court terme (fournisseurs, ...).

2.2.1.2. Une chaîne d'approvisionnement globalisée est source de fragilisation

Comme mentionné dans le premier chapitre de ce volet, les entreprises bruxelloises ont été affectées par la fragilisation des chaînes d'approvisionnement dès le mois de février. Tous les pays n'ont pas été impactés en même temps et avec la même intensité par le Covid-19 et la globalisation mondiale en a intensifié les effets négatifs.

Selon une enquête réalisée par hub auprès de 522 entreprises de son réseau, 36 % des entreprises interrogées déclarent avoir une activité liée à l'exportation début avril. Parmi celles-ci, environ la moitié déclare souffrir de problèmes d'approvisionnement.

Plus la chaîne d'approvisionnement d'un secteur est globalisée, plus il est probable que le secteur connaisse des ruptures de stock pour une partie des produits importés. Dans le **graphique 6**, nous identifions les branches d'activités en RBC qui consomment le plus de produits importés. En résumé, les groupes d'activités concernés sont les suivants :

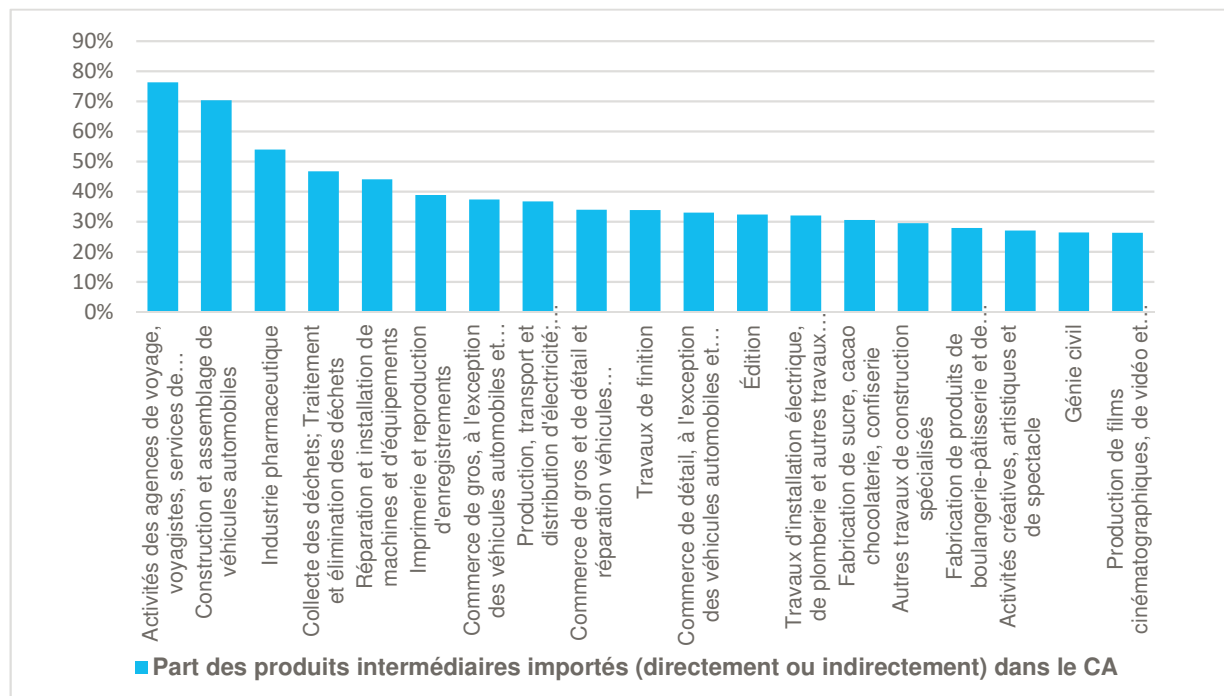
- > La construction (une grande partie des activités de la construction sont concernées)
- > Le commerce de gros et de détail
- > Certains secteurs de l'industrie manufacturière
- > Des secteurs spécifiques tels que les agences de voyage

¹⁴ Les commerces, entreprises et services privés et publics qui sont nécessaires à la protection des besoins vitaux de la Nation et des besoins de la population - appartenant aux secteurs exécutif, législatif et judiciaire, de la santé, alimentaire, de l'accueil, scolaire, de la sécurité, des transports, des médias, énergétique et les services de collecte et de traitement des déchets.

¹⁵ <https://www.belfius.be/retail/fr/publications/actualite/2020-w15/Covid-PME/index.aspx>



GRAPHIQUE 6 : TOP 20 DES ACTIVITÉS QUI CONSOMMENT LE PLUS DE PRODUITS IMPORTÉS



Source : matrices input-output, calculs IBSA

Note : Seuls les secteurs de plus de 1 000 salariés sont repris dans le tableau. Les activités spécialisées, scientifiques et techniques ne sont pas reprises dans le tableau.

2.2.1.3. Les secteurs les plus fragilisés en quelques chiffres

Dans cette section, nous décrivons en détail l'impact du Covid-19 sur une série de secteurs identifiés comme les plus affectés étant donné l'intensité du choc auquel ils ont dû faire face et leur poids dans l'économie bruxelloise.

Différentes statistiques ont été reprises pour alimenter ces encarts sectoriels.

- > La valeur ajoutée régionale (2017) et l'emploi intérieur régional (2018) proviennent de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) ;
- > La part des PME dans le nombre total des entreprises situées en RBC (2018) vient de Statbel ;
- > Le statut et le profil des travailleurs (2017) viennent de la BCSS ;
- > L'origine des travailleurs (part des Bruxellois) vient de l'Enquête sur les Forces de travail (EFT). Il s'agit d'une moyenne pour les années 2016 à 2019 ;
- > La variable « demandes de chômage temporaire » correspond à la part des salariés bruxellois pour lesquels une déclaration de chômage temporaire (DRS) a été introduite par l'employeur. Il s'agit d'une estimation de view.brussels et de l'IBSA basée sur des données de l'ONEM et de l'ONSS ;
- > L'impact de la crise sur les ventes, le risque de faillite, les freins à la reprise et le risque de licenciement des travailleurs sont issus des résultats au niveau national de l'enquête ERMG (BNB).

ANALYSE DES SECTEURS IMPACTÉS

	 HoReCa	 Évènementiel et activités récréatives	 Vente au détail-non alimentaire
Caractéristiques du secteur	- les PME du secteur représentent 3 % du nombre total d'entreprises situées en RBC ; - 2 % du total de la valeur ajoutée en RBC produite par le secteur ; - 4 % de l'emploi intérieur total en RBC généré par le secteur ; - 75 % des emplois du secteur en RBC occupés par des Bruxellois ; - large proportion de travailleurs d'origine étrangère ; - travailleurs principalement faiblement et moyennement qualifiés ; - 1 contrat sur 2 à temps partiel.	- les PME du secteur représentent 3 % des entreprises situées en RBC ; - 1 % du total de la valeur ajoutée en RBC produite par le secteur ; - 2 % de l'emploi intérieur total en RBC généré par le secteur ; - emplois du secteur en RBC principalement occupés par des Bruxellois ; - nombreux temps partiels et taux de rotation élevé.	- les PME du secteur représentent 8 % des entreprises situées en RBC ; - travailleurs du secteur en RBC largement occupés par des Bruxellois ; - travailleurs faiblement et moyennement qualifiés ; - large proportion de travailleurs d'origine étrangère.
Impact du Covid-19 avant la phase 2 du déconfinement (du 18 mars au 17 mai)	- diminution des ventes : -89 % ; expliquée principalement par les interdictions liées aux mesures de confinement du Gouvernement ; - demandes de chômage temporaire en avril : 82 %. En plein confinement, sans l'existence du chômage temporaire, 23 % des travailleurs au chômage temporaire de la branche auraient été renvoyés ; - risque de faillite : 20 %.	- diminution des ventes: -86 % ; expliquée principalement par les interdictions liées aux mesures de confinement du Gouvernement ; - demandes de chômage temporaire en avril: 50 %. Pendant le confinement, sans l'existence du chômage temporaire, 48 % des travailleurs au chômage temporaire de la branche auraient été renvoyés ; - risque de faillite : 28 %.	- diminution des ventes: -71 % ; expliquée principalement par les interdictions liées aux mesures de confinement du Gouvernement ; - demandes de chômage temporaire en avril : 76 %. Pendant le confinement, sans l'existence du chômage temporaire, 18 % des travailleurs au chômage temporaire de la branche auraient été renvoyés ; - risque de faillite : 11 %.
Impact du Covid-19 à partir de la phase 2 du déconfinement (du 18 mai au 9 juin)	- diminution des ventes: -80 %. Depuis le 18 mai, l'impact sur les ventes du COVID-19 diminue de près de 10 points de pourcentage chaque semaine ; - principaux freins à la reprise de l'activité : respect des règles de distanciation sociale, problèmes de liquidité ; - dépendance aux mesures de soutien : au 9 juin, 20 % des acteurs disaient ne plus pouvoir rester opérationnels endéans les 4 semaines dans les circonstances actuelles sans mesures supplémentaires visant à soutenir leur position de liquidité ; - risque de faillite : 22 %. Le risque de faillite continue d'augmenter après le 18 mai.	- diminution des ventes: -78 %. La reprise des ventes est surtout perceptible la première semaine de juin ; - principaux freins à la reprise de l'activité : respect des règles de distanciation sociale ; - dépendance aux mesures de soutien : au 9 juin, 51 % des acteurs disaient ne plus pouvoir rester opérationnels endéans les 3 mois dans les circonstances actuelles sans mesures supplémentaires visant à soutenir leur position de liquidité ; - risque de faillite : 24 %. Légère diminution du risque de faillite avec le déconfinement.	- diminution des ventes: -20 %. Forte reprise des ventes depuis la fin du confinement ; - principaux freins à la reprise de l'activité : Problèmes de liquidité ; - dépendance aux mesures de soutien : au 9 juin, 19 % des acteurs disaient ne plus pouvoir rester opérationnels endéans les 3 mois dans les circonstances actuelles sans mesures supplémentaires visant à soutenir leur position de liquidité ; - risque de faillite : 9 %. Légère diminution du risque de faillite avec le déconfinement.

				
Ressources humaines (dont intérim et activités de nettoyage)	Transport routier de personnes	Fabrication de matériel de transport	Aviation	
- les PME du secteur représentent 6 % des entreprises situées en RBC ; - 3 % du total de la valeur ajoutée en RBC produite par le secteur ; - 8 % de l'emploi intérieur total en RBC généré par le secteur ; - emplois du secteur en RBC largement occupés par des Bruxellois ; - secteur majoritairement féminin ; - travailleurs faiblement et moyennement qualifiés ; - large proportion de travailleurs d'origine étrangère ; - taux de rotation élevé et importance du travail intérimaire.	- les PME du secteur représentent 1 % des entreprises situées en RBC ; - travailleurs principalement faiblement et moyennement qualifiés ; - large proportion de travailleurs d'origine étrangère.	- les PME du secteur représentent moins de 1 % des entreprises situées en RBC ; - 1 % du total de la valeur ajoutée en RBC produite par le secteur ; - 1 % de l'emploi intérieur total en RBC généré par le secteur.	- les PME du secteur représentent moins de 1 % des entreprises situées en RBC.	Caractéristiques du secteur
- diminution des ventes : -35 % ; expliquée principalement par un manque de demande ; - demandes de chômage temporaire en avril : 64 %. Pendant le confinement, sans l'existence du chômage temporaire, 18 % des travailleurs au chômage temporaire de la branche auraient été renvoyés ; - risque de faillite : 9 %.	- diminution des ventes : -61 % ; expliquée principalement par la chute de la demande ; - demandes de chômage temporaire en avril : 77 %. Pendant le confinement, sans l'existence du chômage temporaire, 49 % des travailleurs au chômage temporaire de la branche auraient été renvoyés ; - risque de faillite : 21 %.	- diminution des ventes : -54 % ; - freins à la production pendant le confinement : chaîne d'approvisionnement fortement mondialisée (70 % des produits intermédiaires consommés par le secteur sont d'origine étrangère¹). Problème de disponibilité de la main d'œuvre. - demandes de chômage temporaire en avril : 84 % ; - risque de faillite : 12 %.	- diminution des ventes : -57 % ; - freins à la production pendant le confinement : chaîne d'approvisionnement fortement mondialisée (57 % des produits intermédiaires consommés par la branche sont d'origine étrangère). - demandes de chômage temporaire en avril : 80 % ; - risque de faillite : 16 %.	Impact du Covid-19 avant la phase 2 du déconfinement (du 18 mars au 17 mai)
- diminution des ventes : -34 %. Pas de réelle reprise des ventes depuis le 18 mai ; - principaux freins à la reprise de l'activité : manque de demande ; - dépendance aux mesures de soutien : au 9 juin, 39 % des acteurs disaient ne plus pouvoir rester opérationnels endéans les 3 mois dans les circonstances actuelles sans mesures supplémentaires visant à soutenir leur position de liquidité ; - risque de faillite : 9 %. Le risque de faillite n'a pas diminué depuis le 18 mai.	- diminution des ventes : -48 %. Pas de signe de reprise stable des ventes depuis le 18 mai ; - principaux freins à la reprise de l'activité : manque de demande, problèmes de liquidité ; - dépendance aux mesures de soutien : au 9 juin, 38 % des acteurs disaient ne plus pouvoir rester opérationnels endéans les 4 semaines dans les circonstances actuelles sans mesures supplémentaires visant à soutenir leur position de liquidité ; - risque de faillite : 30 %. Le risque de faillite a continué d'augmenter après le 18 mai.	- diminution des ventes : -26 %. La reprise des ventes est surtout perceptible la première semaine de juin ; - principaux freins à la reprise de l'activité : manque de demande, ruptures dans la chaîne d'approvisionnement, problèmes de liquidité. - dépendance aux mesures de soutien : au 9 juin, 17 % des acteurs disaient ne plus pouvoir rester opérationnels endéans les 3 mois dans les circonstances actuelles sans mesures supplémentaires visant à soutenir leur position de liquidité ; - risque de faillite : 18 %. Le risque de faillite continue d'augmenter après le 18 mai.	- diminution des ventes : -73 %. Les ventes ont continué à diminuer après le 18 mai ; - principaux freins à la reprise de l'activité : manque de demande ; - risque de faillite : 25 %. Le risque de faillite continue d'augmenter après le 18 mai.	Impact du Covid-19 à partir de la phase 2 du déconfinement (du 18 mai au 9 juin)

¹ Source : BFP (2015). Matrices IO

2.2.2. La population active

La présente section a été réalisée sur base d'un rapport d'analyse et de prospective rédigé par view.brussels : Rapport d'analyse et de prospective : impact de la crise du Covid-19 sur le marché de l'emploi bruxellois . Pour plus d'informations, ce rapport peut être consulté sur le site Internet de view.brussels.

L'offre de l'activité économique dépend de la rencontre du capital humain et du capital physique. Ce sont les entreprises qui permettent cette rencontre. Pour maintenir l'offre, le capital humain, le capital physique et les entreprises doivent être préservés autant que possible de la crise.

La diminution des ventes liée à la crise peut contraindre la possibilité pour les entreprises de rémunérer les travailleurs. Certains secteurs et entreprises peuvent encaisser cette diminution de leurs activités productrices et garder (partiellement) leurs travailleurs, d'autres, déjà en difficulté antérieurement à la crise, n'ont pas cette possibilité. La mise à l'arrêt des travailleurs fragilise leur employabilité (ou position sur le marché du travail). Pour certaines franges de la population active, l'impact négatif de l'interruption de travail vient s'ajouter à une situation initiale déjà précaire et peut donc être particulièrement destructeur. A l'instar de la faillite pour les entreprises, le décrochage d'une partie de la population active du marché du travail représente un coût important pour la société. Dans cette section, nous identifions les segments de la population active pour lesquels la crise du Covid-19 aura probablement l'effet le plus destructeur.

2.2.2.1. Impact différencié selon le statut des travailleurs

La crise du Covid-19 affectera davantage les travailleurs précaires, qui exercent souvent leur métier dans les secteurs les plus affectés par cette crise (le commerce, l'Horeca), et les indépendants vulnérables. La montée de nouvelles formes de travail en Europe (temps partiel et travail temporaire ou temps partiel et indépendant complémentaire) implique que ces travailleurs sont plus vulnérables à une récession étant donné qu'ils ont un accès restreint à la protection sociale et aux droits des employés ainsi qu'une représentation limitée par les partenaires sociaux¹⁶.

La relance économique peut accentuer le recours aux formes de travail flexible via l'intensification de certaines formes « d'ubérisation » qui se matérialiseraient par un accroissement du recours au travail freelance (ou en sous-traitance) presté par des travailleurs sous statut indépendant¹⁷. L'avantage perçu pour les employeurs à ce type de statut, à savoir l'absence de responsabilités et d'obligations à remplir pour l'employeur face à cette catégorie de travailleurs est d'autant plus important que ces responsabilités et obligations ont augmenté dans le cadre de la crise sanitaire actuelle. Un dilemme est alors susceptible d'émerger chez les travailleurs freelance : « soit choisir leur santé et perdre leur revenu, soit conserver leur revenu et prendre le risque de tomber malade »¹⁸. Un autre incitant pour les employeurs à faire appel à cette catégorie de travailleurs réside dans la **flexibilité de l'activité freelance, qui permet de s'ajuster au rythme incertain d'une reprise économique**. Cela permet à l'employeur de rapidement arrêter de faire appel à la main d'œuvre si l'activité ne reprend pas ou peu, mais aussi de la faire travailler davantage que des salariés si le besoin s'en fait ressentir.

¹⁶ Eurofound, "Economic downturns expose the vulnerability of a growing number of precarious workers", 21 avril 2020.

¹⁷ Carte blanche de Martin Willems (CSC), "Les travailleurs freelances ne doivent pas être la chair à canon de la pandémie", *Le Soir*, 22 avril 2020. <https://plus.lesoir.be/296238/article/2020-04-22/les-travailleurs-freelances-ne-doivent-pas-etre-la-chair-canon-de-la-pandemie>

¹⁸ Idem.

2.2.2.2. Impact différencié selon les profils de la population active

Les inégalités risquent d'augmenter en ce qui concerne l'entrée ou le maintien à l'emploi. Si les employeurs ont davantage de choix pour recruter leurs travailleurs, les possibilités de discriminations s'accroissent¹⁹, aggravant la situation des groupes cibles habituellement discriminés²⁰.

Genre – Généralement, en temps de crise économique, le risque de pertes d'emplois est plus accru chez les hommes, ou dans les secteurs à prédominance masculine (construction, transport...), car ceux-ci sont plus sensibles aux récessions²¹. Les mesures de confinement et de sécurité sanitaire qui caractérisent la crise actuelle affectent également des secteurs à prédominance féminine, comme celui des titres-services au sein duquel de nombreuses aide-ménagères subissent un arrêt de travail forcé. Pour le secteur des titres-services comme d'autres secteurs caractérisés par une main d'œuvre essentiellement féminine (aide sociale, soins de santé...), l'impact de la crise – dans ses volets sanitaire, social et économique – se fait ressentir sur les conditions de travail. Déjà précaires, celles-ci sont d'autant plus mises à mal que les travailleurs de ces secteurs sont exposés de manière accrue au risque sanitaire, alors même que les métiers qu'ils exercent sont (habituellement) peu valorisés et mal rémunérés²². De nombreuses voix s'élèvent depuis le début de la crise sanitaire afin de revendiquer une revalorisation des conditions de travail pour ces métiers « de première ligne »²³.

Jeunes – Des difficultés d'entrée en emploi sont à anticiper chez les travailleurs plus jeunes (< 25 ans). Beaucoup de jeunes sont occupés dans des formes « atypiques » d'emploi au statut plus précaire et bénéficiant d'une protection moindre et/ou dans des secteurs fort impactés par la crise du Covid-19 (HoReCa ou commerce de détail par exemple)²⁴. Ensuite, les jeunes et les futurs diplômés auront plus de difficultés d'insertion, et accès à une moindre rémunération, y compris à long terme²⁵. Jan Denys (Randstad) indique que certaines tendances s'intensifieront en conséquence, dont l'allongement de la durée d'études pour repousser l'entrée sur un marché du travail incertain²⁶.

Faiblement qualifiés – Les faiblement qualifiés, qui dans un contexte bruxellois de forte demande de main d'œuvre diplômée, constituent historiquement un public qui rencontre des difficultés à s'intégrer sur le marché du travail subissent déjà un phénomène de déqualification en cascade qui pourrait s'aggraver suite à une contraction de la demande de travail liée à la crise. Sont inclus dans ce groupe les individus dont le diplôme a été obtenu à l'étranger et qui n'est pas reconnu en Belgique. Certains secteurs pourraient connaître une augmentation de leurs besoins en matière de personnel faiblement qualifié, mais il est loin d'être acquis que cela sera suffisant ni que les conditions de travail (notamment en termes de types de contrats ou de durabilité de l'emploi) seront satisfaisantes en termes de « qualité ».

¹⁹ Selon les propos de Stijn Baert (UGent) "Hoe zal België eruitzien na de coronacrisis? 'Vanaf nu gaat alles veranderen'", *VRT Nieuws*, 4 avril 2020.

²⁰ Note interne du service anti-discrimination – Actiris Inclusive du 20 avril.

²¹ Titan Alon, Matthias Doepke, Jane Omlstead-Rumstey, Michèle Tertilt (2020) 'The impact of Covid-19 on gender inequality', *CRC TR 224 Discussion Paper Series*, University of Bonn and University of Mannheim, Germany.

²² Voir les propos de Pascale Vielle sur le site de l'UCLouvain à ce sujet : <https://uclouvain.be/fr/decouvrir/les-soins-invisibles-et-mal-remuneres.html>

²³ « 'Premières de corvée', l'aide et les soins à domicile en première ligne », *Alter Echos*, 24 avril 2020. <https://www.alterechos.be/premieres-de-corvee-laide-et-les-soins-a-domicile-en-premiere-ligne/?fbclid=IwAR3q8YNPk66NHsyRluNip0RZctIsmV-HF6oNo-IlaI83sJNNPITCESnComl>

²⁴ OIT, https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_741761/lang--fr/index.htm

²⁵ Selon les propos de Bart Cockx (Ugent), « Près de 100 000 jeunes diplômés vont éprouver plus de difficultés à décrocher un premier emploi, *Le Soir*, 13 avril 2020. <https://plus.lesoir.be/294192/article/2020-04-13/pres-de-100000-jeunes-diplomes-vont-eprouver-plus-de-difficultes-decrocher-un>

²⁶ Selon les propos de Jan Denys (Randstad), "Het zal tien jaar duren om dit te verteren", *Knack*, 22 avril 2020

Origine étrangère – Le monitoring socio-économique démontre depuis sa première édition en 2015 que le marché du travail belge est ethno-stratifié : les personnes d'origine étrangère sont ainsi surreprésentées dans l'inactivité et le chômage, et ont un taux d'emploi plus faible que les personnes d'origine belge. Par ailleurs, elles ont le plus souvent une occupation dans les secteurs dans lesquels les conditions de travail sont difficiles, le salaire bas et les contrats précaires. Ainsi un certain nombre de groupes d'origine étrangère sont surreprésentés dans l'HoReCa, le commerce de détail ou les titres-services.

Plus âgés – La crise du Covid-19 risque d'engendrer une probable continuation de la tendance au vieillissement de la main d'œuvre au vu du risque de nouvelles discussions sur le report de l'âge d'accès à la pension²⁷. La sécurité sociale joue actuellement son rôle pour pallier les pertes de revenu temporaires, voire prolongées, alors même que ses recettes diminuent. L'accroissement des dépenses durant les temps forts de la crise conduira à une nécessaire recherche de sources de refinancement dans un second temps²⁸. Les travailleurs plus âgés sont par ailleurs régulièrement victimes de discrimination sur le marché du travail, et ce dès 45 ans (Unia, 2019²⁹). Ce phénomène pourrait s'amplifier, comme pour d'autres groupes cibles, du fait de la contraction de la demande de travail rendant les travailleurs plus âgés moins « attractifs » pour les employeurs que d'autres profils.

Chômeurs de longue durée - Les mesures d'accompagnement à l'emploi devraient viser à empêcher les nouveaux chercheurs d'emploi de devenir des chômeurs de longue durée. Ce faisant, il faudra veiller à ne pas laisser de côté le public composé des catégories plus « habituelles » de chercheurs d'emploi de longue durée préexistants (peu qualifiés, femmes, d'origine étrangère, plus âgés, etc.) et qui ont également besoin d'accompagnement et de réinsertion socio-professionnelle³⁰. En effet, **les personnes qui étaient déjà au chômage avant la crise auront encore moins de chance d'être engagées durant une période de reprise économique difficile, d'une part en raison d'un contexte de production ralenti, d'autre part en raison d'un effet de « concurrence » avec de nouveaux chercheurs d'emploi à l'employabilité plus élevée**. Face à l'intensification des difficultés de mise ou de maintien à l'emploi pour certains publics, certains experts préconisent d'alléger les conditions d'accès aux allocations de chômage complet³¹. Dans la continuité des mesures prises par le gouvernement fédéral en début de confinement (suspension des contrôles de disponibilité, non prise en compte de la période dans le calcul de la dégressivité), cela nécessite une réflexion sur l'accompagnement dans la recherche d'emploi (et la vérification des démarches entreprises par le chercheur d'emploi).

Concernant les publics de chercheurs d'emploi, les groupes cités ci-dessus, déjà public-cibles dans la politique régionale de l'emploi, risqueront de connaître une fragilisation plus forte dans ce contexte de crise. On peut y ajouter les cheffes (et chefs) de famille monoparentale.

Il semble utile d'ajouter, concernant les publics susceptibles de contacter Actiris (ou d'autres organismes liés à l'obtention de droits sociaux), la problématique de l'accès aux services, et plus largement au recours aux droits, notamment dans sa dimension liée à la fracture numérique. Les

²⁷ Idem.

²⁸ « Le déficit de la sécu risque d'atteindre une dizaine de milliards d'euros », *L'Echo*, 2 avril 2020. <https://www.lecho.be/dossiers/coronavirus/le-deficit-de-la-secu-risque-d-atteindre-une-dizaine-de-milliards-d-euros/10218426.htm>

²⁹ https://www.unia.be/files/Documenten/Brochures/Brochure_discrimination_age_2019.pdf

³⁰ Jan Denys (Randstadt), « Het zal tien jaar duren om dit te verteren », *Knack*, 22 avril 2020.

³¹ Bart Cockx, Koen Declercq, Muriel Dejemeppe, Bruno Van der Linden, « L'assurance-chômage belge face à la crise du COVID-19 », *Regards économiques*, Focus 24 - 2 avril 2020.

services étant, durant le confinement, uniquement accessibles à distance par voie informatique ou contact téléphonique, les moyens de communication utilisables peuvent contribuer à éloigner de l'offre des services publics certains publics précarisés³².

Rappelons que bien souvent les individus peuvent être ou sont rattachés simultanément à plusieurs groupes cibles. La combinaison et le croisement des caractéristiques qui composent le profil des individus sont une invitation à prendre au sérieux le concept d'inter-sectionnalité afin d'appréhender les phénomènes d'inégalités d'accès à l'emploi, et de risque de basculement vers le chômage de longue durée.

Enfin, un enjeu de *matching* émergera vraisemblablement, lié à l'inadéquation probable entre le profil des travailleurs indemnisés/en recherche d'emploi et les besoins (urgents) des entreprises dans certains secteurs. **Se posera la question de la probabilité de réinsertion des travailleurs ayant perdu leur emploi en regard de leur profil de qualification et du niveau des besoins potentiels des entreprises avec, à la clé, la question des mobilités et des reconversions professionnelles.**

³² L'Observatoire de la Santé et du Social a montré, dans un cahier thématique de 2016 consacré au non-recours au droit, le rôle de frein que peuvent jouer les canaux de communication dans cette problématique. Observatoire de la Santé et du Social, « Aperçu du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise », *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016*.



2.3. LES LEVIERS POUR LA REPRISE

2.3.1. La diminution des ventes implique des problèmes de liquidités, premier pas vers la faillite. Comment y répondre ?

Les problèmes de liquidité sont une des conséquences directes de la forte diminution des ventes que rencontrent la plupart des entreprises en RBC. Un problème de liquidité au temps *t* ne rend pas compte de la rentabilité à long terme d'une activité. Pourtant, si une entreprise rentable ne trouve pas de solution pour renflouer sa trésorerie à court terme, elle risque la faillite. Si de nombreuses entreprises, toute taille confondue, souffrent actuellement de problèmes de liquidités, c'est pour les PME que les chiffres sont les plus alarmants. Selon Belfius ³³, avant la crise, 20,3% des entités présentent une liquidité insuffisante menaçant leur survie à très court terme. À moyen terme, 30,8 % des PME pourraient tout simplement disparaître des suites d'une solvabilité insuffisante. Les sociétés concernées sont en effet sous-capitalisées (ou trop endettées), c'est-à-dire qu'elles ne disposent pas de fonds propres suffisants pour absorber le choc économique qu'elles subissent actuellement.

Les gouvernements fédéral et régionaux sont conscients de cet enjeu et ont mis en place différentes mesures pour soulager la trésorerie des entreprises fragilisées.

En RBC, l'une des premières mesures d'aide du gouvernement régional a été la prime de 4 000 € pour les entreprises (de moins de 50 équivalents temps plein (ETP)) et indépendants bruxellois obligés de fermer suite aux mesures fédérales ³⁴. Depuis le 16 avril, le gouvernement a décidé d'introduire une nouvelle prime: la prime d'indemnisation de 2 000 € pour les entrepreneurs et les micro-entreprises (de 0 à 5 ETP) qui ont vu leur activité considérablement réduite par les mesures de lutte contre la propagation du Covid-19.

En parallèle à ces primes, le gouvernement bruxellois a mis en place une série de mesures visant à améliorer les conditions d'endettement des entreprises en difficulté. Les dimensions principales de ces mesures sont ³⁵ :

- > La possibilité pour les entreprises qui justifient une fragilisation liée au Covid-19 de demander des crédits à faibles taux qui doivent être remboursés endéans les cinq ans ;
- > **L'octroi de microcrédits de trésorerie pour les indépendants et les très petites entreprises (TPE):** renforcement des microcrédits via BRUSOC en octroyant des crédits de trésorerie de maximum 15.000 EUR à taux réduits à destination des indépendants, TPE et structures d'économie sociale ;

³³ Source : <https://www.belfius.be/retail/fr/publications/actualite/2020-w15/Covid-PME/index.aspx>

³⁴ A la semaine 18 (27/04/2020 – 03/05/2020), 15 971 demandes d'aides avaient déjà été introduites par les entreprises (pour un montant d'environ 71 Mio€). 15 152 de ces demandes ont déjà été octroyées dont 13 639 déjà payées (environ 62Mio€).

³⁵ Sources : <https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/be/Documents/Accountancy/FR/Covid-19/Covid-19-FR-mesure-soutien-finance-bruxelles.pdf>.

<https://1819.brussels/blog/400000eu-pour-aider-les-entreprises-deconomie-sociale-dinsertion>

<https://1819.brussels/blog/pandemie-coronavirus-le-gouvernement-de-la-region-de-bruxelles-capitale-prend-des-mesures>



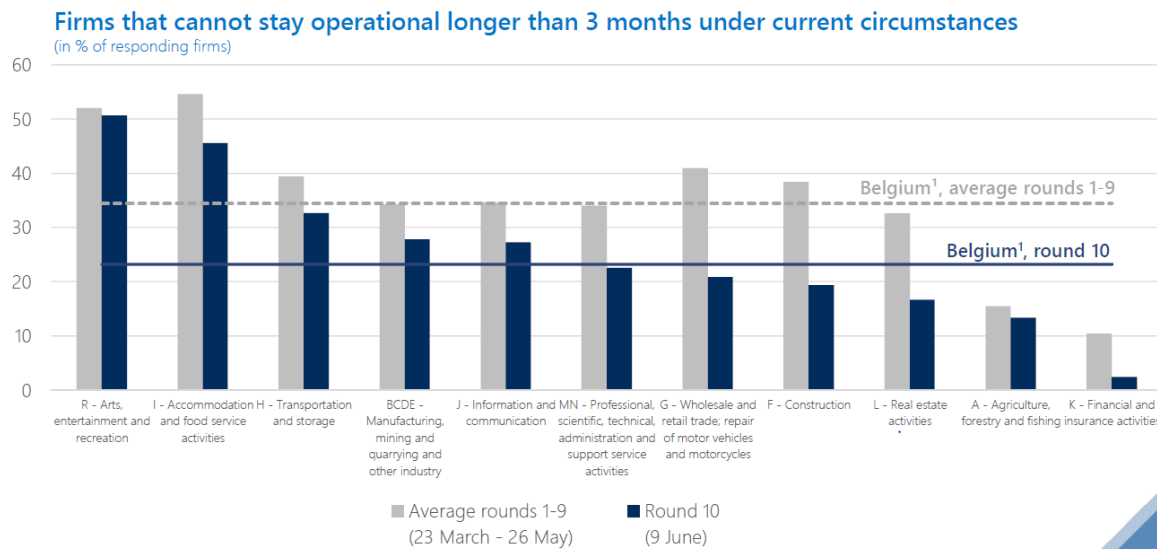
- > Le **soutien aux organismes de microcrédit**: renforcement du soutien public à l'action des organismes de microcrédits afin d'accorder des prêts à taux réduits destinés à reconstituer un fonds de roulement pour la relance de l'activité des micro-entrepreneurs ;
- > L'utilisation du prêt Proxi: le prêt Proxi vise à mobiliser l'épargne citoyenne au profit du financement des PME via un crédit d'impôt sur un/plusieurs prêt(s) octroyé(s) par un(e) Bruxellois(e) à une PME ;
- > Le soutien aux **coopératives** d'activité et à la Smart ;
- > Un prêt d'urgence a été lancé par le fond d'investissement St'art pour la trésorerie des **entreprises de la culture et de la créativité** ;
- > Un prêt subordonné à taux réduit destiné aux fournisseurs clés du secteur HoReCa bruxellois (employeur de plus de 50 personnes) ainsi qu'un prêt subordonné à taux réduit pour **les établissements HoReCa bruxellois**.

Le Gouvernement régional a également pris des mesures de soutien pour le secteur d'économie sociale d'insertion et pour le secteur des titres-services. Trois mesures sont mises en place:

- > Une indemnité supplémentaire de 2,5 EUR brut par heure de chômage temporaire pour les aide-ménagères des entreprises titres-services ;
- > Une aide forfaitaire de 4.000 EUR est octroyée automatiquement aux entreprises de titres-services ayant leur siège social en Région de Bruxelles-Capitale ;
- > Une intervention de 16,60 EUR au lieu de 14,60 EUR pour les entreprises de titres-services. Les titres-services concernés doivent être rentrés auprès de la société émettrice pour le 30 juin 2020 (source Deloitte, 1819).

À court terme, les primes du Gouvernement bruxellois ont pu représenter une bouffée d'oxygène pour les PME. À plus long terme, les prêts subordonnés représentent une solution plus durable. Si le **graphique 7** rend compte d'une légère amélioration des problèmes de liquidité ces dernières semaines, il faut surtout retenir que les problèmes de liquidité restent un enjeu capital pour un grand nombre d'entreprises.

GRAPHIQUE 7 : COMBIEN DE TEMPS POUVEZ-VOUS SURVIVRE DANS LES CIRCONSTANCES ACTUELLES ?



Source : BNB, dashboard ERMG. Note: Données pour la Belgique dans son ensemble. Mise à jour du 15 juin.

Des aides financières populaires : retours du 1819

Hébergé par hub.brussels, le **1819** est le service régional d'information et d'orientation des entrepreneurs. C'est la porte d'entrée unique pour les entrepreneurs pour toute information sur les mesures d'aide mises en place par le Gouvernement bruxellois.

Depuis le 9 mars³⁶, le 1819 a reçu **27.332 demandes** en rapport avec le Covid-19 et l'activité professionnelle. À titre de comparaison, ce service a répondu à **8.538 demandes en 2019**. En 97 jours, le 1819 a comptabilisé **320 % de ses demandes annuelles**.

Le service 1819 a répondu à :

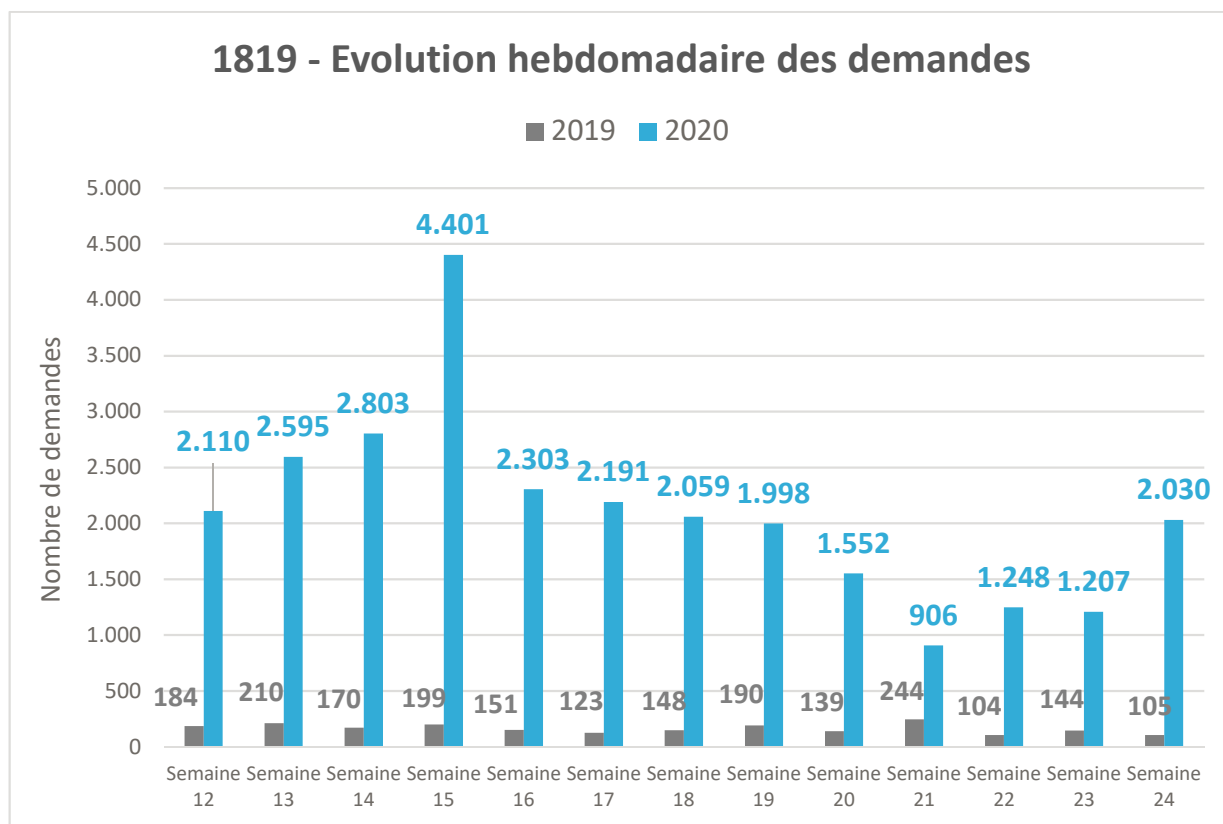
- **6.078** demandes au mois de **mars**
- **12.247** demandes au mois d'**avril**
- **5.759** demandes au mois de **mai**

Comme l'illustrent ces chiffres, le pic de demandes a été atteint au mois d'avril. Ces demandes sont principalement des **demandes financières concernant la prime unique**. La quantité de questions posées au service 1819 au mois de mai est presque identique à celle du mois de mars (à 319 demandes près). Le nombre de questions adressées au 1819 suit une tendance à la baisse depuis la semaine 15 (pic) mais est reparti à la hausse la semaine 22 avec l'arrivée de la prime 2000 €, comme le démontre le graphique de l'évolution hebdomadaire des demandes ci-dessous³⁷.

³⁶ Mise à jour du 15 juin.

³⁷ La semaine 21 ne comportait que 4 jours ouvrés en raison du jeudi de l'Ascension.

GRAPHIQUE 8 : 1819 - EVOLUTION HEBDOMADAIRE DES DEMANDES



Source : 1819.brussels

2.3.2. Favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande de travail

L'offre de travail

Comme expliqué précédemment, on s'attend à une sensible **augmentation du nombre de demandeurs d'emploi inoccupé (DEI)** dans les prochains mois. Cette augmentation future des DEI s'explique notamment par les éléments suivants :

- > On observe actuellement une importante chute du nombre d'inscriptions chez Actiris. Cette chute des inscriptions s'explique notamment par le fait que le confinement et l'incertitude liée au virus freinent les personnes sans emploi dans leurs démarches. Avec l'assouplissement des mesures de confinement on peut donc s'attendre à une importante recrudescence du nombre d'inscriptions au chômage (voir 2.1.3) ;
- > De nombreuses personnes actuellement au chômage temporaire risquent de basculer vers le chômage « structurel » dans les mois à venir. Cela s'explique par le nombre important de restructurations et faillites attendues dans les mois à venir. Concernant l'évolution future du nombre de DEI en Région bruxelloise, view.brussels a réalisé un exercice prospectif basé sur trois scénarios. L'hypothèse de départ se base sur une projection réalisée par le FMI, qui estime que les activités économiques subissent d'importantes perturbations durant le deuxième trimestre 2020 et qu'une reprise graduelle se profile dès le second semestre 2020. Le FMI estime également que le chômage

en Belgique connaîtra une augmentation de 1,9%, ce qui porterait le **taux de chômage administratif bruxellois à 17,6% en 2020**. Ces données consolident un **premier scénario** de relance qui pourrait être qualifié d'« optimiste » dans la présente analyse. Aucun report des mesures de confinement ne serait à envisager, et le suivi de la reprise des activités économiques permettrait d'adresser au plus vite les problématiques listées ci-dessus. Un **deuxième scénario** anticiperait l'effet d'une deuxième vague de l'épidémie (avec un **taux de chômage administratif en Région bruxelloise à 19,5%** suivant le doublement des projections du FMI). Un **troisième scénario** projette l'impact de l'arrêt des mesures de soutien économique qui sont en vigueur depuis le début du confinement. Ce scénario se construit sur les résultats de l'enquête menée par la BNB et la Fédération des entreprises belges (FEB) auprès d'entreprises et d'indépendants en Belgique (avec un passage de **20% des travailleurs en chômage temporaire en chômage complet ainsi que l'arrêt de l'activité de 9% des indépendants**). Ce dernier scénario permet de présenter les conséquences hypothétiques d'un risque de faillites et de licenciements accru dans certains secteurs.

Scénario 1 : déroulement du plan de dé-confinement tel qu'annoncé

Sur base du FMI, taux de chômage administratif augmente de 1,9 % en 2020

Taux de chômage de 17,6% en 2020

+ 10.000 DEI en 2020

Scénario 2 : deuxième vague épidémique et maintien des mesures de soutien économique

Sur base du FMI, taux de chômage administratif augmente de 3,8 % en 2020

Taux de chômage de 19,5% en 2020

+ 20.000 DEI en 2020

Scénario 3 : Arrêt des mesures de soutien économique

Sur base de l'enquête de la BNB et la FEB, 20% des travailleurs bruxellois au chômage temporaire et 9% des indépendants perdent leur emploi

Taux de chômage de 21,2% en 2020

+ 30.000 DEI

Source : view.brussels, « Rapport d'analyse et de prospective : impact de la crise du Covid-19 sur le marché de l'emploi bruxellois ».

Un des grands défis pour les prochains mois des agences publiques pour l'emploi sera donc d'accompagner cet important flux entrant de DEI vers le marché du travail. À ce sujet, l'OCDE prévoit des changements profonds du marché du travail dans la majorité de ses pays membres³⁸. Selon l'OCDE, les nouvelles contraintes (logistiques, sanitaires, numériques et autres) apparues pendant la crise favorisent la demande d'une main d'œuvre (hautement/plus) qualifiée. Et ce, même dans les secteurs qui avaient l'habitude des travailleurs peu qualifiés (alimentaire, commerce, administration). Il est donc nécessaire que l'offre de travail réponde à ces nouvelles exigences.

Dans ce contexte, il est important d'offrir des formations suffisamment adaptées aux nouvelles réalités du marché. Ainsi, la diffusion en ligne de formations, qui s'est développée avec la crise, est fortement encouragée pour la suite. Ces formations devraient probablement également être proposées aux chômeurs temporaires. En effet, ces travailleurs en attente d'une (éventuelle) reprise ne se forment plus et cette longue période d'inactivité pourrait représenter un frein important pour leur remise à l'emploi.

Pour répondre à ce défi, les agences publiques pour l'emploi pourraient avoir besoin d'un budget plus élevé. Et ce, notamment pour leur permettre de mettre en place les infrastructures nécessaires. Une plus

³⁸ Source : OCDE, Public employment services in the frontline for jobseekers, workers and employers



grande flexibilité de leurs conditions de travail pourrait aussi être envisagée. Ces agences doivent en effet pouvoir rester opérationnelles, même en temps d'incertitude (ce qui implique une généralisation du télétravail et des réunions en ligne).

La demande de travail

Pour ce qui concerne la demande de travail au sein des entreprises existantes, les résultats de l'enquête dirigée par la BNB et la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) indiquent qu'en cas de fin aux mesures de soutien telles que le chômage temporaire ou le droit passerelle après juin, les entreprises prévoient en moyenne qu'environ un chômeur temporaire sur cinq pourrait être licencié. Pour les indépendants, ceux-ci sont 9% à prévoir un risque de faillite probable ou très probable si une telle décision venait à être prise.

Pour ce qui concerne l'évolution du solde d'entreprises, les premières données sur la démographie des entreprises révèlent que le nombre de créations diminue fortement en février. Cette diminution du nombre de créations d'entreprises est liée à la forte incertitude qui est apparue dès les prémices de la crise. Concernant les faillites, il est pour le moment difficile d'interpréter les données disponibles car, d'une part, il y a un certain délai entre la cessation d'activité et la déclaration de faillite par un tribunal de commerce et, d'autre part, de nombreux tribunaux de commerce et greffes ne fonctionnent actuellement qu'en capacité réduite.

Si les politiques actuelles du gouvernement s'attellent principalement à la préservation des entreprises existantes, il est utile de garder à l'esprit que favoriser la création de nouvelles entreprises reste un levier important pour préserver l'emploi en Région bruxelloise.

2.3.3. Cibler certains acteurs

Le gouvernement régional peut jouer un rôle important pour favoriser la reprise de l'activité des entreprises. Au-delà des approches décrites dans les deux points précédents, les mesures d'aide pour la reprise peuvent aussi prendre la forme d'investissements publics, de subventions ou d'aides à l'investissement pour les entreprises... Pour maximiser l'efficacité de ces mesures, le gouvernement régional peut cibler spécifiquement certains acteurs.

Les acteurs les plus proches du gouffre :

Pour espérer une reprise rapide, il est important de préserver un maximum d'entreprises de la faillite. En effet, la régénération d'un tissu d'entreprises est un processus long et coûteux. A l'instar de la faillite pour les entreprises, le décrochage d'une partie de la population active du marché du travail représente un coût important pour la société. Dès lors, il est important de préserver l'employabilité de la plus grande frange de la population active possible. En conclusion, les politiques d'aide doivent d'abord être orientées vers les acteurs les plus fragilisés par la crise.

Dans les sections précédentes nous avons présenté différents éléments permettant d'identifier les acteurs les plus durement touchés par la crise. Ainsi, il apparaît qu'en moyenne les PME sont plus fragilisées que les grandes entreprises. Nous avons aussi mis en avant certains acteurs dont la chaîne d'approvisionnement est globalisée et donc plus probablement mise à mal par la crise. Enfin, nous avons identifié les secteurs qui font face aux plus grandes difficultés. Il s'agit d'abord des activités qui dispensent les produits consommés en société (l'HoReCa, les arts, les spectacles et les activités récréatives). Elles sont suivies par le commerce, le secteur de la construction et certaines activités de soutien aux



entreprises (sociétés de nettoyage, location, etc.). Rappelons que ces secteurs emploient une importante frange de la population active dont le niveau d'employabilité est faible.

Les acteurs qui catalysent les aident :

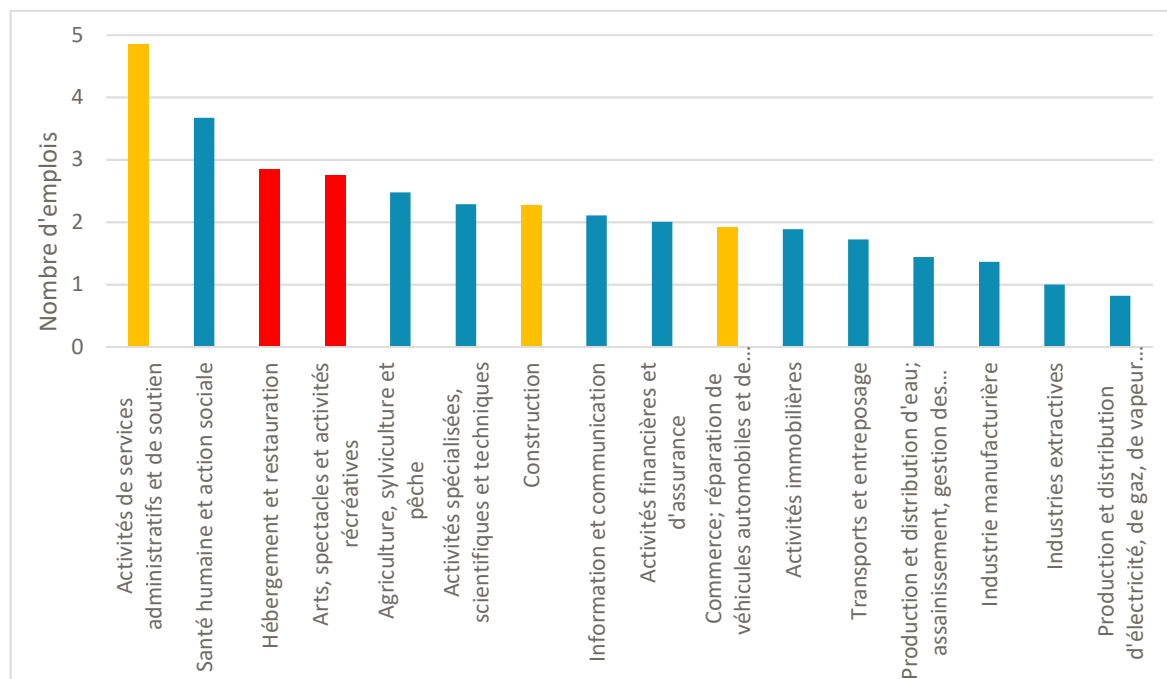
Dans le cadre d'une politique de relance, plus les bénéfices d'une mesure de soutien circulent rapidement entre les différents acteurs économiques locaux, plus la mesure est efficace. Il est donc important de cibler les activités économiques intensément connectées au reste de l'activité économique locale. L'IBSA a estimé le degré d'interdépendance de chacune des activités du tissu économique en RBC à partir :

- > de l'origine des produits intermédiaires consommés par l'activité ;
- > du lieu de consommation des travailleurs de l'activité.

Dans le **graphique 10**, on peut constater que les activités les plus touchées par la crise, c'est-à-dire celles qui dispensent des produits consommés en société (en rouge), sont également intensément connectées au reste du tissu économique en RBC. En d'autres mots, ces activités catalysent efficacement l'impulsion des aides aux autres activités bruxelloises.

Parmi les autres secteurs identifiés comme étant fragilisés (en orange), le secteur du soutien aux entreprises (intérim, location) est également un nœud important du tissu économique bruxellois. Celui-ci peut être aidé via notamment l'octroi d'aides forfaitaires. Certaines branches de la construction telle que celle des travaux de construction spécialisés ont également un lien d'interdépendance fort avec le reste du tissu économique. En d'autres termes, une relance de la demande au travers d'investissements publics pour la rénovation de bâtiments redynamiserait efficacement l'activité économique de la RBC.

GRAPHIQUE 9 : NOMBRE D'EMPLOIS BRUXELLOIS INDIRECTEMENT GÉNÉRÉS PAR MILLION D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES



Données: BFP, calculs: IBSA

Note : Pour chaque million d'€ de CA des activités de service administratifs et de soutien aux entreprises, près de 5 emplois sont créés dans d'autres activités situées en RBC. Les emplois indirectement générés résultent de la consommation des produits intermédiaires nécessaires à ces activités et de la consommation de leurs travailleurs.

3. VOLET SANTÉ-SOCIAL

Le présent volet a été réalisé en étroite collaboration avec l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles ³⁹.

La pandémie de Covid-19 a durement frappé la Belgique et la Région de Bruxelles-Capitale. Les conséquences de santé directes et indirectes sont abordées dans ce volet à la lumière des caractéristiques préexistantes en RBC.

De même, les conséquences sociales sont resituées dans le cadre déjà connu de la situation sociale en Région de Bruxelles-Capitale.

Ce volet est constitué de cinq chapitres :

- > Le premier chapitre décrit le contexte socio-sanitaire bruxellois, l'impact de la crise et les enjeux transversaux ;
- > Le deuxième chapitre expose les données épidémiologiques de la pandémie de Covid-19 en RBC ;
- > Le troisième chapitre met en évidence l'accès aux soins et aux services sociaux et sanitaires ;
- > Le quatrième chapitre expose la situation des personnes âgées en maison de repos et de soins ;
- > Le cinquième chapitre s'intéresse à la santé mentale ;
- > Le sixième chapitre aborde la situation des personnes en situation de handicap.
- > Le septième chapitre met en exergue l'impact de la crise sur les femmes et les inégalités de genre.

Ce travail de diagnostic « social-santé » est un premier état de la question, à un moment donné et compte tenu du délai imparti. Cet exercice de diagnostic devra évoluer dans le cadre de la réflexion commune future et des lignes de force qui en découleront. Notons que les données présentées ici ne sont pas genrées, sauf dans le chapitre 6 qui consacre intégralement son contenu aux inégalités de genre. Le Baromètre social de l'Observatoire de la Santé et du Social, publié annuellement, offre une vue globale de la situation sociale et de santé en Région bruxelloise, au travers de l'ensemble des domaines de la vie. La prochaine édition intégrera la question de l'impact du Covid sur ces différents domaines ainsi que certains des thèmes cités ci-après, et, ce avec une ventilation des données par genre lorsque cela est possible/pertinent.

A titre indicatif et de manière non-exhaustive, voici quelques thématiques non détaillées dans ce diagnostic qui doivent faire l'objet d'une attention particulière et qui pourraient être développées ultérieurement:

- > La capacité de prise en charge par les structures hospitalières dans la phase d'après crise : comment assurer l'activité hospitalière antérieure à la crise tout en réservant 25% des lits de soins intensifs pour les cas Covid ? (= exigence du Fédéral).
- > La question de la collaboration avec la médecine générale au-delà des structures socio-sanitaires comme les maisons médicales, les plannings familiaux, etc.
- > L'impact de la crise sur l'intégration sociale et la participation.
- > L'impact de la crise sur les personnes toxicomanes.

³⁹ Nommément, pour l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles : Marion Englert, Olivier Gillis, Cornelis Kint, Dalia Fele, Elise Mendes Da Costa



3.1. CONTEXTE SOCIO-SANITAIRE BRUXELLOIS, IMPACT DE LA CRISE ET ENJEUX TRANSVERSAUX

3.1.1. Situation sociale et sanitaire avant la crise : quelques indicateurs et tendances

3.1.1.1. Situation sociale

Depuis plusieurs années, environ un tiers des Bruxellois disposent d'un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté (1 187 € pour une personne isolée, 2 572 € pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants). Au 1er janvier 2020, en supposant que le taux de pauvreté était toujours d'environ 30 % (chiffre de l'enquête EU-SILC pas encore disponible pour l'année 2019 ni a fortiori pour 2020), approximativement 363.308 personnes (estimation) vivaient déjà avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté à Bruxelles avant la crise du coronavirus.

Le [Baromètre social 2019](#) de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale a montré que la situation s'est même détériorée, déjà avant la crise, au vu de certains indicateurs.

En 2018, un cinquième de la population bruxelloise d'âge actif perçoit une allocation d'aide sociale (RIS, etc.) ou un revenu de remplacement (chômage ou invalidité), et près d'un quart des enfants bruxellois de moins de 18 ans vivent dans un ménage sans revenu du travail. De nombreux Bruxellois sont en effet sans emploi.

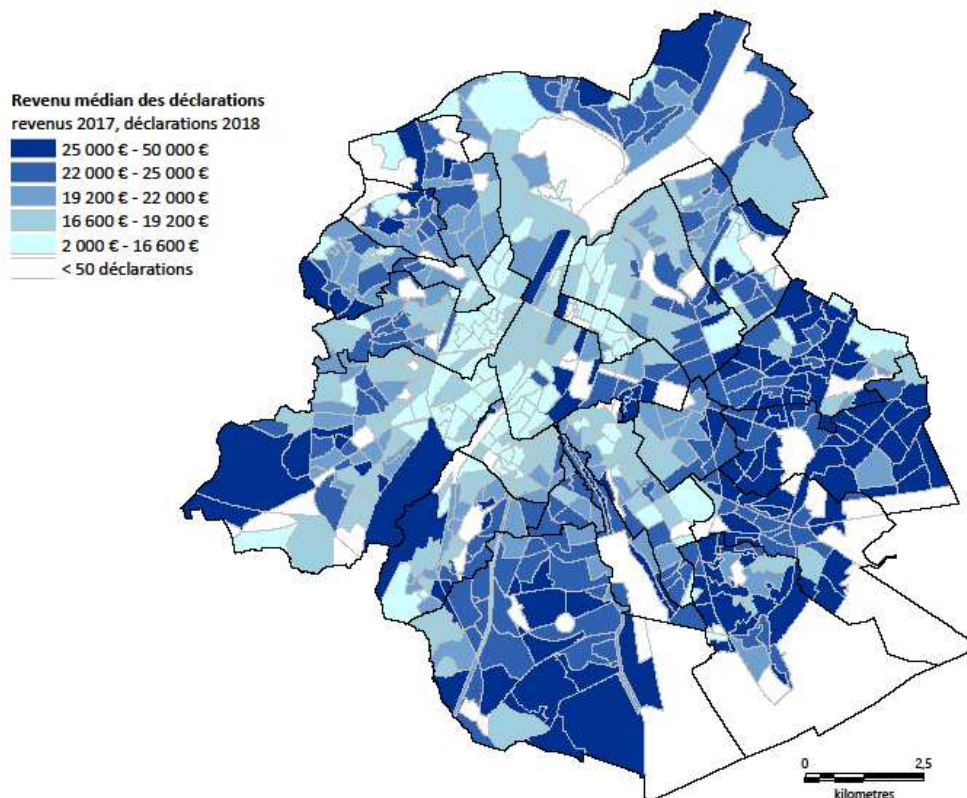
De plus, en Région bruxelloise, le coût du logement est nettement plus important que dans les autres régions et villes du pays. À titre indicatif, si une personne isolée percevant le revenu d'intégration sociale devait payer le loyer médian pour un appartement une chambre en région bruxelloise (650 €), elle devrait consacrer en moyenne près de 70 % de son budget au loyer (sur le marché locatif privé), et il ne lui resterait qu'entre 250 € et 300 € pour l'ensemble de ses autres dépenses mensuelles. Le Rapport [« Précarités, mal-logement et expulsions domiciliaires en Région bruxelloise »](#) de l'Observatoire indique qu'il y aurait plusieurs milliers de personnes qui subissent chaque année une procédure judiciaire d'expulsion domiciliaire.

Les Bruxellois précarisés sont particulièrement touchés par le **non-recours aux droits** (voir : « Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise »). Malgré qu'ils soient éligibles à plusieurs droits sociaux fondamentaux (aide sociale, assurance chômage, aides au logement, assurance obligatoire et intervention majorée, ...), une part très importante n'en bénéficie pas. Parce qu'ils ignorent leurs droits, parce qu'ils n'y accèdent pas, parce qu'ils refusent d'y avoir recours, parce que les droits ne sont pas proposés. De nombreuses personnes sur le territoire régional ne bénéficient (plus) d'aucune (ou presque) protection sociale.

Il est important de souligner que les chiffres globaux pour la Région bruxelloise masquent l'importance des inégalités socio-spatiales au sein de son territoire. : « les personnes en situation de pauvreté et de précarité sont en grande partie concentrées dans le « croissant pauvre » de la Région bruxelloise (zone formant un croissant à l'ouest du centre-ville), et ce depuis plusieurs décennies (cf. carte 1).



CARTE 1 : REVENU MÉDIAN DES DÉCLARATIONS PAR SECTEUR STATISTIQUE, RÉGION BRUXELLOISE, 2017



Source : SPF Economie, Statistics Belgium ; cartographie Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

3.1.1.2. Situation de santé

Pauvreté et santé sont fortement liées. La pauvreté, dans toutes ses composantes, entraîne une dégradation de l'état de santé et une mauvaise santé peut aussi amener à un appauvrissement.

Les inégalités sociales de santé s'observent à tous les âges et concernent la plupart des problèmes de santé. Entre les communes bruxelloises les plus pauvres et les communes les plus aisées, l'écart en termes d'espérance de vie des habitants est de 2,8 ans pour les hommes et de 2,6 ans pour les femmes, sur la période 2012-2016 ⁴⁰.

Selon l'Enquête de Santé 2018 publiée par Sciensano, 22 % de la population bruxelloise de 15 ans et plus ne s'estime pas en bonne santé. La proportion de personnes ne s'estimant pas en bonne santé varie significativement selon le statut socio-économique (à âge et sexe égal), approché ici par le niveau d'éducation. Elle est ainsi nettement plus élevée pour les personnes ayant au maximum achevé leur scolarité primaire.

Les inégalités sociales de santé s'observent notamment en termes de risque de maladies chroniques.

⁴⁰ Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, Bulletins statistiques de décès 2012-2016 et SPF Economie - Statistics Belgium

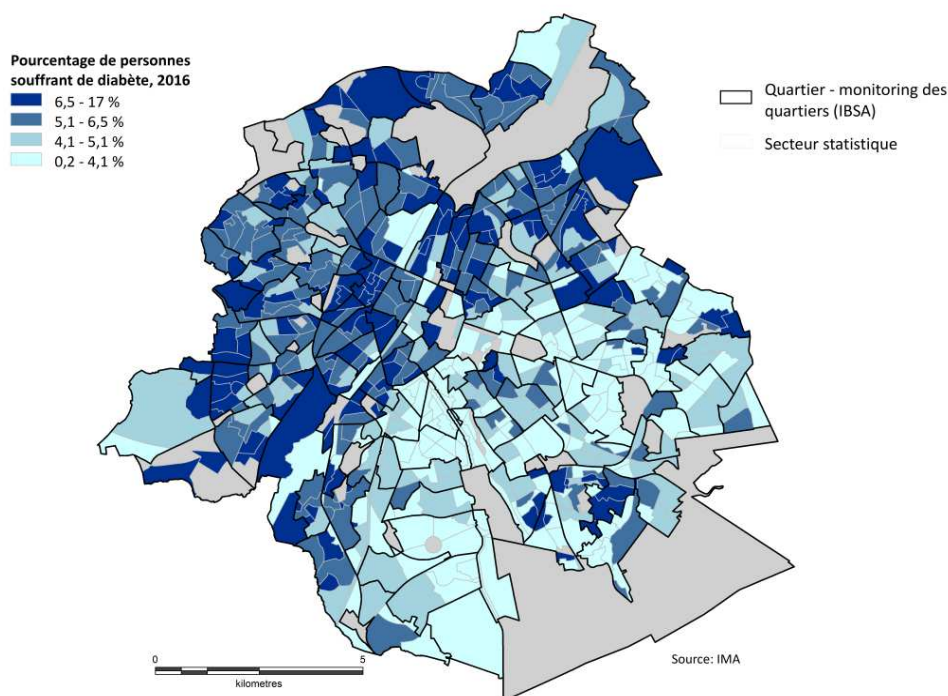
En Région bruxelloise, 29 % des personnes (âgées de 15 ans et plus) souffrent d'une ou plusieurs **maladies chroniques** en 2018 (selon l'enquête de Santé). Parmi les personnes de 65 ans et plus, 45 % présentent au moins une maladie chronique. La prévalence est beaucoup plus importante parmi les personnes à faible revenu.

Certaines maladies chroniques sont présentées ci-dessous plus spécifiquement, en lien avec les comorbidités associées au coronavirus (il s'agit bien d'exemples sans prétendre à l'exhaustivité).

Le **diabète** est une maladie chronique entraînant différents problèmes de santé. Sur base des données de l'enquête de Santé 2018, la prévalence annuelle du diabète est de 5,8% dans la population totale bruxelloise, mais grimpe à 17,4% parmi la population âgée de 65 ans et plus.

Les inégalités sociales de santé sont également très marquées pour le diabète ; la prévalence du diabète (sur base des données AIM ⁴¹) chez les résidents des secteurs statistiques du quintile de revenu inférieur est deux fois plus élevée (8 pour 100) qu'au sein des secteurs du quintile de revenu supérieur (4 pour 100).

CARTE 2 : POURCENTAGE DE PERSONNES SOUFFRANT DE DIABÈTE, 2016



Source : AIM

Par ailleurs, toujours sur la base de l'enquête de Santé 2018, 13 % des Bruxellois déclarent avoir souffert **d'hypertension** et 13% également, **d'hypercholestérolémie** en 2018. Ces pourcentages augmentent fortement avec l'âge, et un gradient social est également très présent.

⁴¹ Sur la base des données de l'Agence InterMutualiste (AIM), 5,6% de la population bruxelloise est touchée et traitée (consommation de médicaments liés au diabète ou prestations de soins associés). Ce pourcentage est sous-estimé puisqu'il ne tient pas compte des personnes non prises en charge. Il est néanmoins très proche de l'indicateur de prévalence annuelle du diabète de l'enquête de santé 2018 : 5,8 %.

De manière générale, l'ensemble des maladies cardio-vasculaires sont responsables d'un tiers des décès dans la population bruxelloise.

3.1.2. Que peut-on dire aujourd'hui concernant l'impact social et sanitaire de la crise?

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel et transversal qui touche l'ensemble des domaines de la vie : revenu, situation vis-à-vis du marché de l'emploi, accès au logement, à l'éducation etc. La crise du Covid affecte ces différents domaines. Certains groupes sont particulièrement touchés. Les pertes d'emploi sont l'une des multiples conséquences de la crise ayant des répercussions sociales. Rappelons qu'à l'échelle de la Belgique, le taux de risque de pauvreté est en effet près de dix fois plus élevé parmi les personnes au chômage (49 %) que parmi les personnes disposant d'un emploi (5 %) ⁴².

Il est important, à la lecture de ce diagnostic, de garder en tête l'importance des inégalités socio-spatiales dans la Région. La crise va faire basculer un nouveau public vers une situation de pauvreté, mais va également aggraver la situation de personnes qui étaient déjà en situation de pauvreté et de précarité avant la crise. Or, certains quartiers abritent une proportion importante de personnes précarisées, qui devront faire l'objet d'une attention particulière en termes d'impact de la crise. C'est le cas du « croissant pauvre » de la Région (cf. carte 1 supra).

1) S'il n'est pas encore possible de mesurer l'effet total et précis de la crise sur le **revenu** actuel des Bruxellois, certaines enquêtes ont toutefois été effectuées. Par exemple dans son enquête de santé Covid-19 ⁴³, Sciensano a montré que **41 % des personnes sondées à Bruxelles estime que la crise a un impact sur leur niveau de revenus**, un chiffre supérieur à celui obtenu par l'enquête auprès des consommateurs du mois d'avril. Selon cette dernière source, un tiers des répondants déclarent une perte de revenus en lien avec la crise, en Belgique comme en Région bruxelloise. Parmi ceux-ci, en Région bruxelloise, seuls 50 % disposent d'un coussin d'épargne leur permettant de faire face aux dépenses nécessaires pendant au moins 3 mois, contre 58 % à l'échelle du pays (source : IBSA).

2) **Chômage temporaire** : sur base d'une estimation réalisée par view.brussels et l'IBSA basée sur le nombre de demandes introduites par les employeurs au niveau fédéral, il y aurait **approximativement 98.000 salariés en demande de chômage temporaire en Région bruxelloise à la fin mars**. Notons que ces chiffres constituent une estimation « maximale » pour différentes raisons, et il faudra encore attendre pour disposer des chiffres exhaustifs des paiements de l'ONEM. Mais cette estimation fournit un ordre de grandeur. Autant de personnes susceptibles donc de percevoir une allocation de l'Onem correspondant à 70 % de leur salaire brut moyen plafonné, et un complément par jour de 5,63 euros (ces deux éléments étant soumis à une retenue de précompte professionnel de 26,75 %). Cela correspond donc en tous les cas à une perte de revenu pour les personnes concernées, avec un montant de l'allocation qui, selon le salaire précédent, peut être inférieur ou en tous les cas, proche du seuil de risque de pauvreté.

3) Les **indépendants** et en particulier les petits indépendants sont fortement touchés par la crise. En cas d'interruption d'activité obligatoire ou en raison des circonstances, la mesure phare est le « **droit de passerelle** ». Il s'agit d'une allocation de 1.291,69 € (ou 1.614,10 € en cas de personne à charge auprès

⁴² SPF Economie – Statistics Belgium, EU-SILC 2018

⁴³ 1er questionnaire en ligne du 2 au 9 avril et 2^e questionnaire en ligne du 16 au 23 avril



de la mutuelle). Il s'agit donc d'une aide mais cela implique un appauvrissement pour les personnes/ménages concernés qui se retrouvent avec un revenu proche du seuil de risque de pauvreté (taux isolé), voire inférieur au seuil de risque de pauvreté selon le nombre de personnes à charge dans le ménage. Or, la Région bruxelloise compte plus de 100.000 indépendants (110.492 indépendants et aidants affiliés auprès des caisses d'assurances sociales en 2018), essentiellement dans l'industrie, le commerce ou les professions libérales. L'Association des Caisses d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants estime **qu'environ 55 % des indépendants** en activité principale auraient fait appel au droit passerelle en mars et en avril **en Belgique**. L'IBSA estime cette part à 46 % sur base des données de l'INASTI.

Le risque de pauvreté des travailleurs indépendants est plus important que celui des salariés. Les **petits indépendants** sont très souvent en situation de sous-protection sociale. En particulier, concernant le droit de passerelle, il faut être indépendant à titre principal assujéti à la sécurité sociale. Ainsi, les prestataires de services qui sont exemptés d'assujettissement, et donc du paiement de cotisations, lorsque leur revenu est inférieur à un certain seuil, ne disposent d'aucune couverture. C'est le cas par exemple des **coursiers de Deliveroo ou UberEats**, dont l'activité a pourtant été considérablement réduite suite au confinement. Aujourd'hui, rien n'est prévu pour ces travailleurs précaires... Les indépendants à titre complémentaire ne sont pas non plus éligibles au droit passerelle et donc ne sont pas protégés en cas de perte du revenu qu'ils tiraient de leur activité indépendante, même si celui-ci représentait une part importante de leur revenu total (source : [Daniel Dumont](#), avril 2020).

De manière générale, les **inégalités de revenu se trouvent amplifiées** dans le cadre du confinement, entre, d'une part, les professions qui peuvent conserver leur emploi du fait des possibilités de télétravail et, d'autre part, une grande partie des travailleurs plus manuels, de nombreux indépendants mais aussi par exemple une partie des artistes qui perdent ainsi leur emploi/leurs activités.

Il est utile de rappeler que le chômage temporaire ainsi que les droits de passerelles visent à permettre aux personnes de reprendre leur emploi par la suite. La crise du Covid-19 risque d'impliquer une récession économique et certaines personnes basculeront dans une situation de chômage structurel, et des indépendants feront faillite. Mais il est trop tôt pour avancer des chiffres sur l'ampleur de cet impact à moyen et long termes, qui dépend d'un grand nombre de facteurs.

4) Une autre catégorie de la population déjà précarisée et particulièrement touchée est celle qui **travaillait au noir**, dans l'horeca notamment. Ces personnes dont l'activité informelle s'est interrompue se trouvent dans une situation sociale dramatique car, n'ayant droit à rien, elles se retrouvent sans revenu. Il est important d'insister sur ce groupe car il est très présent en Région bruxelloise. Les chiffres sont par nature inexistant, mais les témoignages issus du terrain et de nos rapports indiquent que le nombre de personnes qui doivent travailler au noir pour subsister est élevé en Région bruxelloise, qui compte une **population sans-papiers** significative. Ainsi, l'impact de la crise sur cette population est particulièrement préoccupant.

5) Le problème du **sans-abrisme** est important dans la Région et concernait avant la crise déjà plusieurs milliers de personnes (4.187 personnes sans-abri ou mal logées selon le dernier recensement de la Bruss'help datant de novembre 2018). Sans pouvoir avancer de chiffres précis, il est clair que ce nombre risque d'augmenter suite à la crise du Covid, étant donné ses conséquences socioéconomiques. De plus, les personnes sans-abri sont aujourd'hui impactées par le confinement de la population (impossibilité de demander de l'argent aux passants, pénurie au niveau des aides alimentaires, manque de bénévoles, surcharge des structures d'aides encore en activité, etc.).

Les personnes sans abri ont été également touchées par la crise sanitaire. Dans l'incapacité de se loger, plusieurs ont été touchés par la maladie, ce qui impacte encore très négativement leur situation socio-sanitaire en général.

6) La crise du coronavirus, du fait de ses conséquences sanitaires et du confinement, a un impact majeur sur la santé globale, y compris la santé mentale, de la population (en particulier des personnes plus fragilisées), ce qui risque de dégrader d'autant plus la situation sociale des personnes concernées. Les aspects sanitaires relatifs au Covid-19, et les impacts de la crise sur le report de soins et la santé mentale sont développés dans les points suivants de la note. Rappelons que **tant les problèmes de santé que les décès d'un membre d'un ménage peuvent, pour les ménages déjà en difficulté ou sur le fil, amener à un appauvrissement social.**

7) De manière générale, le **confinement frappe durement les personnes plus pauvres en termes de bien-être et donc de santé générale.** Les quartiers plus pauvres sont très densément peuplés : à titre illustratif, la densité de population est de 31.043 habitants au km² au centre de Saint-Josse, contre 3.713 au km² au centre de Watermael-Boitsfort. Le confinement prend donc une autre tournure dans les quartiers pauvres, sans espace vert à proximité, sans jardin, dans des logements souvent surpeuplés. Les inégalités de vécu et de bien-être et donc de santé mentale sont marquées dans le cadre du confinement en Région bruxelloise, qui se caractérise par des inégalités sociales et socio-spatiales particulièrement importantes au départ. De plus, les problèmes économiques étant accentués pour les personnes déjà en difficulté et en travail précaire, les tensions sont d'autant plus prégnantes au sein des ménages en pauvreté, pouvant accentuer les risques de violences notamment. En effet, les situations de violences intrafamiliales augmentent en ces périodes de confinement et de tensions sociales.

8) En Région bruxelloise, le décrochage scolaire est important. En effet, c'est en Région bruxelloise que l'on observe la plus grande proportion de personnes d'âge actif ne possédant pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (cf. Baromètre social 2019). Le risque de pauvreté des personnes faiblement scolarisées est très important.

En outre, La proportion d'élèves du secondaire en retard scolaire de deux ans ou plus varie fortement selon la situation sociale des familles. On retrouve les proportions les plus élevées dans les communes où la pauvreté est importante ; c'est parmi les élèves qui résident à Saint-Josse-ten-Noode que la proportion apparaît la plus élevée en 2017-2018 (37 %), contre 11 % à Woluwe-Saint-Pierre ⁴⁴. En **termes de formation et de scolarité**, là aussi, les **inégalités s'amplifient** vraisemblablement dans le cadre de la crise actuelle, entre les enfants/adolescents/jeunes adultes ayant la possibilité de compenser l'interruption de leur formation à la maison et/ou de continuer à se former à distance, versus ceux pour qui cela n'est pas possible (du fait des conditions familiales, du niveau d'éducation des parents, de la possibilité d'avoir un ordinateur à la maison, les conditions de logements etc.). Les projets de cohésion sociale et de soutien scolaire revêtent ici une grande importance car ils permettent à certains bénéficiaires de maintenir un lien social et jouent un rôle de pacification dans certains quartiers. En outre, le soutien scolaire est une accroche qui permet d'éviter pour certains enfants, le décrochage scolaire.

9) **Dans un contexte de baisse des revenus, les difficultés de paiement du loyer et des factures diverses, déjà particulièrement importantes avant la crise, doivent se faire encore plus sentir.** D'autant plus que la Région bruxelloise est constituée majoritairement de locataires (plus de 60 % des ménages), que les loyers sont nettement plus élevés qu'en moyenne dans les autres zones du pays, et

⁴⁴ Source : Vlaamse Gemeenschap, Communauté française - Etnic ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles



que la part de personnes en pauvreté y est nettement plus élevée (un tiers de la population bruxelloise vivant sous le seuil de risque de pauvreté, et ce avant la crise du corona).

En cette période, les reports de paiement s'accumulent, et la facture suite à la période de confinement risque d'être nettement plus importante que d'habitude... on peut donc s'attendre à des problèmes accrus de surendettement, tant en termes de dettes de loyer que de dettes énergétiques et de factures d'eau, mais aussi de télécommunications, de santé et autres...

10) **Les demandes auprès des CPAS et d'autres services augmentent** du fait des pertes d'emploi et de revenu. La question de l'impact de la crise sur l'accès à ces services est détaillée au point 3.3 de la présente note.

En conclusion, compte tenu des éléments précités, on constatera vraisemblablement que la pandémie, d'une part, a aggravé la situation de personnes connaissant déjà la précarité avant son apparition, et d'autre part, fait également basculer un grand nombre de « nouvelles » personnes dans une situation de pauvreté.

3.1.3. Points d'attention, enjeux transversaux

De manière générale, il faut placer les droits économiques et sociaux et le droit à la santé au centre des objectifs politiques. Chaque entité dispose de compétences pour lutter contre la pauvreté : le Fédéral (sécurité sociale, protection sociale, fiscalité...) mais aussi les Régions (logements, ...), les Communautés (enseignement, allocations familiales, ...) et les pouvoirs locaux (accompagnement social, ...). Une vision globale est nécessaire pour que ces leviers soient mobilisés de manière cohérente et que les moyens soient prévus en conséquence, dans le but de garantir à chacun l'accès aux droits fondamentaux dans le cadre de la crise.

Un **grand nombre de mesures ont déjà été mises en place** dans le cadre de la crise et en particulier du confinement. Si elles ne sont pas toujours suffisantes, elles sont fondamentales pour éviter que cette crise sanitaire ne se transforme en catastrophe sociale.

Le Service de lutte contre la pauvreté effectue un relevé de l'ensemble des mesures interfédérales de lutte contre la pauvreté prises dans le cadre de la crise (nous en reprenons les principales à l'échelle fédérale et bruxelloise ci-après dans l'encadré):

<https://www.luttepauvrete.be/wp-content/uploads/sites/2/2020/05/200505-aperçu-covid-19-FR.pdf>

Aperçu (non exhaustif) des mesures sociales (ou socioéconomiques) prises au niveau fédéral et bruxellois

Des tasks force d'« urgence sociale coronavirus » ont été mises en place tant au niveau fédéral qu'au niveau de la Région bruxelloise, dans le but d'identifier les groupes à risque et/ou évaluer les dispositifs en place.

Au niveau fédéral, les mesures relatives à la protection sociale constituent la base de la protection des personnes dans le cadre d'une crise comme celle-ci : le chômage économique et le droit de passerelle d'abord et avant tout, mais aussi, le gel de la dégressivité des allocations de chômage, sont des mesures essentielles. Il est également possible de combiner chômage temporaire et travail dans certains secteurs. Les demandeurs d'asile ayant introduit leur demande auprès du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides peuvent accéder au marché du travail. Concernant les autres mesures fédérales de crise, mentionnons l'autorisation de report des remboursements des crédits hypothécaires des crédits à la consommation pour ceux dont le revenu est affecté par la crise, la prolongation de deux mois du dispositif fédéral hivernal de nuit à Bruxelles (jusqu'au 31 mai), la suspension temporaire des contrôles de la condition de résidence de la GRAPA, l'octroi de moyens supplémentaires à destination des CPAS, etc.

Au niveau bruxellois, de nombreuses mesures ont également été mises en place : interdiction de coupures de gaz et d'électricité jusqu'au 30 juin, délais de paiement allongé et suspension de l'interruption de l'approvisionnement en eau en cas de non-paiement, interdiction des expulsions domiciliaires jusqu'au 30 juin, assouplissement des délais de préavis, prime en soutien des locataires vulnérables (de 214,68 euros pour aider au paiement des loyers et soutenir les locataires les plus fragiles qui subissent une perte de revenus), octroi d'un budget supplémentaire aux CPAS et au secteur de l'aide alimentaire, octroi également d'un budget extraordinaire pour le plan d'action d'aides aux sans-abris et aux migrants et différentes mesures pour augmenter les places d'accueil, développement d'une plateforme de crise par Bruss'help -qui coordonne le secteur du sans-abrisme- qui utilise dorénavant un nouveau logiciel permettant de suivre les places d'accueil disponibles dans différents services en temps réel et de manière centralisée, afin d'orienter rapidement les sans-abri vers un hôpital ou un hébergement, etc. Un numéro vert d'urgence sociale générale a aussi été mis en place en Région bruxelloise ⁴⁵.

Pour éviter un appauvrissement massif des Bruxellois dans le cadre de la crise sanitaire et les mois à venir, il est important que l'ensemble de ces mesures s'inscrivent dans la durée, et ne s'arrêtent pas en mai ou en juin. Des mesures supplémentaires pourraient être prises, notamment pour les personnes surendettées.

Il est important que les personnes soient bien informées et aidées pour recourir à l'ensemble de ces mesures et de leurs droits. Souvent, les personnes précarisées n'ont pas accès à l'information, ne sont pas en mesure de faire valoir leurs droits (difficultés au niveau administratif, non accès à un ordinateur,

⁴⁵ Le numéro vert 0800 35 243 est accessible entre 8h à 20 h en semaine et de 10h à 18h le WE

non connaissance des langues nationales...). Il est important de mettre en place des mesures de manière à contacter les personnes de manière proactive afin de leur fournir une assistance pour l'octroi de droits et d'aides. Des visites sociales à domicile sont aussi nécessaires dans de nombreux cas. L'octroi des droits sociaux doit absolument être facilité dans le cadre actuel, et les contraintes administratives assouplies. La recherche sur le non-recours aux droits montre qu'une approche par groupes cibles accentue le non-recours aux droits par la superposition de dispositifs d'aide. Il faut développer des dispositifs de protection sociale, simplifiés, plus équitables et plus universels à tous niveaux de pouvoir.

Par ailleurs, il faut souligner que les personnes sans-papiers, nombreuses dans la Région bruxelloise, échappent à tout filet de sécurité sociale ou d'aide sociale et donc à la plupart des mesures de protection mises en place. À l'exception de l'aide médicale urgente, ces personnes n'ont aucun droit. En temps normal, elles survivent grâce au travail en noir, aux réseaux d'entraide, ... ce dont elles sont souvent privées dans le cadre actuel. Une enquête menée en 2010 avait révélé que 96 % parmi les personnes en situation irrégulière interrogées étaient en situation de pauvreté (Schockaert et al., 2012), et, ce donc avant même la crise du coronavirus. Une attention particulière doit ainsi être portée à ce public, et des mesures doivent être prises pour leur assurer des conditions de vie décente.

3.2. COVID-19 : DONNÉES ÉPIDÉMIOLOGIQUES

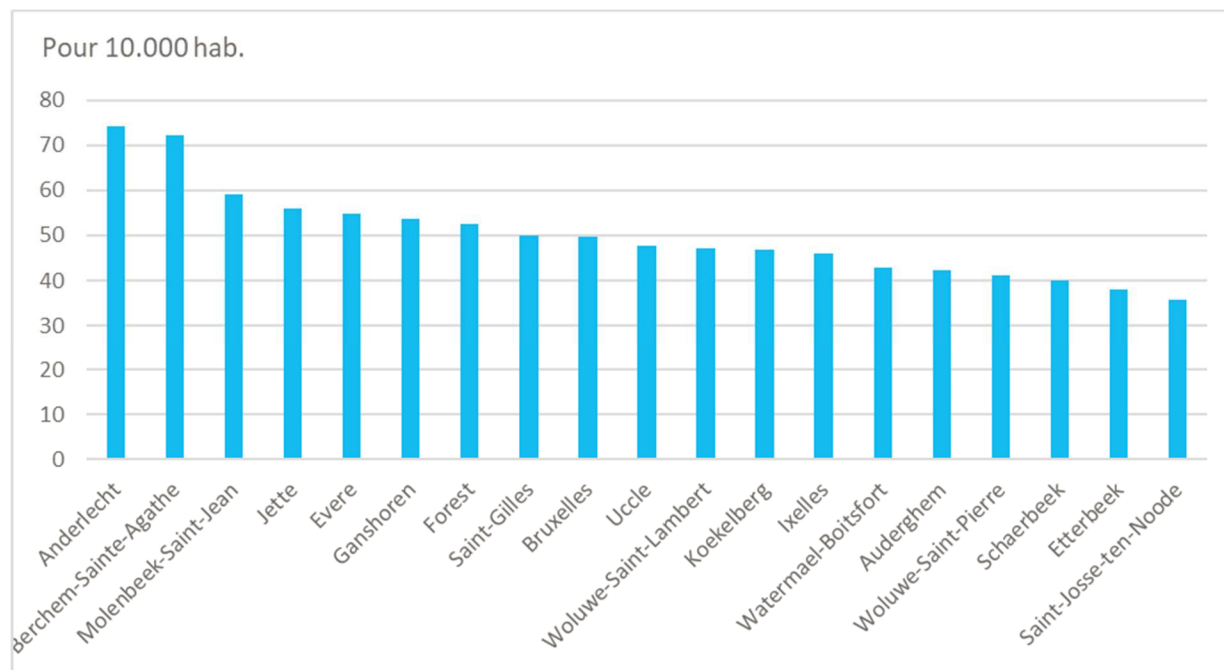
3.2.1. Cas confirmés

Au 18/06/2020, **6.156 cas (cumulés) de Covid-19 confirmés sont recensés en Région bruxelloise, soit environ 51 cas confirmés pour 10.000 habitants.**

Le nombre de cas confirmés pour 10.000 habitants a également été calculé par commune (au 18 juin 2020), cf. graphique 11.



GRAPHIQUE 11 : CAS CONFIRMÉS CUMULÉS AU 18 JUIN 2020 PAR 10.000 HABITANTS, COMMUNES BRUXELLOISES



Source : Sciensano, statbel ; calcul IBSA

Le nombre de cas confirmés de Covid-19 par 10.000 habitants par commune peut être influencé par un grand nombre de paramètres, tels que la politique de dépistage (qui a évolué depuis le début de l'épidémie), l'accès aux soins, l'âge de la population, la prévalence des maladies chroniques dans la population, la présence et le nombre de MR-MRS (et autres collectivités résidentielles) dans la commune, etc.

3.2.2. Décès, mortalité et surmortalité

Au 18 juin 2020, **1.475 décès du Covid-19** (possibles et confirmés) ont eu lieu sur le territoire de la Région bruxelloise depuis le 10 mars (date du premier décès en Belgique), dont **44 % en maison de repos** (cas confirmés et cas possibles) et **56 % à l'hôpital**. En Flandre, 55 % des décès ont eu lieu en maison de repos et en Wallonie, 47 %. Sur les 9.683 décès en Belgique, la moitié ont eu lieu en maison de repos ([Tableau 1](#)).

Notons que les décès Covid-19 sont classés en fonction du lieu de décès et non en fonction du lieu de résidence. Il peut donc y avoir des décès qui ne concernent pas uniquement des Bruxellois. En effet, Bruxelles dispose d'une offre de services de santé importante et prend en charge une part importante de patients non-bruxellois. À titre indicatif, en 2014, 33 % des admissions dans les hôpitaux bruxellois concernent des personnes ne résidant pas en Région Bruxelloise, 17 % de personnes résidant en Flandre et 14 % en Wallonie ⁴⁶.

⁴⁶ Ces chiffres seront actualisés par l'Observatoire dans les prochains jours

Par ailleurs, les personnes âgées bruxelloises sont plus fréquemment en maison de repos que dans les deux autres régions (cf. point 3.4).

TABEAU 1 : TOTAL CUMULÉ DES DÉCÈS RAPPORTÉS AU 18 JUIN 2020

Lieu de décès	Flandre		Bruxelles		Wallonie		Belgique	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Hôpital	2 136	44%	824	56%	1 750	52%	4 710	49%
<i>Cas confirmés</i>	2 043	96%	794	96%	1 645	94%	4 482	95%
<i>Cas possibles</i>	93	4%	30	4%	105	6%	228	5%
Maison de repos	2 655	55%	644	44%	1 550	46%	4 849	50%
<i>Cas confirmés</i>	643	24%	219	34%	425	27%	1 287	27%
<i>Cas possibles</i>	2 012	76%	425	66%	1 125	73%	3 562	73%
Autres collectivités résidentielles	27	1%	1	0%	19	1%	47	0%
Domicile et autre	19	0%	6	0%	32	1%	57	1%
Inconnu	19	0%	0	0%	1	0%	20	0%
TOTAL	4 856	100%	1 475	100%	3 352	100%	9 683	100%

Note : À partir du 24/04/2020, les informations sur le statut diagnostic des décès en maison de repos en Flandre (cas COVID-19 confirmés et possibles), sont disponibles.

Source : Sciensano

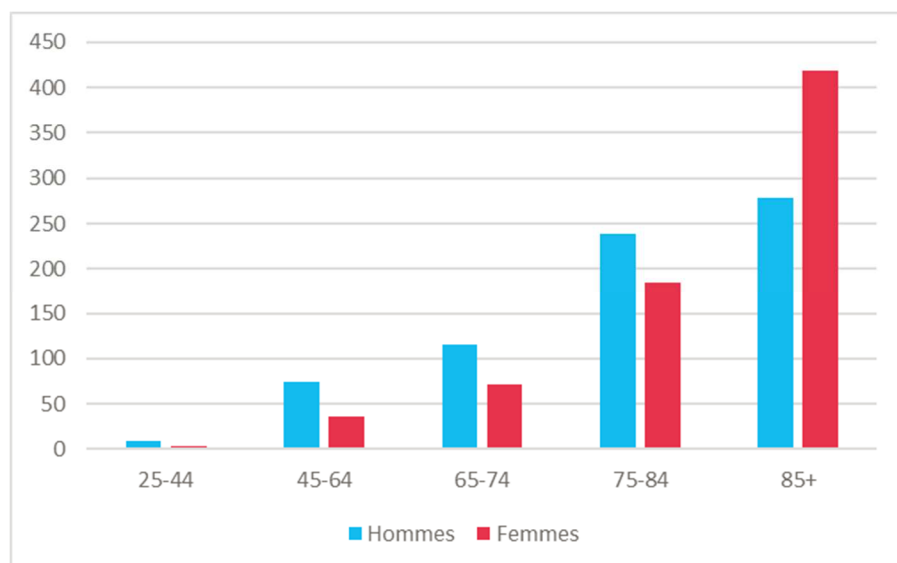
Le **graphique 12** reprend la distribution des 1.757 décès Covid-19 (possibles et confirmés) ayant eu lieu sur le territoire de la région bruxelloise depuis le 10 mars 2020 (date du premier décès Covid-19) par groupe d'âge et sexe. Les chiffres confirment que le nombre de décès augmente avec l'âge des personnes ⁴⁷. Ainsi, 88,4 % des décès masculins et 94,4 % féminins concernent des personnes de plus de 65 ans.

Les décès de femmes de 75 ans et plus, cette fois, représentent encore 84 % du total des décès féminins. Il n'est que de 72,3 % pour les hommes. Cette différence s'explique par une part d'hommes aux âges les plus avancés nettement plus faible que pour les femmes. Par exemple, en Région de Bruxelles-Capitale, la part des 75 ans et plus est de 4,7 % chez les hommes et de 7,9 % chez les femmes ⁴⁸.

⁴⁷ Voir notamment <https://www.atoute.org/n/IMG/pdf/ldrCoviduk.pdf>

⁴⁸ Au 1er janvier 2019, source : IBSA & Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium) (Registre national)

GRAPHIQUE 12 : NOMBRE DE DÉCÈS COVID-19 PAR ÂGE ET SEXE, EN RBC



Source : <https://epistat.sciensano.be/Data/COVID19BE.xlsx> - consulté le 18 juin 2020.

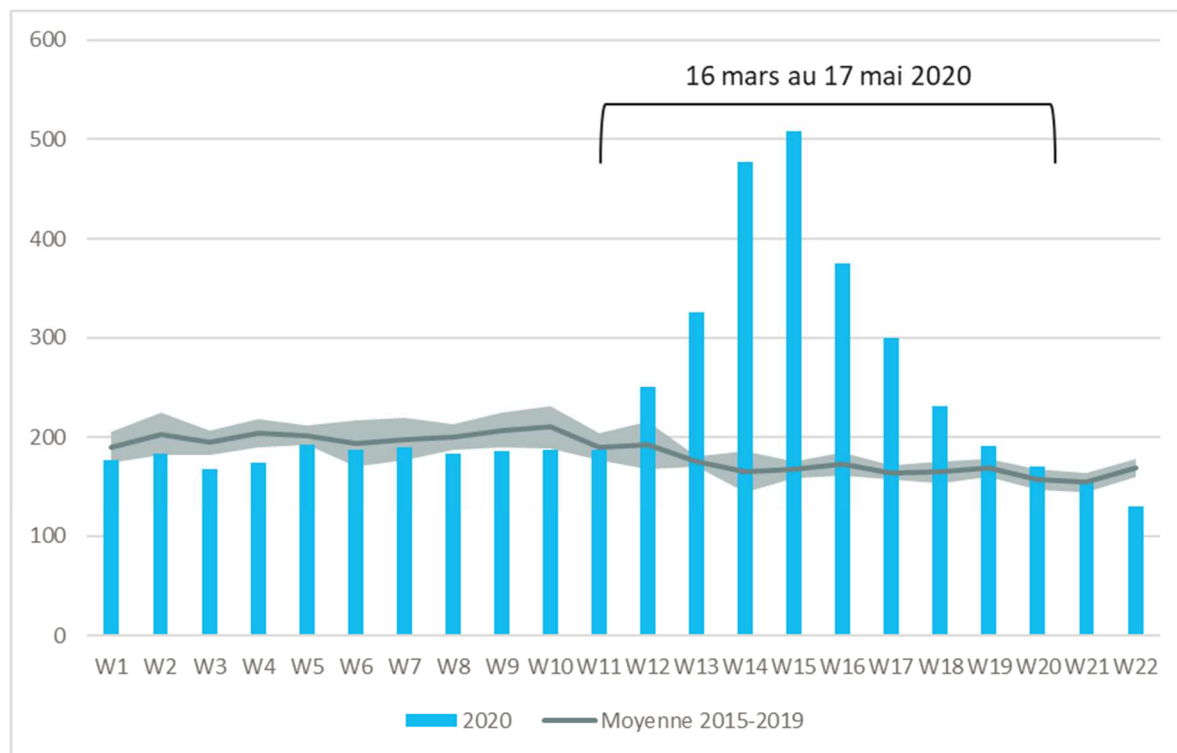
Par ailleurs, si le nombre total de décès est également réparti entre les sexes (716 hommes et 715 femmes ⁴⁹), il masque en réalité une surmortalité masculine au Covid-19 et, ce à tout âge.

Afin d'approcher le nombre de décès directs ou indirects du Covid-19 d'habitants de la Région de Bruxelles-Capitale, il est intéressant d'étudier la mortalité toutes causes confondues qui, rappelons-le, est comptabilisée au lieu de **résidence** des personnes et non plus au lieu de **décès** comme c'est le cas pour les décès Covid-19. Le **graphique 13** illustre le nombre de décès observés par semaine en 2020 comparé au nombre de décès observés en moyenne au cours des cinq dernières années (2015-2019) ⁵⁰.

⁴⁹ Il faut ajouter 45 personnes pour lesquelles l'information du sexe est manquante

⁵⁰ Données disponibles sur le site de Statbel (<https://statbel.fgov.be/fr/open-data/nombre-de-deces-par-jour-sexe-arrondissement-age>). Il s'agit de chiffres provisoires mis à disposition exceptionnellement en raison de la crise actuelle.

GRAPHIQUE 13 : NOMBRE DE DÉCÈS TOUTES CAUSES PAR SEMAINE EN 2020, COMPARÉ À LA MOYENNE DES ANNÉES 2015 À 2019, EN RBC

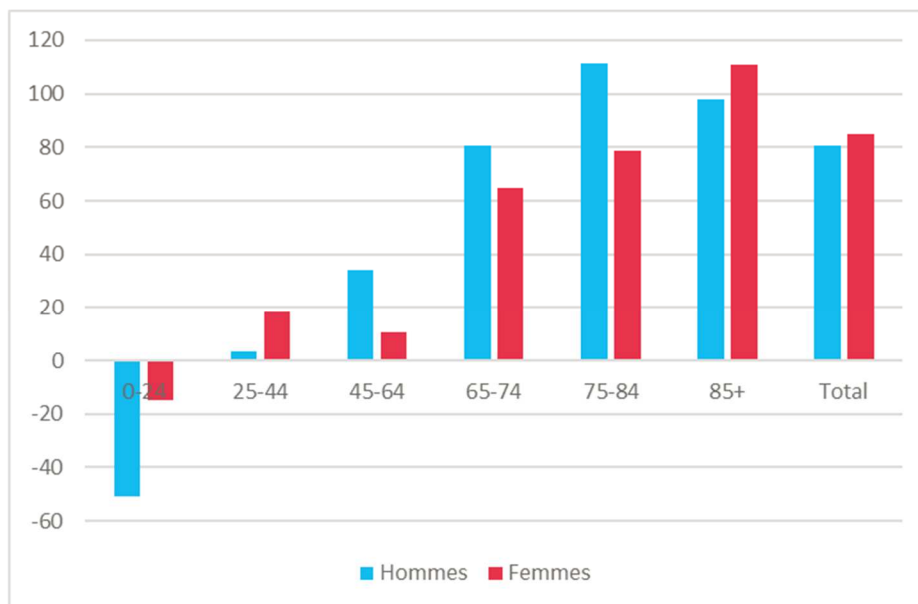


Source : Statbel, calcul IBSA

Le nombre de décès en 2020 est significativement supérieur aux années antérieures à partir de la semaine du lundi 16 mars 2020 (semaine 12) et cela continue pendant neuf semaines. 508 résidents bruxellois sont décédés la semaine 15 (du 6 au 12 avril 2020), ce qui fait 340 décès de plus qu'attendu, autrement dit trois fois plus de décès qu'en moyenne pour cette semaine de l'année. C'est la semaine du pic de mortalité liée à l'épidémie de Covid-19 pour l'ensemble du pays.

Le **graphique 14** se concentre sur la période de surmortalité (du 16 mars au 17 mai 2020) et ventile cet excès de mortalité selon l'âge et le sexe. L'excès de mortalité est un pourcentage qui indique la part des décès observés en plus des décès attendus.

GRAPHIQUE 14 : SURMORTALITÉ (OU SOUS-MORTALITÉ) POUR LA PÉRIODE DU 16 MARS AU 17 MAI 2020, EN RBC



Source : Statbel - <https://statbel.fgov.be/fr/open-data/nombre-de-deces-par-jour-sexe-arrondissement-age>

Durant cette période, 2.828 résidents de la RBC sont décédés, 1.328 hommes et 1.500 femmes. C'est 1282 de plus que ce qu'on a pu observer en moyenne lors des 5 années précédentes (83 % d'excès de mortalité). Néanmoins, cette surmortalité n'est pas identique pour tout le monde. D'une part, elle est plus limitée dans les autres régions (45 % d'excès de mortalité pour la Belgique). D'autre part, elle varie selon l'âge et le sexe. Globalement ce sont les personnes de plus de 45 ans qui décèdent de manière plus importante qu'attendue. Par ailleurs, 34 % d'hommes de 45-64 ans sont morts en plus qu'attendu. Mais c'est surtout le cas pour les personnes de 65 ans et plus. Pour ce groupe d'âge, ils sont presque deux fois plus nombreux à avoir décédé que ce que l'on pouvait attendre. L'augmentation du nombre de décès supplémentaires chez les femmes est plus progressive que chez les hommes. Seules les femmes de plus de 85 ans sont décédées deux fois plus entre le 16 mars 2020 et le 17 mai 2020 par rapport aux mêmes dates des années précédentes.

Concernant les moins de 45 ans, la mortalité à ces âges est tellement faible que les calculs de surmortalité se font sur des petits nombres qui peuvent varier fortement d'une année à l'autre et d'une semaine à l'autre. Il est donc difficile d'en tirer des conclusions. Néanmoins, l'Insee observe, pour l'ensemble de la France, une sous-mortalité des moins de 25 ans (plus marquée chez les hommes) qu'elle attribue potentiellement aux « mesures de confinement qui peuvent agir sur d'autres causes de décès notamment accidentelles » (<https://www.insee.fr/fr/information/4470857> - consulté le 12 mai 2020). Les chiffres pour la Belgique vont également dans ce sens.

Au total, le nombre de décès rapportés sur la période a quasiment doublé par rapport aux années précédentes. Dans l'hypothèse où il n'y aurait pas de seconde vague ni de sous-mortalité post-covid notable ⁵¹, il semble correct d'imaginer une mortalité globale pour 2020 équivalente à celle d'une année de 14 mois. Cela équivaldrait à un supplément de +/- 1500 décès aux 9000 décès observés annuellement en moyenne au sein de la Région de Bruxelles-Capitale.

⁵¹ Notamment car il restait plus de dix années de vie pour les personnes décédées du Covid-19 dans le cas des décès en Italie selon Hanlon *et al.* : <https://wellcomeopenresearch.org/articles/5-75>.

3.3. ACCÈS AUX SOINS ET AUX SERVICES SOCIAUX ET SANITAIRES

3.3.1. Contexte avant la crise

3.3.1.1. Santé

L'accès aux soins de santé est difficile pour de nombreux ménages bruxellois et, ce déjà avant la crise. D'après l'Enquête de Santé 2013 ⁵², près d'un quart des ménages bruxellois (23 %) déclaraient avoir reporté des soins de santé pour raisons financières. Le report de soins est proportionnellement beaucoup plus fréquent en Région bruxelloise qu'en Flandre (5 %) et en Wallonie (9 %).

Le report des soins de santé diminue à mesure que les moyens financiers disponibles augmentent. En Région bruxelloise, près de la moitié (46 %) des ménages présentant des difficultés à joindre les deux bouts déclarent avoir reporté des soins pour raisons financières, contre 17 % dans la catégorie intermédiaire et seulement 5 % parmi les ménages ayant facile à joindre les deux bouts.

La consommation de soins en médecine générale et de services à domicile est moins élevée en Région bruxelloise que dans les autres régions, à l'inverse de la consommation de soins spécialisés ou hospitaliers.

Ceci est en grande partie dû au caractère urbain de la Région bruxelloise: ce profil de consommation s'observerait également si on ne considérait que les grandes villes des autres régions. D'autres éléments explicatifs sont cependant à prendre en compte : l'offre de soins (une offre importante en structures hospitalières), le profil de la population (notamment multiculturelle) et la précarité sont d'autres facteurs qui influencent ce profil de consommation.

3.3.1.2. Social

Le nombre de personnes émergeant au **CPAS** a augmenté de façon notable ces dernières années dans la Région. Entre 2008 et 2018, le nombre de personnes percevant un revenu d'intégration sociale (RIS) a augmenté de 68 %, pour atteindre 38 681 personnes. En y ajoutant les personnes vivant avec l'équivalent au RIS (concernant essentiellement les candidats-réfugiés et les personnes ayant un droit de séjour mais non inscrites au Registre de la population), pas moins de 43 433 personnes vivent avec ce revenu de dernier recours, largement inférieur au seuil de risque de pauvreté. Cela représente 5,5 % de la population bruxelloise de 18-64 ans en 2018 (contre 4,2 % en 2008). Parmi les jeunes adultes (18-24 ans), l'augmentation est encore plus préoccupante : en dix ans, le nombre de jeunes bénéficiaires a plus que doublé ; 13 553 personnes sont concernées en 2018, soit 13,2 % de l'ensemble des jeunes adultes bruxellois (contre 7,8 % en 2008).

Une partie de cette augmentation s'explique par les réformes successives de restriction des conditions d'accès aux allocations de chômage et en particulier aux allocations d'insertion (après études). Certains demandeurs d'emploi non indemnisés par l'ONEM se tournent vers le CPAS, tandis que d'autres ne perçoivent pas ou plus de revenu propre relatif à la sécurité (ou l'aide) sociale.

⁵² Le chiffre de 2018 n'est pas encore disponible pour cet indicateur dans les statistiques interactives de l'enquête de Santé.



Le rapport de l'Observatoire de la Santé et du Social « [Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise](#) » (2017) révèle, de manière générale, que de nombreux Bruxellois sont dans des situations de sous-protection sociale car soit ils n'ont droit à aucune allocation, soit ils n'y ont pas recours. Déjà avant la crise, du fait de la pauvreté et de la précarité importantes en Région bruxelloise, les services sociaux et sanitaires bruxellois étaient très souvent saturés et débordés, comme l'indiquent de manière générale les Rapports sur l'état de la pauvreté, ce qui implique des délais d'attente importants dans le traitement des demandes pourtant souvent urgentes.

3.3.2. Impact de la crise

Le public fragile aidé par les services socio-sanitaires comme les CPAS, les Services sociaux, les centres de planning familial, les maisons médicales, les services de médiation de dettes et les services de santé mentale va clairement augmenter suite à la crise (cf. 3.1). En effet, ces différents services touchent principalement des personnes en situation de pauvreté, avec des problèmes de santé (y compris de santé mentale), souffrant d'isolement, etc. Déjà avant la crise, ces différentes structures devaient faire face à une certaine saturation de leurs services, ainsi qu'à une prise en charge de situations de plus en plus complexes (par exemple des personnes combinant des difficultés financières, intrafamiliales et de santé mentale). La crise du Covid risque d'accentuer ces problématiques, et par conséquent la nécessité de renforcer la capacité d'accueil de ces structures et la collaboration entre elles.

3.3.2.1. Santé

Le premier questionnaire de l'enquête de Sciensano (en ligne du 2 au 9 avril) ⁵³ présente des résultats au niveau bruxellois, qui sont globalement plus alarmants que ceux pour le reste du pays. Cette enquête révèle qu'une proportion très élevée de personnes ont **annulé ou reporté leur visite chez le médecin pendant l'épidémie**, ce qui peut amener à des prises en charge tardives ayant également un impact sur l'état de santé en général. Par exemple, 79 % des personnes qui devaient effectuer un traitement médicamenteux ont annulé leur rendez-vous. Plus spécifiquement, le **moindre suivi des personnes souffrant de maladies chroniques** peut avoir des conséquences dommageables sur leur santé.

On notera aussi que l'enquête de Sciensano indique que 45 % des répondants ayant habituellement recours à **une aide familiale ou des soins pour personnes âgées** ne reçoivent plus ce service. Cette proportion est de 60 % pour les personnes qui faisaient appel à une infirmière à domicile. En outre, parmi les personnes qui ont habituellement recours à l'aide de la famille, des voisins ou des amis, 27% ne reçoivent plus cette aide au cours de la période considérée (tandis que 34 % rapportent une augmentation de cette aide).

⁵³ Les résultats pour la Belgique sont publiés sur le site de Sciensano : <https://www.sciensano.be/fr/coin-presse/impact-de-la-crise-sur-les-belges-sciensano-publie-les-premiers-resultats-de-la-deuxieme-enquete-de>



3.3.2.2. Social

La crise du Covid génère crée des besoins exceptionnels en termes de protection sociale et d'aides, tant au niveau des demandes d'allocation relative à la sécurité sociale (chômage, droit passerelle, ...), que des aides sociales auprès du CPAS, des aides au logement, de médiation de dettes etc.

De manière générale, la situation de confinement mais aussi la situation sanitaire implique **une offre sociale plus restreinte sur le terrain (même si nombreux sont ceux et celles qui se mobilisent) alors que les besoins augmentent fortement** ; et, ce avec moins de contacts directs et plus de démarches à effectuer via l'ordinateur. Notons à ce propos qu'en Région bruxelloise, la **fracture numérique** est importante : parmi les personnes faiblement scolarisées, environ 15 % n'ont jamais utilisé d'ordinateur.

En outre, les aides familiales, les soins à domicile, les banques alimentaires et resto du cœur... nécessaires à la survie des plus démunis ont dû s'interrompre (du moins en partie) pendant la crise. Il faudra voir comment l'épidémie va évoluer pour savoir si ces activités pourtant indispensables pour de nombreux Bruxellois fragilisés pourront reprendre à plein régime.

Dans le cadre de la crise, les **demandes auprès des CPAS augmentent** et risquent d'augmenter encore. Et, ce dans un contexte où les CPAS bruxellois étaient déjà débordés avant la crise, le nombre de personnes faisant appel aux CPAS étant déjà élevé et en croissance (cf. section 3.1). La baisse des revenus touchant un grand nombre de personnes (cf. point A), un nouveau public pourrait émerger aux CPAS dans les prochaines semaines et prochains mois. Les chiffres qui circulent dans la presse mentionnent, pour la Belgique, une hausse de 30 % des demandes d'aide complémentaire prévue pour les mois d'avril, mai et juin, et une augmentation prévue de 10 % des demandes pour un revenu d'intégration sociale pour l'année 2020 (plutôt que les 2 % attendus avant la crise). Néanmoins, ces chiffres sont des estimations très approximatives, comme le détaille un autre [article de presse](#).

Le **SPP Intégration sociale** mènera, dès le mois de juin, une **enquête auprès de l'ensemble des CPAS de Belgique**. Celle-ci a pour but de connaître le nombre de demandes auprès des CPAS pendant la crise, ainsi que le profil du public concerné et permettra de disposer prochainement de chiffres plus fiables.

3.3.3. Enjeux

De manière transversale, l'un des enjeux concerne la **lutte contre le non-recours** aux droits et aux services d'aides dans le cadre de cette crise qui touche à tous les droits sociaux fondamentaux : accès à la sécurité sociale et aux services sociaux et sanitaires de première ligne actifs dans le domaine de l'aide aux personnes, de la santé, du logement et de l'emploi.

Concernant l'impact de la crise sur la santé, comme montré dans l'enquête de Sciensano, un grand nombre de personnes ont dû annuler ou reporter des rendez-vous et certains examens. La reprise des soins se fait lentement, les citoyens étant bien souvent réticents à se rendre chez leur médecin ou à l'hôpital. Cela aura des répercussions, au-delà de l'impact sur le suivi des maladies chroniques, également au niveau des programmes de dépistage (ex. dépistage cancer du sein), à la prévention (ex. visites préventives chez le dentistes), ... le maintien de ces programmes et la sensibilisation de la population sur l'importance du non-report de soins représentent également des enjeux importants.

La population bruxelloise se caractérise par de fortes inégalités sociales en matière de santé. Ce constat s'explique en partie par le fait que certains publics cibles n'accèdent pas à l'offre de soins conventionnelle.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce manque d'accès : couverture sociale défaillante, ressources insuffisantes, méconnaissance de l'offre et adéquation limitée de l'offre de soins conventionnelle par rapport aux caractéristiques et aux besoins de certaines populations cibles.

Afin d'améliorer l'accès aux soins, deux défis sont essentiels : la coopération entre les services et la sensibilisation. Quand les différents services (services sociaux, planning familial, santé mentale, ...) coopèrent de manière structurelle et veillent à ce que certaines plaintes soient transmises rapidement et efficacement, l'accès aux différents services de soins s'en trouve grandement amélioré. Idéalement, cela pourrait même se faire en regroupant différents services sous un même toit (sous la forme de centres d'aide sociale et de santé intégrés), ce qui permettrait de procéder à des renvois immédiats et que différentes consultations puissent se suivre. Enfin, l'action de sensibilisation permet de s'assurer que les personnes qui n'ont pas accès aux soins ou qui reportent leur prise en charge, et ce pour quelle que raison que ce soit, peuvent être recherchées dans leur environnement de vie et ensuite orientées vers les bons services. De telles initiatives existent déjà en Région bruxelloise, mais à ce jour, leur nombre n'est pas encore suffisant pour optimiser l'accès aux soins. Enfin, dans le contexte de la crise du coronavirus, ce travail de sensibilisation s'est également avéré être un maillon essentiel dans l'offre de soins, par le fait qu'il informe les gens sur la situation, qu'il prévient le manque d'information et qu'il propose l'aide et les services nécessaires.

3.4. SITUATION DES PERSONNES ÂGÉES EN MAISON DE REPOS ET DE SOINS

3.4.1. Contexte avant la crise

D'après certains indicateurs, la **pauvreté chez les personnes âgées**, qu'elles soient installées/placées ou non en maison de repos, a tendance à augmenter en Région bruxelloise, comme le suggère la tendance à la hausse de la proportion de bénéficiaires de la GRAPA : celle-ci est passée de 9 % en 2009 à 12 % en 2019 (alors que ce n'est pas le cas à l'échelle de la Belgique, où cette proportion s'est maintenue à 5 %). C'est d'autant plus préoccupant que le nombre de personnes de 65 ans et plus va croître de façon significative au cours des prochaines années (+ 12 % prévus entre 2019 et 2029).

Selon les dernières études disponibles auprès d'Iriscare ⁵⁴, la Région bruxelloise comptabilise **15 403 lits MRPA/MRS agréés**. **Près de deux sur trois sont gérés par le secteur commercial** (62 %), moins d'un sur quatre appartient au public (22 %) et 14 % dépendent d'une ASBL.

Globalement, en Région bruxelloise, le **degré de placement/d'installation en maison de repos est plus élevé**. En effet, en Région bruxelloise, en 2018, 7,6 % des plus de 65 ans sont placés/installés en maison de repos; contre 5,3 % en Flandre et 6,1 % en Wallonie (Source : Atlas IMA). La **population en maison de repos à Bruxelles est globalement plus jeune** par rapport à la Belgique (voir **tableau 2** ci-dessous).

⁵⁴ <https://www.iriscare.brussels/?wpdmdl=689>



TABEAU 2 : RÉPARTITION DES RÉSIDENTS DE 65 ANS ET PLUS EN MR-MRS* PAR CLASSE D'ÂGE (%), SELON LES TROIS RÉGIONS – COURTS SÉJOURS EXCLUS - ANNÉE 2018

	65-74 ans	75-84 ans	85 ans et plus	Total
Bruxelles-Capitale	14%	26%	60%	100%
Flandre	7%	27%	66%	100%
Wallonie	12%	27%	61%	100%
Belgique	9%	27%	64%	100%

Source : – Atlas-AIM

En 2018, on compte **3.200 décès sur l'année** dans les maisons de repos (voir [tableau 3](#)). Ce chiffre est relativement stable dans le temps, et représente autour de **20 % de la population totale des résidents en maison de repos**.

TABEAU 3 : DISTRIBUTION (EN NOMBRE ET %) DE LA MORTALITÉ SELON LES MOIS DE L'ANNÉE PARMI LES RÉSIDENTS BRUXELLOIS EN MR-MRS (HORS CS ⁵⁵) DÉCÉDÉS – ÉCHANTILLON PERMANENT IMA – ANNÉES 2016 À 2018

	2016			2017			2018		
	Échantillon		Population	Échantillon		Population	Échantillon		Population
	n	%	N	n	%	n	N	%	n
Janvier	7	8,0	280	9	11,5	360	6	7,5	240
Février	6	6,9	240	6	7,7	240	12	15,0	480
Mars	5	5,7	200	6	7,7	240	8	10,0	320
Avril	7	8,0	280	4	5,1	160	9	11,3	360
Mai	6	6,9	240	8	10,3	320	8	10,0	320
Juin	7	8,0	280	4	5,1	160	6	7,5	240
Juillet	9	10,3	360	10	12,8	400	5	6,3	200
Août	7	8,0	280	9	11,5	360	9	11,3	360
Septembre	9	10,3	360	3	3,8	120	4	5,0	160
Octobre	3	3,4	120	7	9,0	280	3	3,8	120
Novembre	16	18,4	640	9	11,5	360	7	8,8	280
Décembre	5	5,7	200	3	3,8	120	3	3,8	120
Total	87	100,0	3480	78	100,0	3120	80	100,0	3200

Source : – Atlas-AIM

⁵⁵ Court séjour

Les profils de dépendance légère (résidents O/A ⁵⁶) des résidents de 65 ans et plus sont surreprésentés dans les maisons de repos bruxelloises (33,8 %) par rapport à la Flandre (19,3 %) et à la Wallonie (30,3 %) (Source : Atlas IMA).

L'étude qualitative « Les profils des résidents O et A en maison de repos pour personnes âgées en Région de Bruxelles-Capitale: Parcours, logiques d'orientation, d'accueil et alternatives » ⁵⁷ a identifié cinq profils types pour ces résidents O et A :

1. Entrer en institution pour « préserver son autonomie »
2. Entrer en institution par souci d'être protégé
3. Entrer en institution par fragilité, suite à un événement de santé, par prévention des risques chez soi
4. Le « placement » de type « social »
5. Entrer en MRPA dans le prolongement d'un parcours institutionnel (handicap ou santé mentale).

Sur cette base, nous pouvons faire l'hypothèse que la part plus importante de profil O/A en maison de repos à Bruxelles est liée, d'une part, à **l'isolement des personnes âgées** (profil 1 et 2) , d'autre part, à la **précarité**, au manque de logements abordables financièrement et au manque d'institutions pour des besoins spécifiques en matière de handicap ou de santé mentale (profils 4 et 5).

3.4.2. Impact de la crise

Les maisons de repos ont été fort touchées par la crise liée au Covid-19. Sur l'ensemble des décès liés au Covid-19 à Bruxelles (1.475 sur la période courant du 10 mars 2020 au 18 juin 2020), 44 % ont eu lieu en maison de repos (soit 644 décès) (Source : Sciensano). Par rapport à la situation d'avant crise (voir **tableau 3** supra), il y a une surmortalité importante ces deux derniers mois.

L'impact sur le bien-être des personnes âgées est également très important du fait des situations d'isolement et d'enfermement de ces dernières semaines, dans un contexte anxiogène.

3.4.3. Enjeux

L'avenir risque de voir l'apparition de nouvelles épidémies de type Covid, et la crise actuelle a montré la grande vulnérabilité des maisons de repos dans ce contexte. Il faudra dès lors, très rapidement après la crise, repenser l'organisation et le soutien aux maisons de repos en conséquence. Quatre points essentiels sont :

- > La mise à disposition de matériel en suffisance et pour toutes les structures (qui dans le cadre actuel n'avaient pas toutes les mêmes ressources pour se fournir).
- > La révision des normes de personnel afin de pouvoir disposer de ressources humaines en suffisance et formées à la gestion de ce type de crise.

⁵⁶ C'est-à-dire « dépendance légère » sur l'échelle de Katz

⁵⁷ https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapports-externes/rapport_oa_en_mrpa_2017.pdf



- > Le renforcement de la collaboration structurelle avec les médecins généralistes et les hôpitaux de proximité afin d'améliorer la continuité de la prise en charge des patients, l'accès aux soins palliatifs, et plus globalement l'accompagnement de la fin de vie.
- > La création de structures intermédiaires entre les hôpitaux et les MR, tant pour désengorger les hôpitaux en cas de pic que pour soulager les MR qui ainsi doivent accueillir dans une moindre mesure des personnes devant être mises en quarantaine ou nécessitant des soins plus importants.

À Bruxelles, ce sont actuellement les maisons de repos et de soins qui prennent en charge le gros des soins aux personnes âgées. Ce n'est toutefois pas toujours la meilleure option et les admissions dans les maisons de repos sont souvent précipitées (en cas de légère baisse de l'autonomie, de solitude, de problèmes mineurs, etc.). Cette situation entraîne, d'une part, la présence d'une population importante dans les maisons de repos et, d'autre part, des maisons de repos (trop) grandes qui ont un taux d'occupation (trop) élevé. Dans le cadre de la crise du coronavirus, cette situation s'est avérée d'autant plus problématique en raison de la combinaison d'un risque élevé d'infection lié à la densité de la population et de la grande vulnérabilité des personnes âgées.

Le fait que l'essentiel de la prise en charge des personnes âgées repose sur les maisons de repos et de soins est certainement dû, en grande partie, à l'offre insuffisante de services à domicile et à un tissu social déficient. Pour faire face à une autonomie réduite et garantir que les personnes puissent vieillir dans leur environnement domestique, le quota de cumul des heures de soins à domicile devrait être augmenté et la profession d'aide à domicile devrait être mieux valorisée. La solitude qui touche la population âgée constitue également un problème et cela d'autant pendant cette crise. Les centres de jour peuvent jouer un rôle important à cet égard, mais ils ne sont pas encore présents partout. Lorsqu'ils sont présents dans tous les quartiers et intégrés dans le tissu social existant, ils donnent aux personnes âgées la possibilité de se sentir intégrées dans la société et de se sentir chez elles dans leur environnement.

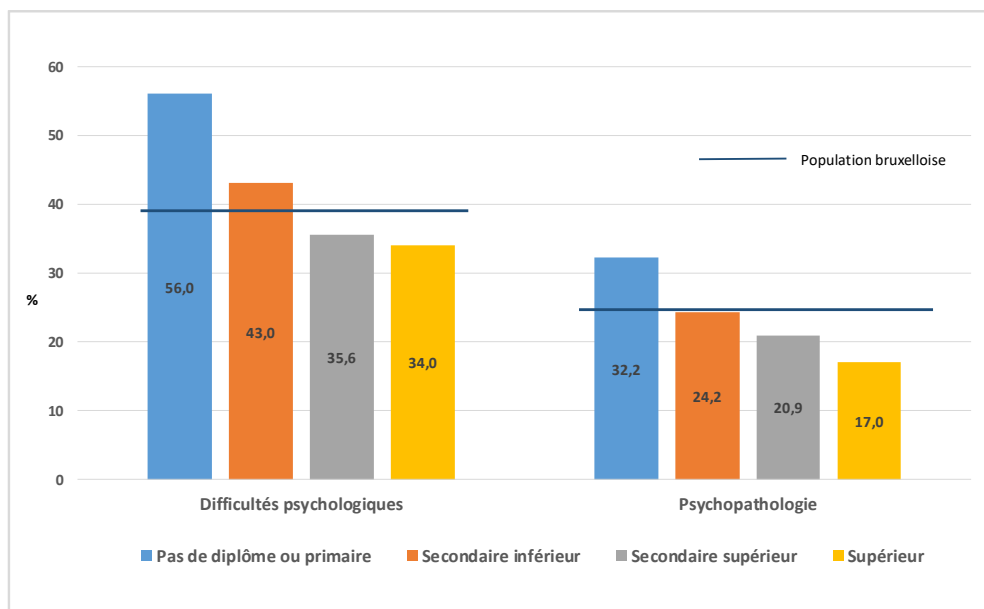
3.5. SANTÉ MENTALE

3.5.1. Contexte avant la crise

Les données de l'enquête de santé (2018), montre déjà qu'avant la crise, 39 % des Bruxellois présentent des difficultés psychologiques et 22 %, une psychopathologie.

Le fait de présenter des difficultés psychologiques témoignant d'un certain mal-être ou d'une pathologie mentale probable est lié à la situation sociale des personnes concernées. Comme l'indique le [graphique 15](#), la part de la population bruxelloise âgée de 15 ans déclarant se trouver dans cette situation augmente à mesure que le niveau d'instruction du ménage diminue et, ce également après prise en compte de l'âge et du sexe des personnes. On observe la même tendance pour les troubles dépressifs et les troubles anxieux.

GRAPHIQUE 15 : POURCENTAGE DE LA POPULATION (15 ANS ET PLUS) QUI PRÉSENTE DES DIFFICULTÉS PSYCHOLOGIQUES (SCORE GHQ ≥ 2), OU UNE PSYCHOPATHOLOGIE (SCORE GHQ ≥ 4), SELON LE NIVEAU DE DIPLÔME* (CHIFFRES STANDARDISÉS), RÉGION BRUXELLOISE, 2013**



* Niveau de diplôme le plus élevé du ménage

** Standardisation pour le sexe et l'âge (population de référence européenne, 2013)

Source des données : Sciensano, Enquête de santé par interview, 2013 ; Calculs : Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles

Tandis que la fréquence des troubles dépressifs augmente à mesure que le niveau de diplôme diminue, la relation s'inverse concernant la part de la population bruxelloise de 15 ans et plus rapportant une dépression dans les 12 derniers mois et ayant suivi une psychothérapie. On observe la même tendance concernant la consommation d'antidépresseurs sur la base des données de l'Agence Intermutualiste (IMA). **Ce résultat indique un non-recours important aux soins des populations moins favorisées malgré le fait qu'elles risquent par ailleurs d'être plus sujettes à des problèmes de santé mentale.**

3.5.2. Impact de la crise

1) **Sciensano** effectue une [enquête](#) en ligne (déjà mentionnée supra) pour évaluer l'impact de l'épidémie sur la santé et les comportements de la population résidant en Belgique. À noter que l'échantillonnage est non-probabiliste car basé sur une diffusion en réseau, et que le statut socioéconomique des répondants est plus élevé que dans la population générale. Néanmoins, la première enquête menée entre le 2 et le 9 avril apporte des indicateurs édifiants, pouvant dans certains cas être comparés dans le temps avec la situation avant la crise (via les résultats de l'enquête de Santé 2018). Pour Bruxelles, il apparaît que :

- > les **troubles anxieux et dépressifs** ont fortement augmenté pendant la crise, et touchent respectivement 24 % et 21 % des répondants (contre 12 % et 13 % en 2018).
- > Les personnes les plus touchées sont les femmes, les jeunes, les personnes faiblement scolarisées, les ménages avec enfants et en particulier les familles monoparentales, les personnes au chômage

ou en invalidité, celles qui ont dû interrompre leur activité pendant le confinement et celles qui ont continué leur activité mais sans possibilité de télétravail.

- > Les troubles dépressifs ont tout particulièrement augmenté chez les jeunes de 16-24 ans : la prévalence a triplé parmi les jeunes filles et quadruplé chez les jeunes hommes, touchant près d'un tiers des répondants de ce groupe d'âge.
- > De manière générale, les troubles anxieux et dépressifs sont majorés si les personnes sont/ont été en contact avec une personne infectée par le Covid, ou si elles-mêmes présentent des symptômes. En outre, les personnes bénéficiant d'un bon support social sont moins nombreuses à souffrir de troubles anxieux ou dépressifs. Or, les résultats de l'enquête montrent que la crise présente un impact très important sur la **santé sociale** de la population : au niveau belge 58 % des répondants sont insatisfaits de leurs contacts sociaux depuis la mi-mars 2020, contre seulement 8 % en 2018. Cette insatisfaction est plus élevée parmi les jeunes, les personnes isolées avec ou sans enfants, les personnes faiblement scolarisées et celles au chômage ou en invalidité. »

2) Dans le cadre d'un projet de recherche mené par la **Ligue bruxelloise pour la santé mentale** et intitulé « **Recherche exploratoire sur l'impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur les conditions de travail, les pratiques cliniques et la patientèle des professionnels de la santé mentale: éclairages à partir du vécu des professionnels du champ bruxellois de la santé mentale** »⁵⁸, une trentaine d'entretiens avec des professionnels de la santé mentale – principalement des Services de santé mentale bruxellois (ci-après « SSM ») – ont été réalisés entre le 20 et le 30 avril 2020 (période de confinement). L'analyse des données est en cours à ce jour mais des observations préliminaires ont pu être discutées informellement avec le chercheur.

Dans un premier temps, le confinement semblant plutôt temporaire, la plupart des Services de Santé mentale (SSM) se sont mis en suspens tout en gardant un contact avec leurs patients par téléphone pour conserver le lien. Lorsqu'il fut évident que le confinement allait perdurer, les professionnels ont dû adapter leurs pratiques. Certains sont restés dans l'idée essentielle de maintenir le lien, d'autres ont maintenu les traitements thérapeutiques (principalement par téléconsultation) notamment pour les cas où le respect du cadre (timing des séances, etc.) semblait important.

A quelques exceptions près, le nombre total de suivis au sein de chaque service a diminué entre la mi-mars et la mi-avril. Cela est dû au fait que, d'une part, une proportion de suivis ont été interrompus et que, d'autre part, très peu de nouvelles demandes de suivi ont été reçues par les SSM durant cette période. Fin avril, certains professionnels observaient un retour des nouvelles demandes.

Le confinement a entraîné un changement notable dans la pratique en ce sens que le télétravail est majoritaire même si les SSM ont maintenu une permanence sur place et la possibilité d'organiser un entretien en face à face si c'était nécessaire ou s'il y avait urgence. L'instauration du télétravail a des impacts sur la pratique, notons en deux :

- > Le professionnel peut avoir l'impression d'« intruser » le patient : d'une part, par téléphone et plus encore par vidéo-conférence, le professionnel s'invite chez le patient et a accès à des aspects de sa vie privée ; d'autre part, alors que d'ordinaire c'est le patient qui se rend en consultation avec, toujours, la possibilité de ne pas venir, par téléconsultation c'est souvent le professionnel qui appelle le patient.
- > Si dans certains cas l'utilisation du téléphone a pu aider pour les patients plus à l'aise via ce moyen de communication qu'en face à face, il est source de difficultés pour d'autres, notamment celle de

⁵⁸ https://lbfsmb.be/IMG/pdf/covidvecusm_projet_de_recherche_synthese_.pdf



trouver un endroit pour parler tranquillement dans son espace de vie en situation de confinement (enfants, compagnon, etc. présents).

Il est ressorti de ces premiers entretiens que le plus difficile est le travail avec les enfants. D'une part, parce que les professionnels utilisent souvent de nombreux moyens intermédiaires (dessins, découpages, marionnettes, etc.) qu'il n'est pas facile/possible d'utiliser par vidéoconférence bien que cela a été source de beaucoup de réflexion et d'inventivité. D'autre part, les professionnels travaillent généralement avec l'enfant en l'absence du parent. En téléconsultation, l'accès à l'enfant se passe via le téléphone ou l'ordinateur portable d'un parent et reste davantage contrôlé par ce dernier.

Du côté des travailleurs de la santé mentale, le télétravail complexifie la séparation des sphères privée et professionnelle, que ce soit d'un point de vue horaire mais aussi au niveau du lieu notamment pour les personnes n'ayant pas la possibilité de se créer un véritable espace bureau chez elles. Par ailleurs, l'absence des collègues à proximité peut rendre la pratique difficile par un manque de soutien dans les moments délicats.

3.5.3. Enjeux

3.5.3.1. Liens avec la situation vis-à-vis de l'emploi et du logement

Les problèmes de santé mentale sont en partie liés à la situation sociale des personnes, en particulier, vis-à-vis du marché de l'emploi. Parallèlement, les conditions de logement constituent des déterminants importants de l'état de santé mentale.

Les interactions entre santé mentale et emploi s'observent dans des circonstances diverses, à la fois sur le lieu de travail et dans le domaine du soin, et influencent tantôt le recours au système de la santé mentale, tantôt l'accès ou le retour à l'emploi. Ces interactions sont en outre associées à des dimensions sous-jacentes à l'emploi, telles que l'occupation, le réseau social, la valorisation et l'inclusion sociale ⁵⁹.

La crise actuelle ayant un impact important sur l'emploi (cf. 3.1), l'impact sur la santé mentale et sur le système de soins associé sera majeur également.

Par ailleurs, un nombre important de Bruxellois font face à de grandes difficultés pour accéder à un **logement décent**. Les difficultés en termes d'accessibilité au logement en Région Bruxelloise contribuent à la **saturation du système de la santé mentale**. Ces difficultés concernent des publics diversifiés et se répercutent sur le travail quotidien des professionnels de la santé mentale, en entravant la transition entre l'hôpital et les soins communautaires, la continuité des soins et la réinsertion sociale⁶⁰. **Ici aussi, la crise actuelle rendra l'accès au logement d'autant plus difficile de par la perte de revenu qu'elle engendrera, avec pour conséquence, un risque plus élevé de saturation du système de santé mentale.**

⁵⁹ Walker C., Nicaise P., Thunus S. 2019. Parcours.Bruxelles : Evaluation qualitative du système de la santé mentale et des parcours des usagers dans le cadre de la Réforme Psy 107 en Région de Bruxelles-Capitale. Observatoire de la Santé et du Social. Accessible via : <https://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/publications/parcoursbruxelles-evaluation-qualitative-du-systeme-de-la-sante-mentale-et>

⁶⁰ Walker C., Nicaise P., Thunus S. 2019. Parcours.Bruxelles : Evaluation qualitative du système de la santé mentale et des parcours des usagers dans le cadre de la Réforme Psy 107 en Région de Bruxelles-Capitale. Observatoire de la Santé et du Social. Accessible via : <https://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/publications/parcoursbruxelles-evaluation-qualitative-du-systeme-de-la-sante-mentale-et>

3.5.3.2. Une période anxiogène

La période actuelle est anxiogène (cf. résultats de l'enquête en ligne de Sciensano) et pourrait avoir des répercussions sur le long cours au niveau de la santé mentale, au-delà de l'impact des problèmes socioéconomiques qui en découlent : deuil, anxiété et dépression continueront d'affecter les personnes et communautés.

3.5.3.3. Capacités des structures existantes et importance de la collaboration et de la continuité des soins

Outre l'importance de l'accès à l'emploi et à un logement décent, il est également important **d'augmenter la capacité des structures existantes** (services de santé mentale, lits hospitaliers, maisons de soins psychiatriques, initiatives d'habitations protégées, etc.) d'une part, et de dégager des moyens pour permettent aux structures existantes de mieux collaborer, d'autre part.

En effet, l'étude « Parcours.Bruxelles »⁶¹ a analysé l'organisation du système de la santé mentale en Région de Bruxelles-Capitale à partir des parcours des usagers ayant ou ayant eu des contacts avec des services de soins de santé mentale dans cette région. L'accès aux services de soins est problématique pour les raisons suivantes : **complexité du système, manque de ressources en hospitalisation** et à destination de publics spécifiques, et **caractère aléatoire et négocié des orientations au sein du système** et de l'accès aux services.

Les professionnels du système de la santé mentale bruxellois estiment que la **collaboration est nécessaire étant donné les caractéristiques du public de la santé mentale, en particulier la complexité des situations et la temporalité des parcours ; complexité qui va augmenter avec la crise actuelle, et temporalité qui se verra bouleversée**. La collaboration est cependant insuffisante. Les conséquences du manque de collaboration sont des ruptures fréquentes dans les parcours des usagers, particulièrement dans la transition entre l'hôpital et l'ambulatoire. Les résultats de cette recherche mettent en avant une demande explicite des professionnels pour une **systématisation des pratiques d'intervision et d'immersion inter-organisationnelles**.

L'offre de soins de santé mentale à Bruxelles se caractérise par un paysage très diversifié. Bien qu'elle soit riche et diversifiée, cette offre est également complexe et n'est pas accessible à tous de la même manière. Le manque de clarté sur les rôles et les relations entre les différents types de soins, services, structures et institutions conduit à un manque de continuité des soins.

L'objectif doit être de renforcer l'intégration des services ambulatoires et du réseau 107, entre autres, en permettant aux équipes mobiles de jouer un rôle de liaison plus important entre les structures ambulatoires et les lignes existantes (médecins généralistes, centres SSM, ...). En outre, l'importante fonction de renvoi de ces équipes mobiles, qui leur permet d'éviter des admissions inutiles à l'hôpital, leur permet de lutter contre le manque de lits hospitaliers disponibles. Cependant, ce manque de contact entre les équipes mobiles et les services ambulatoires, ainsi que le manque de personnel et le manque de clarté au niveau de la délimitation du terrain constituent actuellement un obstacle à cette fonction.

⁶¹ Walker C., Nicaise P., Thunus S. 2019. Parcours.Bruxelles : Evaluation qualitative du système de la santé mentale et des parcours des usagers dans le cadre de la Réforme Psy 107 en Région de Bruxelles-Capitale. Observatoire de la Santé et du Social. Accessible via : <https://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/publications/parcoursbruxelles-evaluation-qualitative-du-systeme-de-la-sante-mentale-et>



Un dernier point concerne l'accessibilité des soins de santé mentale à Bruxelles. Malgré sa diversité, de nombreuses personnes, souvent vulnérables, ne trouvent pas le chemin vers les services appropriés. Par leur approche non stigmatisante et inclusive, des lieux de rencontre à bas seuil peuvent apporter une réponse à ce problème, mais ils sont encore sous-représentés à Bruxelles. La fermeture de ces services pendant la période de confinement peut avoir augmenté l'exclusion de certaines populations cibles des services de santé mentale.

3.6. LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

3.6.1. Situation avant la crise

Il existe des liens importants entre le **handicap et la pauvreté**. De manière générale, en Belgique, près d'un quart des personnes handicapées d'âge actif sont dans une situation de risque de pauvreté, soit deux fois plus que dans l'ensemble de la population de cet âge. Leur taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (qui prend en compte d'autres paramètres que le revenu) atteint plus de 40 % en Belgique (contre 17 % dans la population totale d'âge actif). Au niveau des personnes âgées également, le taux de pauvreté des personnes avec un handicap est plus important⁶². Quel que soit l'âge, le handicap accroît le risque de pauvreté, entraîne des coûts supplémentaires et empêche une participation aisée à la société ou au marché du travail.

En Région bruxelloise, 13.072 personnes perçoivent une allocation de remplacement de revenus (ARR) en 2018, dont le montant est inférieur au seuil de risque de pauvreté. En outre, les personnes sans allocation de remplacement de revenus mais percevant une allocation d'intégration (AI) ou une aide aux personnes âgées (APA) concernent respectivement 5 359 et 7 341 personnes en Région bruxelloise⁶³. Par ailleurs, 5 545 enfants de moins de 21 ans atteints d'une affection reçoivent un supplément d'allocations familiales dans ce cadre au 30 juin 2018⁶⁴.

Le nombre total de personnes (adultes et enfants) avec un handicap reste cependant méconnu. Outre les questions de la définition du handicap et de l'absence de données (en général et centralisées), il existe un **non-recours** aux allocations et aux aides particulièrement marqué parmi les personnes avec un handicap⁶⁵.

La question de la prise en charge des personnes en situation de handicap est complexe, à la fois en ce qui concerne l'identification des besoins et le développement d'une offre d'aide et de services, car plusieurs entités sont compétentes en Belgique. Ces aspects sont exacerbés en Région bruxelloise en raison de la situation socio-économique de ses habitants et de la réalité institutionnelle.

Enfin, à titre indicatif, une enquête de l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée (Service PHARE – COCOF) menée auprès de personnes de moins de 65 ans en situation

⁶² Source : Hermans (2019), « Handicap, pauvreté et exclusion sociale » dans SPP Intégration sociale et SPF Sécurité sociale (2019), « Pauvreté et Handicap en Belgique » (Annuaire reprenant une série de contributions sur ce thème).

⁶³ Source : SPF Sécurité sociale, calculs Observatoire de la Santé et du Social.

⁶⁴ Source : Famifed, « Aperçu statistique des allocations familiales, 30 juin 2018 ».

⁶⁵ Voir « Aperçus des non take-up pour des personnes handicapées en situations de précarités ou de pauvretés en région bruxelloise », Laurence Noël, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale dans SPP Intégration sociale et SPF Sécurité sociale (2019).



de handicap fait état des résultats suivants: (1) une grande majorité des personnes interrogées souhaiteraient un maintien en famille accompagné d'un soutien de la part des services résidentiels, (2) 10 % des personnes handicapées en situation de grande dépendance résident en maison de repos alors qu'elles ont moins de 65 ans, (3) en ce qui concerne les demandes d'aides supplémentaires, une demande plus importante d'aide est souhaitée au niveau des services de transport et de loisirs notamment, (4) un grand nombre de personnes ne connaissent pas les différents services compétents et ne savent pas où se renseigner, ce qui implique la nécessité de développer une information centralisée et structurée sur les différents services et les aides existantes.

3.6.2. Impact de la crise

Dans le cadre de la crise, les personnes en situation de handicap sont confrontées de façon aiguë au manque d'accessibilité des biens et des services collectifs. Elles sont bien souvent laissées pour compte face à leurs difficultés, aggravées et augmentées par la crise : problèmes de santé, isolement, difficultés ou impossibilité d'adaptation au télétravail ou à l'enseignement à distance, fermeture d'entreprises de travail adapté, complexité et poids des charges administratives, etc. La crise amplifie ce qu'elles vivent souvent au quotidien : l'exclusion et la solitude⁶⁶.

Certaines structures n'étant plus en capacité d'accueillir les personnes en situation de handicap durant la crise, celles-ci ont dû être accueillies dans leur famille. Ce changement et le confinement, outre l'implication importante pour les familles, peuvent entraîner des pertes de repères entre autres pour les personnes (enfants y compris) en situation de handicap et, aggraver certains troubles. Les aidants proches en charge de personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ont particulièrement souffert de la diminution de l'offre des services d'aide et d'accompagnement.

Notons également que différentes organisations telles qu'UNIA ou le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées ont mentionné dans leurs avis que, outre les personnes âgées en maison de repos, les personnes avec un handicap ont fait implicitement l'objet d'une forme de discrimination, bien qu'involontaire, dans le cadre de l'épidémie au niveau de leur accès aux soins (préventifs et curatifs) et ont craint un triage sur base du handicap⁶⁷.

3.6.3. Enjeux

Certains aspects concernant la gestion de la crise dans les maisons de repos peuvent être transposés au niveau des institutions pour personnes en situation de handicap : absence de mesures de crise, manque de protection des résidents et du personnel, etc. L'un des enjeux concerne la réorganisation de ces structures d'accueil, afin de pouvoir faire face à ce type d'épidémie.

Des services d'accompagnement doivent être renforcés/développés d'autant plus dans le cadre de la crise, dans une optique de coordination et de continuité des soins adaptés à chaque situation particulière, et tenant compte de la situation familiale. Une prise en charge globale et facilitée est nécessaire.

La question des données et de la disponibilité de statistiques exhaustives et centralisées sur les personnes avec un handicap est plus que jamais nécessaire. Outre ces statistiques générales, les

⁶⁶ Avis Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH)

⁶⁷ <https://www.unia.be/fr/articles/les-personnes-handicapees-et-les-personnes-agees-ont-le-droit-detre-soignee> et <http://ph.belgium.be/fr/avis/avis-2020-09.html>



conséquences de l'épidémie sur les personnes en situation de handicap devraient elles aussi faire l'objet d'un monitoring.

Un enjeu global concerne également le travail de coordination qui doit se faire sur les compétences partagées de cette matière entre les entités fédérées (COCOM, COCOF, VG, FWB) et le fédéral.

3.7. QUEL IMPACT SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ?

L'impact du Covid-19 sera plus fort pour les femmes déjà marginalisées économiquement dans notre société.

Malgré des progrès considérables réalisés au cours des dernières décennies dans le domaine de l'égalité des genres dans notre Région, cette crise met en évidence les discriminations entre les femmes et les hommes qui persistent encore dans la société.

Ainsi, alors que la grande majorité des travailleurs de la santé en Belgique et dans l'Union européenne sont des femmes, cette proportion est bien moindre au niveau décisionnel⁶⁸. En outre, il s'agit d'un secteur parmi les moins bien rémunérés.⁶⁹

Ainsi, les femmes sont surreprésentées dans les emplois qui se sont révélés essentiels lors du confinement et de la crise: soins de santé, soins aux personnes âgées, aide à domicile, commerces alimentaires, enseignement, crèches, nettoyage des établissements restés actifs ...

En Belgique, les chiffres de l'ONSS quantifiant l'emploi des femmes par secteur d'activité le démontrent, les femmes constituent la majorité des travailleurs dans les secteurs suivants :

- > 80% dans le secteur hospitalier ;
- > 88% dans les maisons de repos et de soins ;
- > 86,5% dans les maisons de repos pour personnes âgées ;
- > 96% dans les crèches ;
- > 95% dans le secteur des aides familiales à domicile ;
- > 60% dans le secteur du commerce de détail en magasin non-spécialisé (grande distribution).

Cette vulnérabilité est également rendue visible dans la distribution inégalitaire des tâches domestiques, de la garde des enfants et de la charge mentale du confinement : les femmes en sont les pourvoyeuses majoritaires (même en situation de télétravail), elles n'ont d'ailleurs pas d'autre choix dans le cadre des familles monoparentales, constituées à plus de 86% de femmes à Bruxelles. Leur situation est particulièrement dramatique lorsqu'elles ont en charge des enfants en situation de handicap. La précarité s'accroît également pour les femmes sans-abri, migrantes ou sans papiers, pour les femmes racisées, pour les personnes en situation de prostitution, pour les travailleuses à temps partiel⁷⁰ etc.

⁶⁸ IEFH, Femmes au sommet, 2009 (https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/vrouwen_aan_de_top)

⁶⁹ EIGE, 'Frontline workers' (<https://eige.europa.eu/covid-19-and-gender-equality/frontline-workers>)

⁷⁰ https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_pour-une-prise-en-compte-du-genre-dans-le-deconfinement-et-l-apres-crise-covid-19?id=10481214&fbclid=IwAR23_pDUChkn-Q8R_uAA2OzwGFeyv9WV5gP78n0Y7Haovx-r0dV_fP4LGWQ



Enfin, soulignons l'aggravation dramatique des violences faites aux femmes, sur laquelle la Région bruxelloise et les communautés ont travaillé ardemment dès les premiers indices d'augmentation, que ce soit via la CIM droits des femmes, la task force intrabruelloise ou encore la task force rassemblant la Région bruxelloise, la COCOF, la Région Wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'égalité entre les femmes et les hommes aura subi, c'est certain, un impact suite à cette crise. L'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes a produit une étude sur les conséquences du Covid-19 sur cette question et les conclusions ne s'écartent pas de ces constats.

Le Bureau du Plan (BFP) l'a également souligné⁷¹, précisant que certains groupes sont particulièrement vulnérables : les 16-49 ans, les personnes avec de faibles revenus, vivant seules, en incapacité de travail ou sans emploi. Le Bureau du plan le souligne, « dans l'ensemble, les femmes sont plus exposées que les hommes à une baisse de bien-être ».

La santé, le niveau de vie, la vie en société, le travail et l'éducation ont été identifiés par le Bureau fédéral du Plan comme les principaux déterminants du bien-être des Belges. Certains groupes ont un niveau de bien-être plus bas que la moyenne : les personnes vivant seules (avec ou sans enfants), celles au chômage, en incapacité de travail, sans diplôme ou avec de faibles revenus.

La crise du Covid-19 impacte négativement ces déterminants. « *Sont particulièrement touchés les femmes et les groupes cités ci-dessus, dont le bien-être devrait diminuer plus que la moyenne* »⁷².

Les travaux du BFP montrent que la santé, tant physique que mentale, est le principal déterminant du bien-être en Belgique.

Le BFP insiste sur ce point : afin d'améliorer le bien-être en Belgique, les politiques de sortie de crise devraient se concentrer en priorité sur ces groupes vulnérables.

Ainsi, une prise en compte du genre (notamment via la tenue de statistiques genrées pour toutes les mesures adoptées durant la crise, via la mise en place d'outils comme le gender budgeting et le gender mainstreaming dans toutes les nouvelles politiques) est primordiale pour pouvoir corriger ces biais et permettre, entre autres, l'accès égalitaire de ces publics aux services ou la valorisation tant salariale que symbolique de ces métiers exercés par des femmes.

⁷¹ <https://www.plan.be/press/communiqu-1986-fr-covid+19+et+bien+etre+quels+sont+les+groupes+vulnerables>

⁷² <https://www.plan.be/press/communiqu-1986-fr-covid+19+et+bien+etre+quels+sont+les+groupes+vulnerables>

4. VOLET AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT

4.1. CONTEXTE

La crise sanitaire, les mesures de confinement qu'elle a rendu nécessaires et les impacts de cette crise sur le fonctionnement de la Région de Bruxelles-Capitale commandent également d'examiner si et comment il convient d'interroger les politiques territoriales mises en œuvre à Bruxelles.

Les chiffres, données qualitatives, analyses et ambitions présentées dans ce volet aménagement du territoire – environnement sont issus de documents, outils et veilles permanentes conduits par Perspective et ses partenaires.

Le Plan Régional de Développement Durable

Sur le plan territorial, la crise intervient alors que la Région de Bruxelles-Capitale s'est fixée un nouveau cap en approuvant le Plan Régional de Développement Durable (juillet 2018).

Il s'agissait alors de répondre à des défis de deux ordres.

En premier lieu, Bruxelles, comme toutes les villes du monde, est appelée à jouer un rôle central dans la construction de réponses concrètes aux défis climatiques et environnementaux. Dans ce cadre, la lutte contre l'étalement urbain, la compacité et la mixité, la diminution de la demande en mobilité, le développement d'une économie circulaire, la perméabilité des sols, la préservation des écosystèmes et de la biodiversité sont parmi les enjeux que les villes et Bruxelles doivent intégrer dans leur stratégie de développement.

Les défis du deuxième ordre sont ceux propres à Bruxelles : une dualisation sociale qui reste géographiquement marquée, un besoin criant de logements accessibles, un territoire fracturé par les entrées de ville et la jonction nord-midi, un contexte institutionnel et historique complexe, une situation d'enclave géographique qui l'expose notamment à une navette automobile trop importante, un décalage énorme entre ses leviers d'action et son impact métropolitain, le défi d'une offre scolaire adaptée à sa population, une situation socio-économique caractérisée par une production de richesse importante et un taux de chômage important même si la situation s'améliore nettement depuis quelques années...

Pour répondre à ces défis, le PRDD constitue le projet de ville bruxellois, la vision du développement, il tâche de mettre en cohérence un certain nombre d'actions, initiatives, objectifs ou projets concrets pour former la trajectoire commune au bout de laquelle Bruxelles doit devenir une ville de proximité, durable, moderne et inclusive qui, dans les limites des compétences régionales, offre à chacun les moyens de son épanouissement.

Il prône l'aménagement d'une ville pédestre de proximité, multipolaire qui se structure sur les différentes échelles territoriales bruxelloises. Il fait sienne, la nécessaire intégration de la Stratégie Nationale de Développement Durable et de l'agenda 2030 ONU comprenant 17 objectifs de développement durable.

Il s'articule autour de quatre axes de travail : la croissance démographique, le cadre de vie, l'intégration du tissu économique dans le cadre urbain et la mobilité.

Le PRDD constitue le cadre global d'actions de tous les acteurs régionaux.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, c'est dans ce cadre que sont menées les politiques territoriales, consécutivement à différentes réformes portant sur les outils d'aménagement, sur les institutions compétentes ou sur la stratégie de rénovation urbaine.

Ainsi, les pôles stratégiques bruxellois font l'objet de projets urbains dont certains ont déjà été soumis à l'enquête publique (Casernes, Gare de l'Ouest, Mediapark, Porte de Ninove, Josaphat, Herrmann-Debroux, Heyvaert, Loi). Les pôles Midi, Maximilien, Bordet, Défense, Heysel, Schaerbeek-Formation, Nord, Plaine font l'objet de dynamique en cours.

5 contrats de rénovation urbaine sont en cours et la zone d'étude d'un 6^{ème} vient d'être approuvée, la procédure d'élaboration est en cours de lancement.

Par ailleurs, les opérations et actions soutenues par la Région dans le cadre de sa politique de revitalisation urbaine sont mises en œuvre dans la Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU), zone essentiellement définie par des critères socio-économiques dans laquelle les conditions de vie sont moins favorables.

La ZRU rassemble, en effet, des quartiers en difficulté où le secteur public renforce ses investissements en vue d'améliorer la qualité de vie et l'insertion socio-économique des habitants, et ainsi créer une nouvelle dynamique de développement de l'économie locale.

Enfin, les Plans Nature et Good Move ont été approuvés ces derniers mois tandis que le plan Good Food ou le PREC constituent des cadres d'action depuis plusieurs années. Une réforme du Règlement Régional d'Urbanisme est en cours.

4.2. ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC ET CONSTATS

La crise sanitaire a imposé des mesures de confinement et l'arrêt partiel ou complet de certaines activités non essentielles entre le 18 mars et le 4 mai, avec un dé-confinement progressif depuis. Les parties socio-économiques et santé du présent rapport tentent de mesurer avec les données disponibles l'impact de la crise sur ces champs d'action.

Pour la partie de ce rapport dédiée à la mesure de l'impact de la crise sur ce qui relève de l'aménagement du territoire et de l'environnement, il est proposé de se concentrer, si possible sur base d'éléments chiffrés, sur les thématiques directement ou indirectement impactées par la situation.

Ce pré-diagnostic devra être complété et actualisé au cours du temps.

4.2.1. Le logement

Plus que jamais dans ce contexte de confinement, le logement des Bruxellois est devenu un besoin primaire. Sa qualité et son adéquation aux besoins des ménages ont directement impacté leur capacité à supporter cette situation extraordinaire. Evidemment, l'absence de logement a accentué la difficulté quotidienne des sans-abris.

De manière globale, face à la métropolisation en cours, aux tendances d'investissement, à l'accroissement démographique et aux changements sociaux (décohabitation, augmentation des standards de vie...), la Région de Bruxelles-Capitale doit stimuler l'accroissement du parc de logements et a fortiori augmenter son offre de logements publics. Leur répartition géographique a également un impact sur les besoins de la ville et sur l'équilibre socio-économique. Début 2020, après une forte croissance démographique et une augmentation de la production conséquente, la population croît à un rythme plus lent et les livraisons compensent peu à peu les carences constatées. Toutefois la production ne permettra pas de répondre aux besoins en logement accessible. La planification et la mise en œuvre de ces logements constituent bien un enjeu à long terme pour la Région.

Ces considérations sont appuyées par les quelques éléments de diagnostic suivants :

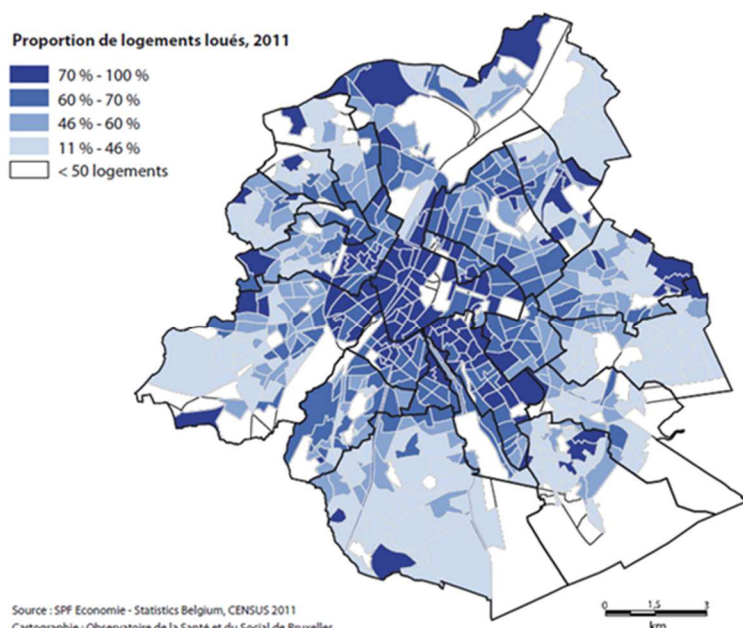
- > il y a une augmentation des loyers dans certains quartiers où les prix étaient bas (ex : quartier nord, quartier Maritime, Helmet, Gare de Schaerbeek), qui accentuent les disparités sociales locales et régionales, les loyers représentant une part importante prélevée sur les revenus pour les ménages à faible revenu ;
- > l'offre en logements sociaux est trop faible (40.000 logements) avec 7% du nombre total de logements à Bruxelles par rapport à la demande connue (48.000 ménages) et par rapport aux besoins (+/- 280.000 ménages dans les conditions de revenus pour prétendre à un logement social). Notons que le Plan régional du Logement (58% de taux de réalisation) et le Programme Alliance Habitat (30% de réalisation) avancent à un rythme régulier par rapport à leurs ambitions⁷³ et sont encore accompagnés

⁷³ Lancé fin 2004, le **Plan régional du Logement (PRL)** prévoit la construction de 5 000 nouveaux logements publics (3 500 logements sociaux et 1 500 logements moyens) et confie cette tâche à 3 opérateurs publics : la SLRB (4 000, dont 70% de sociaux), le Fonds du Logement (500) et la SFAR (filiale de finance.brussels) pour 500 logements également. L'ensemble de ces logements est destiné à la location. Lancé par le Gouvernement bruxellois au dernier trimestre de 2013, le **Programme Alliance Habitat** prévoit de réaliser 6 720 nouveaux logements publics. En

de la production de logements publics autres (plus de 2 200 logements en projet ou déjà habités tout opérateur immobilier public confondu). Le Référent bruxellois du Logement, souligne que l'augmentation du nombre de projets « en attente » est préoccupante. L'analyse des motivations a montré la très grande dépendance de ces projets aux processus d'élaboration et d'approbation de documents urbanistiques et, dans une moindre mesure, aux blocages locaux (qui parfois se « cachent » également derrière les prescrits d'un outil urbanistique...) ⁷⁴ ;

- > il y a une proportion particulièrement importante de locataires (61%) en Région bruxelloise, plus élevée que dans les autres régions (34% en Wallonie, 29% en Flandre) et grandes villes du pays (environ 50%), alors que l'Enquête de Santé 2013 (Sciensano) montre que, en Région bruxelloise, les locataires (26%) sont plus fréquemment confrontés à des problèmes de logements que les propriétaires (13%) : logement surpeuplé, incapacité à chauffer convenablement le logement et problèmes d'humidité ou de moisissures. ⁷⁵

CARTE 3 : POURCENTAGE DE LOGEMENTS LOUÉS PARMIS L'ENSEMBLE DES LOGEMENTS EN 2011



Source: Observatoire de la Santé et du Social, 2019

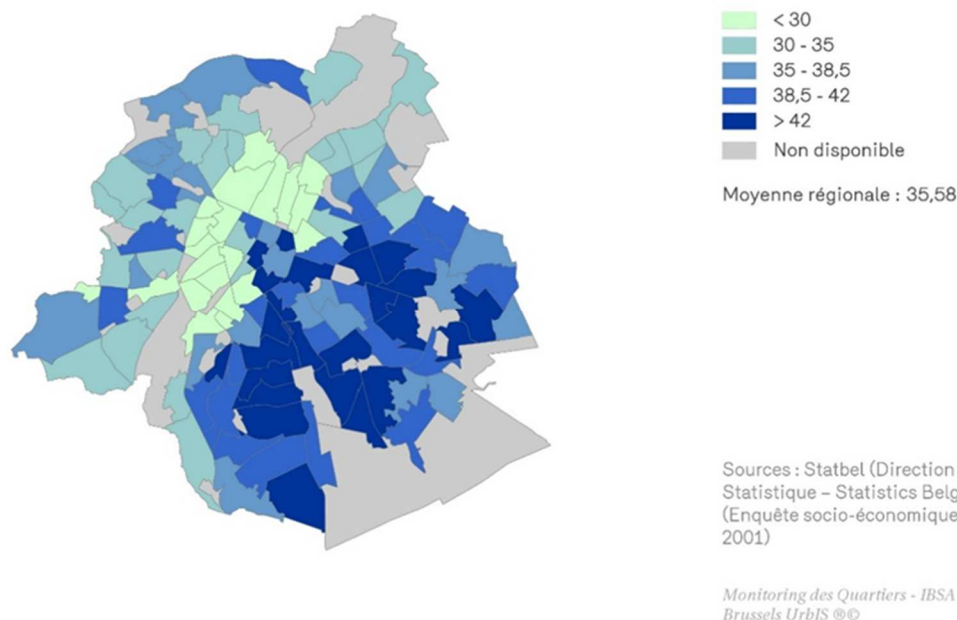
Particulièrement, la population déjà précarisée de la ZRU connaît une situation très inégalitaire face au logement par rapport aux autres parties de la Région. La taille des logements par exemple et la qualité de vie qu'elle peut amener montrent une différence marquée.

complément de la SLRB (4 000 logements, tous locatifs, dont 3 000 sociaux) et du Fonds du Logement (1 000 logements modérés acquisitifs), le plan prévoit l'intervention de Citydev (1 000 logements moyens acquisitifs), du Community Land Trust Brussels (CLTB) (120 logements sociaux acquisitifs) et des communes via l'outil des Contrats de Quartiers Durables (CQD) (600 logements). L'Alliance Habitat vise donc à produire à la fois des logements locatifs sociaux et moyens (comme le PRL), mais également des logements acquisitifs sociaux, modérés et moyens.

⁷⁴ Monitoring des logements publics à Bruxelles, n°4/mai 2020, Yves Van de Casteele, Référent bruxellois du Logement.

⁷⁵ Baromètre Social 2019 - https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre-welzijsbarometer/barometre_social_2019.pdf.

CARTE 4 : SUPERFICIE MOYENNE (LOGEMENT) PAR HABITANT EN 2001, DERNIÈRES DONNÉES DISPONIBLES



Source : Monitoring des quartiers, IBSA, 2019

Le lock-down de longue durée imposé a conduit à faire du logement, lieu premier parmi d'autres lieux, un lieu de vie total, dans lequel la superficie disponible et l'accès à l'extérieur (terrasse, jardins privés) deviennent autant de marqueurs sociaux et facteurs de dualisation sociale. La carte ci-dessus, qui reste vraisemblablement pertinente même si elle est datée, montre que la population bruxelloise partait d'une situation initiale très inégale pour affronter cette réalité. Il est d'ailleurs intéressant de noter en examinant la [carte 8](#) reprise plus loin qu'une inégalité dans l'accès à des espaces verts publics à proximité amplifie l'impact de la taille réduite des logements pour la population concernée.

Au-delà du mal-logement, mieux connaître et objectiver le lien entre logement et résilience des personnes plus vulnérables sera une clé. Il conviendra par exemple, pour les aînés, d'attester si une surmortalité par classe d'âge est constatée entre ceux résidant en home et ceux restés chez eux. Pour d'autres publics fragiles (étudiants en kot, travailleurs en foyers, victimes de violences domestiques...), il s'agira moins d'avoir un constat exact, impossible à dresser, que de souligner l'importance du logement sur la santé de ses habitants. Dans cette optique, il conviendra d'exploiter et de croiser tout indicateur indirect (sur-consultation de la médecine universitaire, nombre de plaintes ou signalements de violences domestiques par rapport à une époque normale, nombre de lits d'urgence mis à disposition et occupés).

Il semble d'ores et déjà que, à l'échelle européenne, la demande en immobilier résidentiel, quoique très ralentie, s'est polarisée sur les habitats dans des zones moins denses et sur les formes les plus individuelles (villa 4 façades avec jardin). L'évolution du marché acquisitif est évaluée par certains professionnels comme négative dans les prochains mois (baisse des prix de cession de l'ordre de 1 à 10% en général), en dépit d'un accès et d'un coût des crédits hypothécaires relativement préservé et favorable. Le marché locatif s'est trouvé déstabilisé avec un processus de mutation locative entravé, des défauts de paiement vraisemblablement plus fréquents : des statistiques précises permettront en temps utile de mesurer l'impact réel.

Les difficultés de logement valent également pour ceux n'ayant pas de logement fixe : sans-papiers, sans-abri, travailleurs précaires ou gens du voyage. Selon certains spécialistes en la matière, la crise aurait renforcé leur exposition aux contaminations, à la violence de l'extérieur, à l'exclusion.

Enfin, la montée en puissance du télétravail à domicile – réalité drastiquement accentuée par le confinement – a créé des distinctions dans la population travailleurs actifs confinés, travailleurs actifs toujours sur le terrain (services de santé, paramédical et social, services urbains et réseaux, opérateurs logistiques...) plus ou moins exposés au risque viral en dépit des mesures de sécurité, travailleurs au chômage temporaire ou nouveaux chômeurs..., et conféré un rôle professionnel nouveau au logement.

4.2.2. Les mobilités

La mobilité est un facteur clé de la performance économique et sociétale et, à l'évidence, de la crise de 2020 : l'hyper-mobilité, l'extrême rapidité des échanges, des flux de personnes et de biens a concouru à la diffusion du virus. Si le flux des personnes a fortement baissé, celui des marchandises s'est heureusement maintenu pour les biens de première nécessité. La crise actuelle met toutefois en lumière l'importance de développer des circuits plus courts, moins vulnérables mais qui doivent être réinventés.

Conséquences des choix historique antérieurs, des habitudes et des faits (concentration des emplois, cœur du système de mobilité), la mobilité à Bruxelles et les déplacements métropolitains sont fortement marqués par l'automobile. La place des déplacements intra-bruxellois ne doit toutefois pas être sous-estimée comme le montrent les chiffres de ce type de trafic.

Il convient de noter que la mobilité est fortement liée à l'espace public et que les deux ne peuvent être considérés isolément l'un de l'autre.

Le très récent plan Good Move a pour objectif d'améliorer le cadre de vie tout en accompagnant le développement démographique et économique de la Région de Bruxelles-Capitale. Il vise à réduire l'utilisation générale de la voiture personnelle d'un quart d'ici 2030, de diminuer fortement le trafic de transit, de quadrupler l'utilisation du vélo, rendre aux Bruxellois 130.000 m² d'espace public (cf. Espaces verts / espaces ouverts) et mettre en place une cinquantaine de quartiers apaisés.

La crise sanitaire et particulièrement la période de confinement ont impacté fortement les mobilités des Bruxellois et des usagers de la Région.

Suite aux changements dans l'organisation du travail, une baisse intense du trafic automobile a été constatée pendant le confinement. Bruxelles Environnement a analysé les données relatives à la Low Emission Zone (LEZ). On observe ainsi une réduction importante du nombre de véhicules en circulation, qui concerne toutes les catégories de véhicules :

- > Réduction de 62% entre la semaine « normale » et la semaine « confinement » tous véhicules confondus ;
- > La réduction est la plus forte pour les voitures particulières M1 (-64%), en particulier les voitures particulières professionnelles (-70%) ;
- > Le nombre de (mini-)bus en circulation a diminué de 59% ;
- > La réduction du nombre de camionnettes et de poids lourds uniques en circulation est importante mais plus faible que pour les autres catégories : -47% pour les camionnettes et -38% pour les poids lourds, cela peut s'expliquer par la baisse de certaines activités mais l'augmentation d'autres activités, notamment dans le domaine du e-commerce ou l'approvisionnement des supermarchés.

L'exploitation des données Viapass montre toutefois que la physionomie globale de la circulation des poids lourds est globalement restée la même, à l'exception de la diminution notable des arrêts dans certaines zones commerciales ou industrielles. ;

- > La diminution est plus importante pour les navetteurs que pour les déplacements des Bruxellois : le nombre de véhicules immatriculés en RBC a baissé de 56% alors que le nombre de véhicules immatriculés en Flandre et Wallonie a réduit d'environ deux tiers.

Ces observations sont cohérentes avec l'analyse du 30 mars 2020 faite par le Centre de mobilité de Bruxelles Mobilité (C. Cadena, G. Libeau) sur l'impact de la crise du Covid-19 sur le trafic routier basé sur les comptages effectués dans 8 tunnels de la RBC. Pour les 8 tunnels analysés, Bruxelles Mobilité a observé une diminution du trafic routier entre 50% et 75% pendant la semaine du 23-27 mars 2020, par rapport à des journées « normales » comparables au mois de mars 2019. La circulation dans les tunnels ne donne toutefois pas d'indication sur la réduction de l'usage de la voiture dans les quartiers, qui constitue l'objectif de Good Move afin d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Les données des comptages dans les tunnels ont également permis d'observer un phénomène d'ordre géographique : la diminution du trafic a été moins importante dans les tunnels au centre (tunnels sur la petite ceinture), où la diminution s'est située entre 50% et 60%, que dans les tunnels radiaux et de la moyenne ceinture, où la diminution a été de l'ordre de 70% à 75%. Ces données reflètent sans doute la réduction du nombre de trajets de navetteurs, qui a été plus importante que celle des trajets effectués par les véhicules immatriculés en RBC.

Durant la période de confinement strict, la forte baisse du trafic automobile a eu un impact positif sur la sécurité routière. L'institut Vias estime pour la Belgique, sur la base des données obtenues auprès de 13 zones de police, que l'on en enregistrera, au cours du confinement entre mi-mars et fin avril, 50 tués et environ 4000 accidents corporels de moins par rapport à d'habitude durant la même période de l'année. Ces estimations devront néanmoins être confirmées lors de la publication des statistiques 2020 des accidents de la circulation.

La période de dé-confinement marque une reprise progressive du trafic automobile. Cette reprise était lente dans un premier temps, puis s'est accélérée. La semaine du 8 au 15 juin, le trafic dans les tunnels bruxellois était inférieur de 21% par rapport à la même période en 2019. Les heures de pointes sont moins denses et plus étalées dans le temps, reflétant un effet persistant du télétravail.⁷⁶

Le baromètre de la mobilité « Édition spéciale Covid-19 » de Vias, publié en juin 2020, montre une tendance à une plus grande utilisation de la voiture à Bruxelles en période de dé-confinement, qu'avant le confinement ou pendant celui-ci : 65% des répondants à l'enquête déclarent utiliser la voiture depuis le dé-confinement, pour seulement 43% avant le confinement et 32% pendant celui-ci (en tant que conducteur ou passager). Ce retour à la voiture se fait essentiellement au détriment de l'utilisation des transports publics.

Depuis le début de la mise en confinement, la STIB a veillé à maintenir son offre de transport, son activité étant considérée comme un service essentiel, ceci en particulier afin de permettre aux travailleurs du secteur des soins de santé et ceux des autres secteurs essentiels dont l'activité a été maintenue de se rendre à leur lieu de travail.

Dès le début de la crise et durant toute la période du confinement, la fréquentation du réseau de la STIB n'a cessé de diminuer au fil de l'évolution des mesures mises en place par le gouvernement. Dès les premières annonces, la STIB a constaté une baisse de fréquentation de 10 %, tant en surface qu'en

⁷⁶ DH du 22 juin 2020.

souterrain. Celle-ci a continué à baisser à la suite de la fermeture des restaurants, bars, commerces et écoles pour atteindre à la veille du confinement un premier palier de niveau de fréquentation de 26 % en souterrain et 30 % en surface par rapport à la période précédant les congés scolaires de carnaval. À la suite de l'instauration du confinement, un nouveau palier a été atteint de 10 % en souterrain et 15 % sur le réseau de surface (bus et tram). Cette fréquentation a augmenté au fur et à mesure des étapes de dé-confinement, pour atteindre un taux de fréquentation de 45% pour le métro et 49% pour le réseau de surface à la fin juin 2020⁷⁷.

Malgré cette baisse considérable de la fréquentation du réseau de la STIB, des problèmes de charge subsistent sur certains tronçons de ligne à certains moments de la journée en raison des restrictions de capacité dans les véhicules mises en place durant la phase aigüe de confinement (ex : maximum 15 personnes par tram / 6 par bus...) afin de permettre le respect des règles de distanciation physique. En effet, le respect de cette distance physique de 1,5 m signifie en théorie que le nombre maximum de personnes admises dans un véhicule est divisé par 10.

Comme pour le trafic routier, nous pouvons constater une baisse importante de la circulation cycliste à partir du confinement généralisé durant la semaine du 23-29 mars 2020. Une augmentation progressive est visible, dépassant les volumes des semaines précédant le confinement à partir du week-end du 17 avril. La comparaison entre mars-avril 2019 et 2020 est difficile. Toutefois nous pouvons constater que le trafic 2020 est supérieur à l'année 2019. Vias, dans son baromètre spécial Covid-19 de juin 2020, confirme ces constats. L'institut a fait une analyse du passage des cyclistes aux stations de comptage automatique bruxelloises. Il constate une augmentation marquée pendant le confinement, mais aussi suite au dé-confinement, dans certaines stations (boulevard du Souverain, boulevard de la Woluwe, Avenue de l'Exposition, Chaussée de Vilvorde, etc.). Cette augmentation est liée notamment à un passage plus important pendant le week-end en période de confinement et en heure de pointe du soir après le dé-confinement.

Le contrôle du stationnement a été temporairement mis à l'arrêt pendant le confinement. Celui-ci n'a donc pas été directement impacté par la crise. Cette crise a toutefois permis de mieux percevoir la place prise par le stationnement dans l'espace public au détriment des piétons notamment que ce soit pour se déplacer en respectant les règles de distanciation physique ou pour organiser les activités économiques et de séjour (files devant les magasins ou création de terrasses et d'espaces de jeu par exemple).

Diverses mesures ont été prises en matière de mobilité. Le réseau cyclable de la région bruxelloise est renforcé au fil du dé-confinement progressif. Dans certains endroits, comme la rue de la Loi, une bande de circulation est utilisée pour réaliser l'infrastructure. L'objectif est de permettre à un plus grand nombre d'usagers de respecter les règles de distanciation physique et de promouvoir l'utilisation du vélo pour éviter d'engorger le transport public et le retour ou l'amplification de l'usage de la voiture particulière et des embouteillages (par rapport à la situation avant la confinement). Il s'agit là d'une préoccupation majeure compte tenu du faible prix des carburants, de la diminution de la capacité des transports publics et de la crainte des risques pour la santé.

Au niveau des transports en commun, deux temporalités différentes sont à considérer :

1. Les mois de dé-confinement progressif pendant lesquels la fréquentation des transports publics pourrait rester faible (-20% à -40% selon la part des captifs dans la fréquentation totale du réseau), par crainte de la promiscuité dans les transports (distance physique) et de manière générale suite à la diminution des activités dans certains secteurs générant une forte concentration de personnes

⁷⁷ Françoise Ledune (porte-parole STIB) citée par la RTBF le 26 juin 2020.



(horeca, théâtres, festivals...). Effet vraisemblablement transitoire, et qui diminuera au fur et à mesure que la situation sanitaire s'améliorera et que des remèdes ou des vaccins auront été trouvés et diffusés.

2. L'impact du Covid-19 à long terme – où comment celui-ci risque-t-il d'affecter durablement les comportements en matière de mobilité, et ce bien au-delà de la fin de la crise sanitaire ?

Dans le second horizon temporel, nombreux sont ceux qui estiment que le Covid 19 est un accélérateur des tendances déjà observées ou annoncées par les sociologues (télétravail, demande accrue en matière de flexibilité, liberté dans les horaires de travail) ou les experts en mobilité (essor des modes actifs au détriment des modes motorisés plus traditionnels, impact du vélo électrique, nouvelles formes de mobilité partagée 'individuelles' -bike-sharing, trottinettes partagées-, étalement des pointes, etc.).

Ainsi, le fait d'avoir imposé le télétravail et déployé dans les entreprises les solutions IT associées (VPN, vidéoconférence et autres outils de communication...) est la meilleure des « promotions » qui soit pour le télétravail. Et il est plus que vraisemblable que certains collaborateurs qui ont découvert le télétravail ou la flexibilité accrue dans les heures de travail à l'occasion de la crise sanitaire voudront poursuivre cette expérience lorsque la situation se normalisera, au moins dans une certaine mesure. Il en va de même en ce qui concerne une partie du report modal des transports en commun vers les modes actifs.

On pourrait donc observer une diminution durable des flux liés au travail dans les transports publics, même après la fin de la crise sanitaire. Certains estiment que les flux liés au travail pourraient diminuer de 7 à 8%. Mais cette évolution se serait sans doute aussi produite sans le Covid -19 (certes, moins rapidement).

Une politique vélo ambitieuse au sein de la Région de Bruxelles-Capitale permettrait un gain pour la société de 300 à 550 millions d'euros selon les scénarios et les hypothèses retenus. Le retour sur investissement (ROI) pour le vélo est de 19 fois⁷⁸. Le vélo génère aussi de plus en plus d'activités et donc de l'emploi à Bruxelles.

Pour répondre aux enjeux à venir en matière de chantiers, la Région donne à la Commission de coordination des chantiers le pouvoir d'étaler les travaux dans le temps par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de pouvoirs spéciaux n° 2020/034 instituant un régime exceptionnel en matière d'autorisations d'exécution de chantier en voirie publique du 11 juin 2020. L'arrêté porte du 17 juin 2020 au 18 décembre 2020, mais le Gouvernement peut abroger l'arrêté « si les mesures exceptionnelles mises en place devaient ne pas donner satisfaction ».⁷⁹

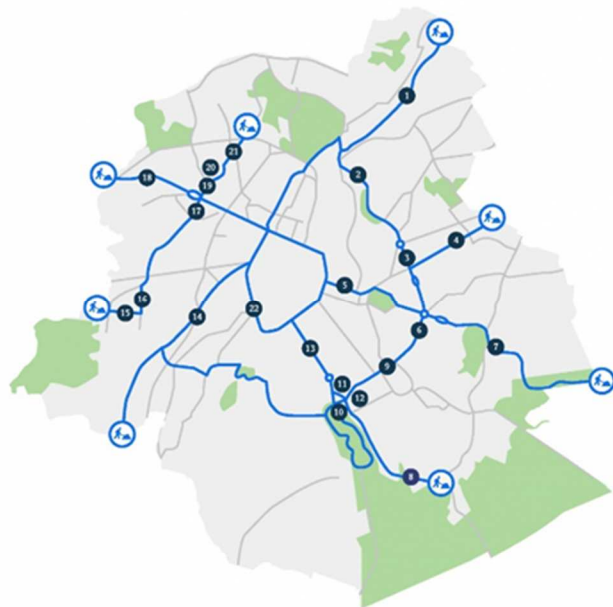
⁷⁸ https://provelo.cdn.prismic.io/provelo%2Ff8330e0e-644d-411b-9f9b-4deac98d703d_pro_velo_evaluation_impact_economique_velo.pdf

⁷⁹ <https://polinfo.kluwer.be/NewsView.aspx?contentdomains=POLINFO&id=VS300774746&lang=fr>

et 11 JUIN 2020. — Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de pouvoirs spéciaux n° 2020/034 instituant un régime exceptionnel en matière d'autorisations d'exécution de chantier en voirie publique



CARTE 5 : RÉSEAU DE PISTES CYCLABLES AMÉNAGÉ EN VUE DU DÉCONFINEMENT



Source : Bruxelles Mobilité

En parallèle, les communes ont pris des mesures spécifiques avec le soutien de Bruxelles Mobilité (expertise et matériel). Plusieurs d'entre elles ont mis en place des zones de rencontre afin de donner plus d'espace aux déplacements des piétons et des cyclistes. Ce sont des zones à priorité piétonne sur lesquelles il est permis de circuler librement sur toute la largeur de l'espace public. Les automobilistes et les cyclistes (trottinettes, speed-pedelec compris) doivent laisser la priorité aux piétons et respecter la vitesse maximale de 20km/h. De nouvelles rues cyclables ont également été mises en place ou sont sur le point de l'être dans de nombreuses communes. Les vélos y ont priorité, et les voitures ne peuvent pas dépasser les 30 km/h.

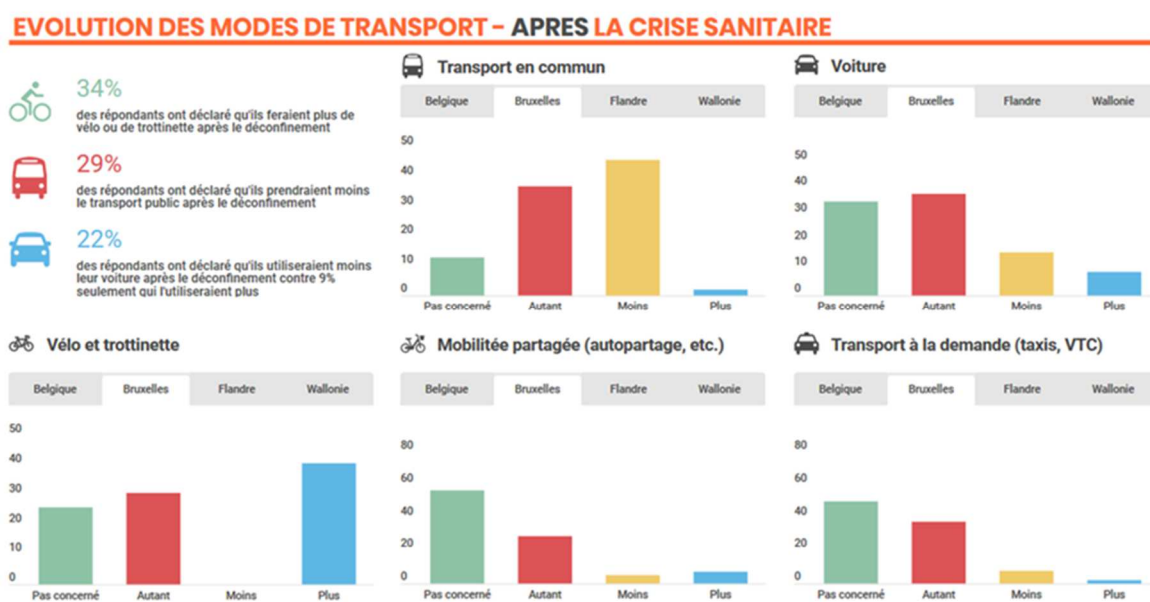
Par ailleurs, dans le cadre du projet « Bruxelles en vacances », Bruxelles Mobilité a sélectionné 46 projets visant à aménager temporairement l'espace public pour le rendre plus convivial et plus vert : aménagement d'espaces de rencontre, d'aires de jeux sécurisées, d'espaces de mobilité alternative et de zones verdurisées.

La mise en pratique de ces mesures a mis en évidence l'inadéquation de l'espace public bruxellois à l'égard des contraintes imposées par la crise : d'après les chiffres communiqués par Bruxelles-Mobilité, 60 % de l'espace public est dédié à la voirie automobile par rapport à 37% aux piétons et 2,3% aux vélos et 510 km de trottoirs (sur 2736 km) dont 52 km dans les quartiers commerciaux et leurs abords ne permettent pas d'absorber les nouvelles règles de distanciation physique. À noter que 71% des Bruxellois sont favorables à la création de trottoirs plus larges, même au détriment de la place de la voiture (d'après l'enquête en ligne citée ci-dessous).

Ces mesures régionales et communales ont tout leur sens. En effet, une enquête montre qu'une fois la crise terminée, les Bruxellois songent à changer leurs choix de mobilité, en conduisant moins, en prenant moins les transports publics et en faisant plus de vélo. Ce sont les résultats d'un sondage en ligne réalisé

par Espaces-Mobilités et MaestroMobile entre le 23 avril et le 3 mai 2020 (voir figure 1). Dans cette enquête, 9% des Bruxellois sondés ont déclaré qu'ils utiliseraient la voiture plus souvent, contre 16% qui conduiraient moins. L'enquête montre également que 41% des répondants déclarent qu'ils utiliseront plus souvent le vélo et 46% prendront moins souvent les transports publics. L'une des principales raisons d'utiliser davantage le mode choisi est la sécurité sanitaire; viennent ensuite le désir de faire plus d'exercice et les préoccupations environnementales. 71% des Bruxellois sont favorable au maintien de la réglementation en place pour limiter les déplacements en voiture.

FIGURE 1 : RÉPONSES APPORTÉES PAR L'ÉCHANTILLON BRUXELLOIS D'UNE ENQUÊTE EN LIGNE SUR LES INTENTIONS DE MOBILITÉ DES BELGES



Enquête réalisée entre le 23 avril et le 3 mai 2020 via les réseaux sociaux par MaestroMobile et Espaces-Mobilité

Source : <https://www.maestromobile.eu/post/flatten-the-mobility-curve>

Selon le baromètre spécial Covid-19 de Vias (publié en juin 2020), 21% des Bruxellois sondés déclarent qu'ils changeront définitivement de mode de transport pour aller travailler.

Sous réserve de confirmation des constats et de leur validation dans le cadre bruxellois, il semble que la crise sanitaire et les mesures de protection aient modifié les aspirations de la population. Ainsi, l'enquête française Forum Vies Mobiles montre un déplacement de la mobilité vers les modes actifs. Il ressort de manière plus globale qu'un souhait de mobilité résidentielle vers les zones moins denses émerge (cf. densité, logement). Il sera crucial de suivre si ce souhait se concrétise. Le travail à distance a des bénéfices incontestables en matière de mobilité. Selon Vias, en Belgique, hors période de confinement, les télétravailleurs permettent de réduire de 5% les déplacements et de 7% les kilomètres réellement parcourus. Si on active le potentiel de télétravail (42%), la réduction pourrait aller jusqu'à 16,5% des kilomètres parcourus en heures de pointe.

Rappelons qu'en situation « normale », une diminution quotidienne de 20 % des voitures permettrait de résoudre tous les embouteillages.

Il est à noter que plusieurs grandes villes internationales, tels que New York (160 km open streets), Paris (650 km RER-vélo), Londres (Mayor's streetspace plan), Milan (35 km de strada aperta), Bogota (120 km ciclovía), ou encore Mexico city, Berlin, Boedapest, Rome, San Francisco etc. profitent de la crise Covid-19 pour repenser la mobilité urbaine en faveur des modes actifs et l'espace public en faveur de la qualité de vie de leurs habitants.

4.2.3. L'environnement

La crise Covid-19 actuelle a des conséquences sanitaires, économiques et humaines dramatiques. Au niveau environnemental, le constat est mixte : des effets tant positifs que négatifs ont été constatés à court terme. Il est difficile d'anticiper les effets à long terme.

Le **tableau 4** synthétise quelques effets environnementaux du confinement à Bruxelles :

TABLEAU 4 : QUELQUES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX PENDANT LE CONFINEMENT À BRUXELLES

Espaces verts et biodiversité	Période de calme pour les espaces verts fermés au public, mais pressions très importantes sur les espaces verts restés accessibles. Observations anecdotiques de certaines espèces dans des lieux inhabituels, moins dérangées par le trafic et la vie urbaine. Impact encore à mesurer des effets du confinement sur l'annulation de certaines actions de gestion et de protection de la nature.
Qualité de l'air	Diminution des émissions de NO ₂ , NO et de black carbon, en particulier au niveau des grands axes routiers. Pas de tendances à la baisse pour les particules en suspension PM10 et PM2,5.
Emissions de gaz à effet de serre	Diminution des consommations de gaz des bâtiments, avec en conséquence une diminution d'environ 25% des émissions de GES des bâtiments (émissions normalisées pour les effets climatiques) et de 50% du trafic routier. La distinction entre secteur tertiaire et logements n'a pas pu être calculée pour les émissions du bâtiment.
Bruit	Diminution des nuisances sonores, en particulier celles liées au bruit routier et au bruit des avions, grâce à la diminution des trafics. Pour le bruit ferroviaire, les effets du confinement sont limités, le service étant assuré partiellement.
Déchets*	Augmentation des dépôts de déchets clandestins. Diminution des collectes sélectives par manque d'effectifs et donc augmentation de l'envoi des collectes à l'incinérateur. Problèmes de propreté publique dans certains quartiers vu le manque d'effectifs pouvant assurer le nettoyage des rues.

* Non traité dans la suite de ce document

Les activités de suivi et de surveillance de la **biodiversité** ont été quelque peu perturbées. Il n'existe pas encore de données fiables pour estimer l'impact de la crise sanitaire sur la biodiversité. Celui-ci devra être mesuré sur le long terme.

Le ralentissement de la vie publique en ville durant le confinement a cependant montré que certaines espèces se sont comportées différemment et que, dans certains endroits, la nature a repris ses droits. Les animaux et la végétation sont apparus spontanément là où ils n'auraient autrement aucune chance. Ce phénomène a été repris à plusieurs reprises par la presse, ce qui a été une raison positive de communiquer sur la biodiversité. Par contre, la désignation des chauves-souris comme source de Covid-19 n'a certainement pas été une bonne chose pour un groupe d'animaux qui, en raison d'années

d'activités de sensibilisation, acquière progressivement une réputation positive. Heureusement, une prise de conscience commence à se faire sur la responsabilité humaine dans l'émergence de zoonoses (maladies infectieuses transmises des vertébrés à l'homme et vice-versa).

En Forêt de Soignes, le niveau de fréquentation a été tout à fait inédit. Cette augmentation a été due à un nouveau public qui ne connaît pas les règles de fréquentation de ce milieu fragile et sensible qu'est la forêt. Ce nouveau public a eu tendance à sortir des chemins pour se promener dans les sous-bois. En conséquence, la flore printanière a été piétinée et les sols ont été compactés. Par ailleurs, les chiens non tenus en laisse ont perturbé la nidification des oiseaux et dérangé les chevreuils. Plusieurs débuts d'incendie ont également été constatés suite à la longue période sèche qu'il y a eu au printemps. Le personnel de terrain a donc dû intensifier ses tournées de surveillance et sa sensibilisation du public, afin qu'il ne fume pas en forêt. Des rondes de nuit ont également dû être organisées, afin d'arrêter les événements festifs nocturnes, nombreux pendant la période de fermeture de l'horeca⁸⁰.

En ce qui concerne la **qualité de l'air**, les mesures de confinement ont été à l'origine d'une importante réduction des émissions du trafic routier, ce qui s'est traduit par une amélioration très significative de la qualité de l'air.

L'analyse des données⁸¹ recueillies pendant la période du 19 mars au 3 mai 2020 a permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

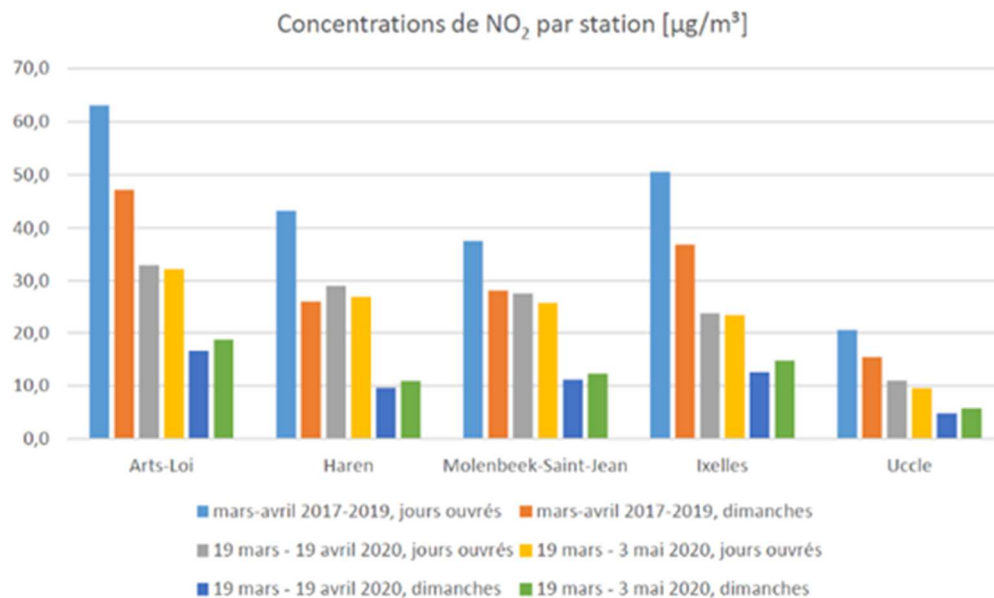
- > L'amélioration de la qualité de l'air est très significative dans les sites habituellement fortement exposés aux émissions du trafic : en moyenne, les concentrations de NO ont diminué de 75 %, et les concentrations de NO₂ de 50 %. Les mesures effectuées dans le tunnel Léopold II confirment l'ampleur de ces réductions et, par la même occasion, renforcent les conclusions sur l'impact estimé des mesures Covid-19, étant donné que les concentrations mesurées dans le tunnel sont indépendantes des conditions météorologiques.
- > Dans les sites moins exposés aux émissions directes du trafic, l'amélioration de la qualité de l'air est logiquement moins spectaculaire, mais néanmoins significative avec une réduction de 30 à 40 % des concentrations de NO et NO₂.
- > Les valeurs relevées dans les sites de fond urbains font état d'une réduction d'environ 40 % des concentrations de NO₂, alors que les concentrations de NO ne diminuent que de 30 %. Le NO₂ étant un polluant susceptible d'être transporté sur de grandes distances (au contraire du NO), ces valeurs démontrent que la pollution importée en Région bruxelloise a également diminué significativement : il s'agit plus que probablement d'un effet lié aux mesures de confinement prises en Belgique et dans les pays limitrophes.

⁸⁰ Intervention du Ministre Alain Maron pendant la Commission de l'Environnement du 1^{er} juillet.

⁸¹ L'analyse de la qualité de l'air s'est focalisée sur les oxydes d'azote (NO et NO₂) pour lesquels le transport routier est le principal émetteur en Région bruxelloise. Le NO₂ est en outre le polluant le plus critique en termes de respect de valeur limite européenne. Même s'il n'est pas réglementé, le NO est un polluant intéressant dans le sens où il reste localisé près de ses sources d'émission, ce qui permet de mieux évaluer l'efficacité des mesures de réduction d'émissions.



GRAPHIQUE 16 : CONCENTRATIONS MOYENNES DE DIOXYDE D'AZOTE (NO₂) MESURÉES PENDANT LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE (MARS – AVRIL 2017-2019), ET PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT



Source : Bruxelles Environnement

Si les réductions constatées pour le black carbon sont dans la même ligne que celles pour les oxydes d'azote, il n'en est pas de même pour les particules fines. Au cours de la période de confinement du 19 mars au 3 mai 2020, les niveaux de PM₁₀ et de PM_{2.5} étaient comparables à la valeur normale pour un mois de mars ou d'avril.

Ceci s'explique par la multiplicité des sources qui contribuent à la présence des particules fines dans l'air ambiant. Le trafic routier est l'une de ces sources, mais pas la plus importante en Région bruxelloise. Sur base des réductions de concentrations constatées le dimanche par rapport à un jour ouvré, les émissions du trafic expliqueraient 15 à 25 % des concentrations de PM₁₀, et de l'ordre de 5% des concentrations de PM_{2.5}. En adoptant un raisonnement simplifié, l'impact des mesures Covid-19 serait de l'ordre de 2 % pour les PM_{2.5} et de 10 % pour les PM₁₀. Lors de la période de confinement, d'autres processus, tels que la remise en suspension de particules fines et la formation de particules secondaires liée aux épandages de fertilisants sur les surfaces agricoles, ont contribué à accroître la présence des particules fines dans l'air ambiant. Ceci explique l'absence d'impact visible des réductions d'émissions du trafic sur les concentrations de PM₁₀ et de PM_{2.5}.

L'augmentation du trafic suite au dé-confinement entraîne un retour à la hausse des émissions de polluants. Pour la période du 4 mai au 2 juin, les concentrations d'oxydes d'azote (NO_x) restent plus faibles que celles mesurées à la même période entre 2017 et 2019 (avec environ 45% de réduction sur le NO₂ et 70% sur le NO) mais sont en légère hausse par rapport à la période de confinement.

L'impact du confinement sur les émissions directes de **gaz à effet de serre** en Région bruxelloise a été évalué en comparant la situation durant les semaines avant le début du confinement (jusqu'au 14 mars) avec la situation après la mise en œuvre des mesures de confinement (du 14 au 31 mars). L'analyse s'est focalisée sur 2 impacts principaux : la consommation de gaz naturel et le transport routier.

Les données de consommation totale de gaz naturel pour la période analysée ont été fournies par Sibelga. L'impact sur le transport routier a été calculé sur base des données (flashes) acquises via les caméras ANPR de la zone de basses émissions (LEZ). La comparaison a été réalisée sur base hebdomadaire.

Dans le cas du gaz naturel, on constate une diminution de 20%, en moyenne hebdomadaire, de la consommation réelle après la mise en œuvre des mesures de confinement. Cette baisse est principalement attribuable aux usages dans les bâtiments (> 95% de la consommation totale de gaz naturel en Région bruxelloise). Il n'a néanmoins pas été possible, sur base des données disponibles, de distinguer précisément les consommations dans le secteur tertiaire et dans les logements. Une correction de l'effet du climat appliquée à la consommation totale de gaz naturel révèle qu'à climat constant, la diminution après la mise en œuvre des mesures de confinement aurait été de 25%. La seconde moitié du mois de mars a en effet été comparativement plus froide que les semaines qui précèdent.

En ce qui concerne le transport routier, l'analyse des données (flashes) LEZ révèle une diminution de moitié du nombre de véhicules légers en circulation, avec une réduction plus forte pour les voitures par comparaison avec les camionnettes. Cette différence peut s'expliquer par une hausse (relative) des demandes de livraison à domicile.

Si on reporte les évolutions constatées pour le gaz naturel et le transport routier dans le bilan global des émissions de GES de la Région bruxelloise, la mise en œuvre des mesures de confinement a entraîné une diminution globale, à climat constant, de 27% des émissions.

TABLEAU 5 : ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DU CONFINEMENT SUR LES ÉMISSIONS DIRECTES DE GES EN RBC.

	Part dans total des émissions de GES en 2018*	Évolution suite au confinement (à climat constant)
Chauffage des bâtiments	54%	-25%
Transport routier	27%	-50%
Autres sources d'émissions	19%	0%
TOTAL GES	100%	-27%

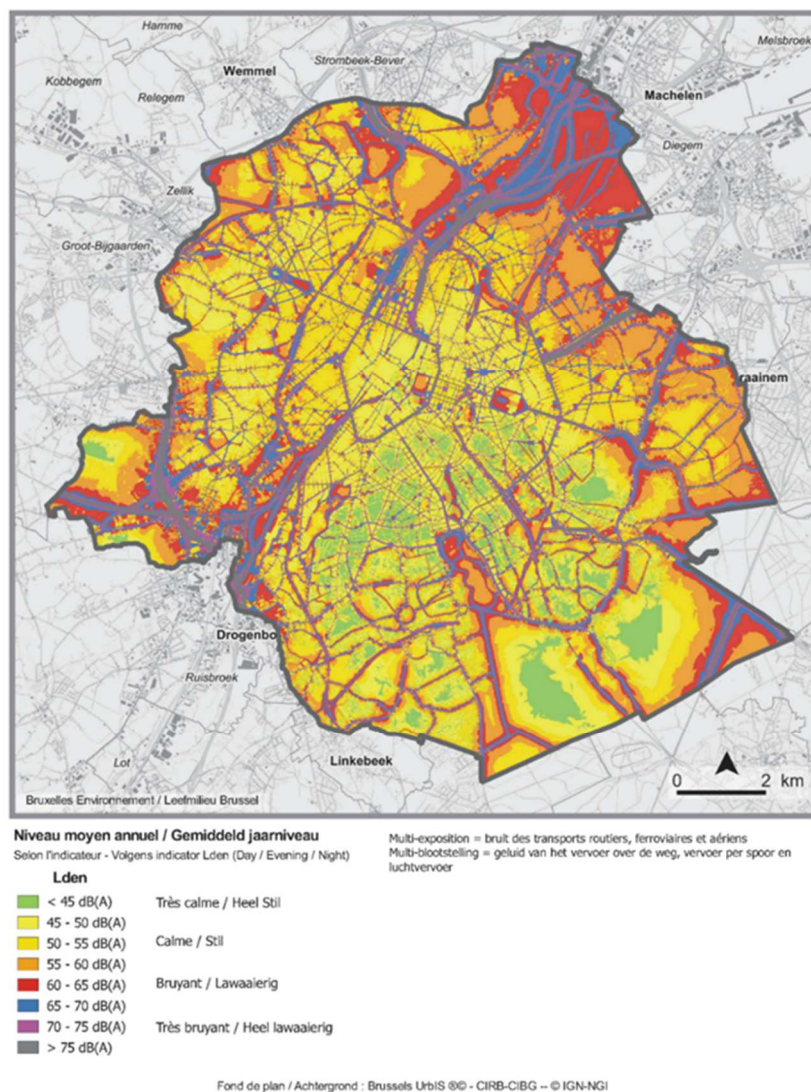
Source: Inventaire d'émissions de GES de la Région de Bruxelles-Capitale (1990-2018, soumission 2020)

L'impact du dé-confinement sur les émissions de gaz à effet de serre ne pourra être mesuré qu'à long terme. Il est cependant attendu que la reprise du trafic automobile entraînera un retour à la hausse des émissions du transport routier.

Au niveau du bruit, comme toutes les grandes zones urbaines, Bruxelles est relativement bruyante. Les niveaux sonores les plus élevés s'observent au Nord et à l'Est de la Région (où les nuisances des trafics routier, aérien et ferroviaire se cumulent) ainsi que le long de la plupart des grands axes routiers, petite ceinture comprise, et ferroviaires.



CARTE 6 : CARTOGRAPHIE DU BRUIT MULTI-EXPOSITION EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN 2016



Source : Bruxelles Environnement

Les mesures de confinement ont eu pour conséquence une réduction généralisée des nuisances sonores. Les niveaux de bruit ont sensiblement diminué grâce à la diminution drastique du trafic routier et du trafic aérien, l'arrêt de nombreux chantiers, le ralentissement des activités économiques, l'annulation des activités culturelles et événementielles, la fermeture de nombreuses entreprises, des écoles, de l'horeca, etc. Sur le terrain, le réseau de sonomètres permanents de Bruxelles Environnement mesure les effets de cette situation particulière.

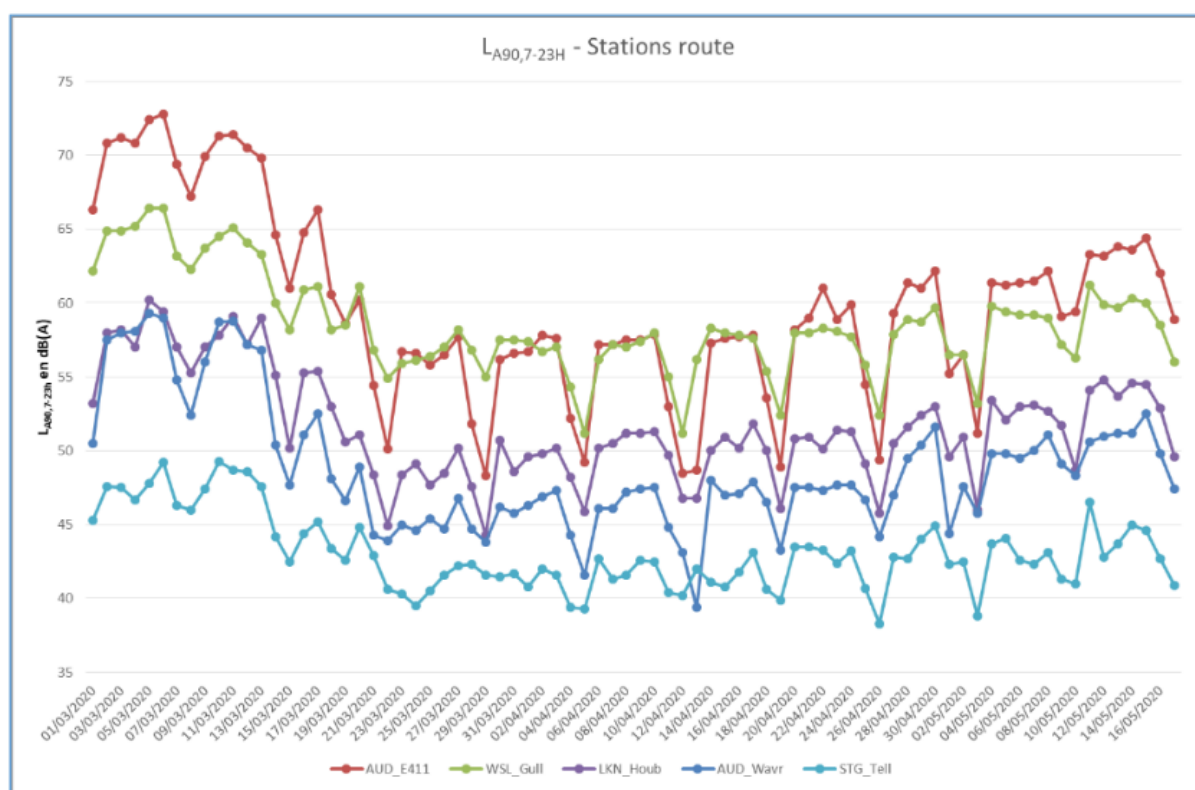
En ce qui concerne le bruit du trafic routier, une baisse générale des niveaux sonores s'observe à partir du 16/03/2020, date à laquelle les écoles ont été fermées et le télétravail recommandé. Cette baisse s'est accentuée avec les mesures de confinement en application à partir du mercredi 18/03/2020 à midi. Cette diminution varie entre 1 et 22 dB(A) suivant le jour et la station. En semaine, ces diminutions s'approchent des écarts observés lors des dimanches sans voitures.

Les diminutions les plus importantes s'observent pour les périodes de journée et de soirée, aux stations situées à proximité des autoroutes (AUD_E411 et WSL_Gull) ainsi qu'aux stations situées le long de

voiries importantes (AUD_Wavr et LKN_Houb). Il est également à noter que les écarts entre jours de semaine et week-end sont plus marqués en 2020, durant le confinement, qu'en 2019. Alors qu'en 2019, aux stations AUD_E411 et WSL_Gull, on observait une diminution du bruit de fond durant le WE, de l'ordre de 5 dB(A), durant le confinement, en 2020, on observe une diminution de près de 10 dB(A).

La reprise des activités suite au dé-confinement entraîne une hausse du bruit routier au mois de mai 2020, sans toutefois atteindre les valeurs d'avant confinement.

GRAPHIQUE 17 : BRUIT DE FOND LA90 MESURÉ EN JOURNÉE (7-23H) ENTRE LE 1ER MARS ET LE 16 MAI 2020 AU NIVEAU DES CINQ SONOMÈTRES DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT DÉDIÉS AU BRUIT ROUTIER



ÉVOLUTION DU NIVEAU DE BRUIT DE FOND MESURE AUX STATIONS SITUÉES À PROXIMITÉ D'AXES ROUTIERS, DURANT LA JOURNÉE (07h à 23h)

Source : Bruxelles Environnement

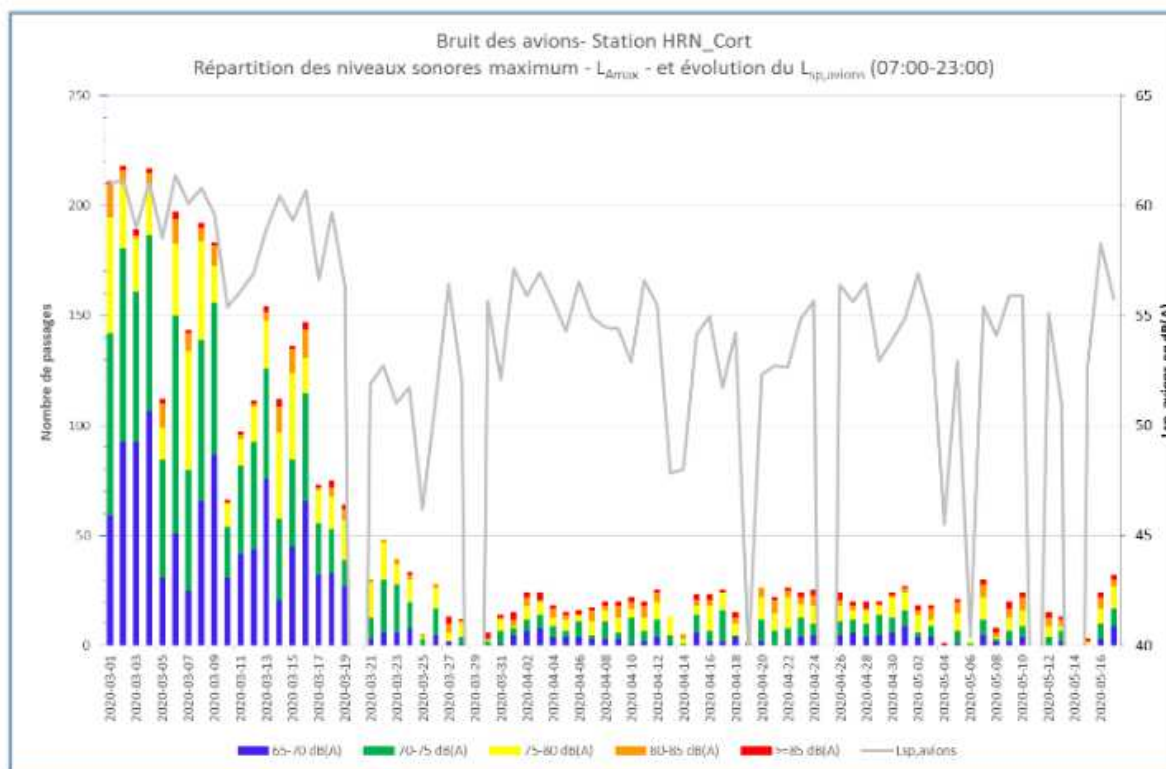
En ce qui concerne le bruit du trafic aérien, une baisse des niveaux sonores le jour (07h-23h) s'observe à partir de la mi-mars, essentiellement du fait de la réduction du trafic aérien qui a baissé de près de 5 fois (approximativement 600 vols journaliers au début du mois de mars à moins de 100 mouvements à la fin du mois). A la station de Haren (HRN_Cort), station la plus proche de la piste 25R, cette diminution est de l'ordre de 4 à 10 dB(A). Cette station de mesure est impactée par tous les décollages depuis cette piste. A noter qu'entre mars et mai, en raison de vents forts d'est ou de nord-est, d'autres pistes de l'aéroport ont été utilisées avec un impact différent sur la région.

A la station de Haren, les observations tendent à montrer que c'est surtout la proportion d'avions moins bruyants qui diminue. Mais ces résultats bruts doivent être mis en parallèle avec les facteurs qui

influencent les niveaux de bruit, comme les conditions météorologiques qui ont été particulières fin du mois de mars, le type d'avions (un cargo est plus bruyant qu'un avion de ligne) et sa masse, le type de montée/poussée, etc.

Avec le retour progressif des vols de passagers à partir de juillet 2020, le bruit des avions devrait retrouver petit à petit un niveau plus élevé.

GRAPHIQUE 18 : BRUIT DE POINTE LA5 MESURÉ EN JOURNÉE (7-23H) ENTRE LE 2 MARS ET LE 16 MAI 2020 AU NIVEAU DU SONOMÈTRES DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT À LA STATION DE HAREN



Source : Bruxelles Environnement

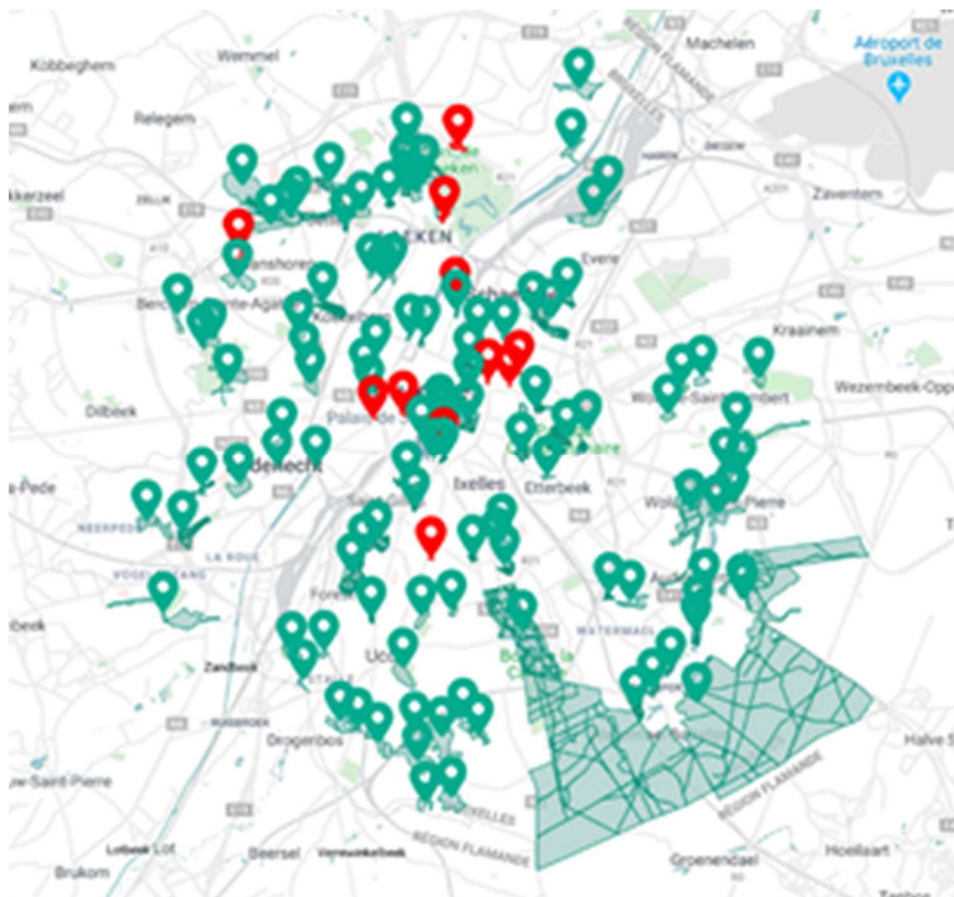
Enfin pour le bruit du trafic ferroviaire, un service alternatif des trains desservant l'ensemble du réseau avec une offre adaptée a été mis en place entre le lundi 23/03/2020 et le dimanche 03/05/2020. Durant cette période, le trafic ferroviaire est réduit mais de nombreux trains circulent toujours. Une baisse des niveaux sonores a également été constatée mais dans une moindre mesure. Une fois le trafic ferroviaire rétabli, les mesures de bruit ont retrouvé leur niveau d'avant la crise sanitaire

4.2.4. Espaces verts / ouverts

Il est admis que l'aménagement des villes doit désormais viser un équilibre soutenable entre, d'une part, l'urbanisation de nature à rencontrer les besoins objectivés sur les territoires et, d'autre part la préservation, la mise en valeur, l'aménagement d'espaces ouverts pour l'usage des Bruxellois et pour la protection de la biodiversité.

Le confinement imposé par la crise sanitaire a mis cette dimension en lumière d'une manière très spécifique : courtes promenades autorisées, restriction de l'occupation de l'espace public, fermeture des plaines de jeux et de certains parcs de quartier. La plupart des espaces verts, parcs et forêts de la Région bruxelloise sont néanmoins restés ouverts (voir carte 7 et <https://gardens.brussels/fr/>).

CARTE 7 : ESPACES VERTS RESTÉS OUVERTS (EN BLEU) ET FERMÉS (EN ROUGE) PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT



Source : <https://gardens.brussels/>

Le confinement a mené à une augmentation importante de la **fréquentation** des espaces verts et parcs, en particulier dans les zones centrales de Bruxelles, où la densité de population est plus importante mais l'offre en espaces verts réduite. La foule observée dans ces rares espaces accessibles reflète le besoin en espaces publics pour se ressourcer et pour bouger. La nature est perçue comme un antidote à la fois physique et mental au stress de la pandémie.

Le niveau de fréquentation est tout à fait inédit, ce qui est positif mais doit être encadré pour préserver ce patrimoine naturel précieux de notre région : l'augmentation de la fréquentation et de la pression d'usage sur les espaces verts doit s'accompagner de mesures de gestion permettant d'en préserver les qualités.

La question de l'**accessibilité** aux espaces verts et à la nature est une question centrale de la planification urbaine. Elle est d'autant mieux mise en évidence lors de cette crise sanitaire.

Seul un tiers des ménages bruxellois environ a accès à un jardin. La grande majorité de la population n'a donc pas beaucoup d'autres choix que de se promener en rue – certaines voiries ont d'ailleurs été transformées en espaces résidentiels partagés voire fermées provisoirement afin de permettre la circulation des piétons – ou de se rabattre sur les espaces verts restés ouverts, principalement les grands parcs bruxellois et la Forêt de Soignes.

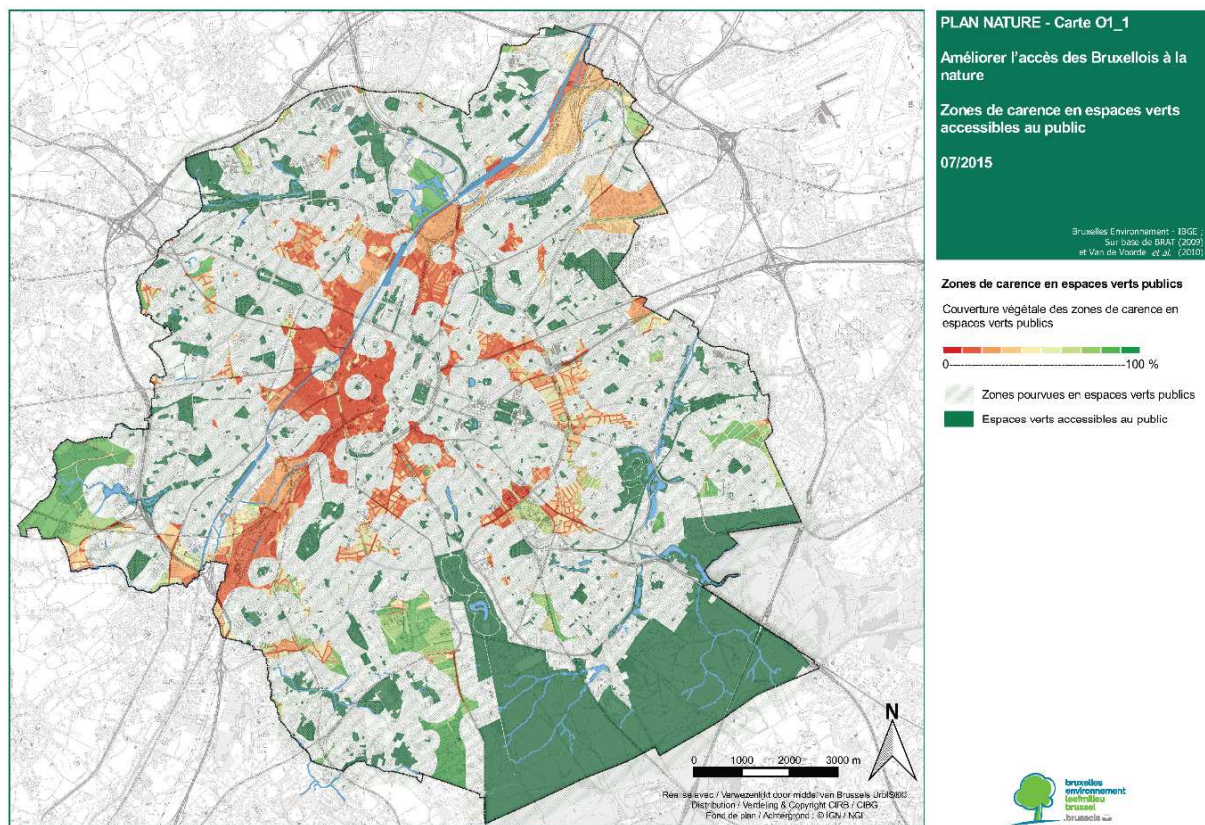
Selon le Plan Nature, chaque Bruxellois doit disposer d'un espace vert accessible et accueillant de plus de 1 hectare à moins de 400 m de son habitation et de moins de 1 hectare à moins de 200 m. Les zones qui ne répondent pas à ces prescriptions sont déclarées « en carence ».

264.000 Bruxellois se situent dans une zone de carence en espaces verts, c'est-à-dire qu'ils sont 1 sur cinq à résider à au moins 8 minutes à pied d'un espace vert public de plus d'un hectare (± 2 terrains de football). Ils vivent dans les 20% du territoire régional qui est considéré comme une zone de carence - zone sans espace vert accessible au public disponible à proximité de son domicile.

Les quartiers les plus carencés sont situés en centre-ville (Marolles, Stalingrad, Anneessens, Dansaert), le long du canal (Quartier Maritime, Molenbeek Historique, Cureghem Rosée, Industrie Sud...) et dans une moindre mesure en première couronne (Gare de l'Ouest, Gare du Midi, Cureghem Bara, Porte de Hal, Bas Forêt, Bosnie, Berckmans - Hôtel des Monnaies, Châtelain, Matonge, Saint Josse Centre, Dailly, Chaussée de Haecht, Quartier Brabant, Quartier Nord, Vieux Laeken Est, Vieux Laeken Ouest et Woeste).

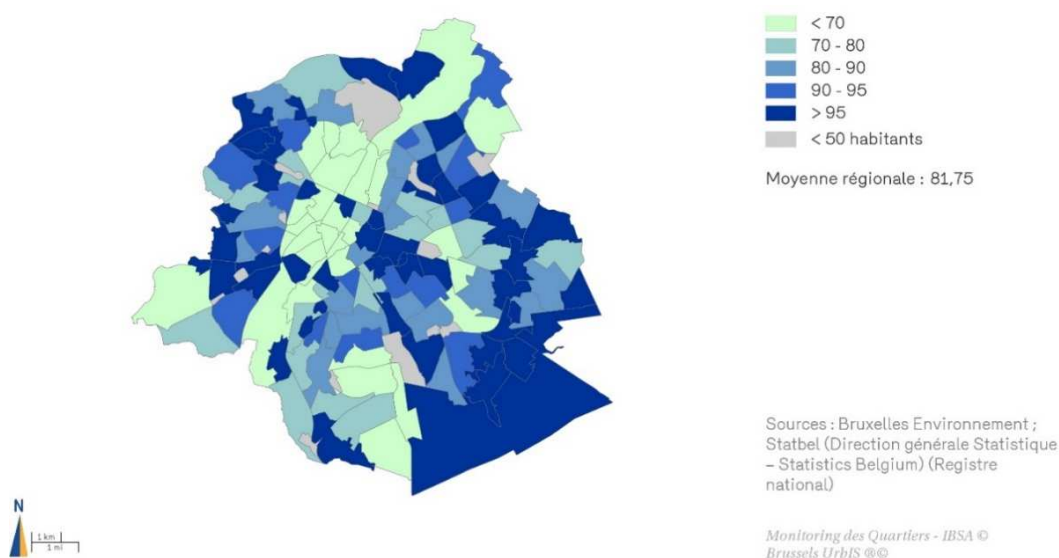
Ces espaces denses correspondent aux quartiers les plus anciens, souvent avec des rues et trottoirs étroits, et donc avec peu d'espaces qui peuvent être utilisés en ces temps de crise sanitaire. Sans surprise, ces quartiers les moins pourvus en espaces verts publics sont aussi les plus dépourvus de jardins privés. En seconde couronne, par contre, l'absence d'espaces verts accessibles au public dans certains quartiers est généralement compensée par la présence de jardins (voir cartes 8 et 8).

CARTE 8 : ZONE DE CARENCE EN ESPACES VERTS ACCESSIBLES AU PUBLIC EN 2015



Source : Plan Nature – Bruxelles Environnement

CARTE 9 : PART DE LA POPULATION À PROXIMITÉ D'UN ESPACE VERT ACCESSIBLE AU PUBLIC EN 2012



Source : Monitoring des quartiers - IBSA, perspective.brussels

4.2.5. Activités économiques et productives – Eléments territoriaux

En ce qui concerne la place des activités économiques et productives en Région bruxelloise, la situation actuelle de la Région bruxelloise se caractérise par :

- > Des commerces concentrés en noyaux sur l'ensemble du territoire (à l'exception du nord-est) et un tissu de points de vente isolés présents principalement en première couronne. Des marchés fort fréquentés en fin de semaine distribués sur l'ensemble du territoire régional mais aux tailles très inégales.
- > Des espaces comportant des activités productives toujours présents sur le territoire (surtout au profit des activités de construction et de transformations alimentaires) concentrés aux abords du canal avec une perte constante des surfaces dédiées ; une demande pour les surfaces de taille moyenne (entre 200 – 500 m²) se faisant sentir ; une montée d'initiatives de la part des entrepreneurs grâce aux soutiens publics, notamment dans les domaines de la transition économique (économie circulaire, agriculture urbaine...).

Au cours des dernières années, la demande de petites entreprises pour des surfaces moyennes de production entre 150 et 500 m² et situés sur le territoire régional a connu une croissance significative.

Pour cette raison, la Région a soutenu le développement de nouveaux parcs TPE/PME/MGE. Plusieurs ont été inaugurés (Newton I et II, Greenbizz, Magellan, Cityline et Birmingham) ou sont en cours de développement (CityCampus, NorthCity, Novacity, CityGate II et III, Greenbizz II, Copernic...). La rapidité de commercialisation des modules et la très faible vacance de ceux-ci confirment les besoins identifiés au préalable.

Ce type d'infrastructures modulables permet de maintenir dans la ville des activités productives à la fois créatrices d'emplois (directs et indirects) mais également de biens et de services essentiels au bon fonctionnement de la ville. On pense en particulier à la fabrication d'objets et de meubles (menuisiers, designers, textiles, vélos), aux activités de réparation et d'entretien et à la production alimentaire en circuit court (micro-brasseries, producteurs/transformateurs/distributeurs d'aliments bios...).

Ils constituent également une réponse adéquate aux défis posés par la crise sanitaire du Covid 19 en diminuant la dépendance de la Région vis-à-vis de certains biens de première nécessité et en rapprochant la production des lieux de consommation. En effet, la crise sanitaire a démontré l'importance de disposer de stocks ou de capacités de production pour toute une série de produits jugés stratégiques. Le maintien et le développement de ces lieux est donc devenu primordial.

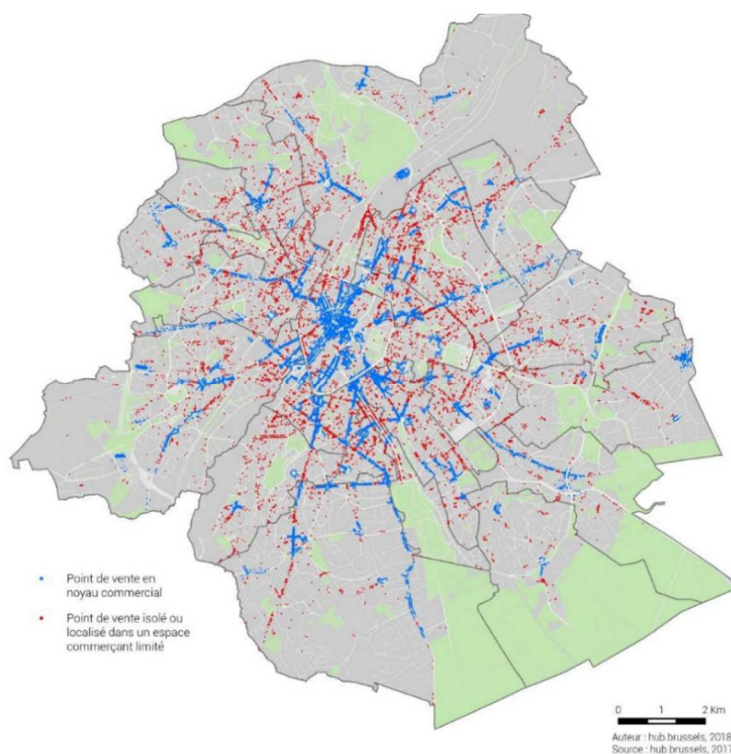
En outre, ces infrastructures s'intègrent assez facilement dans le tissu urbain et peuvent même participer à sa revitalisation lorsqu'elles sont pensées comme telles à l'origine.

En parallèle à ces nouvelles constructions, l'utilisation des surfaces libres dans des bâtiments à rénover, où sur les terrains en phase de développement de projet, par des occupants temporaires, constitue également un levier et une opportunité d'inscrire dans la ville des acteurs économiques liés aux industries créatives. En effet, la mise à disposition de ces surfaces à des conditions très avantageuses, permet l'éclosion de projets économiques en devenir qui ont une place justifiée, utile et souhaitée dans la ville. Ici aussi, leur rôle en terme de revitalisation urbaine rapide doit être souligné. »



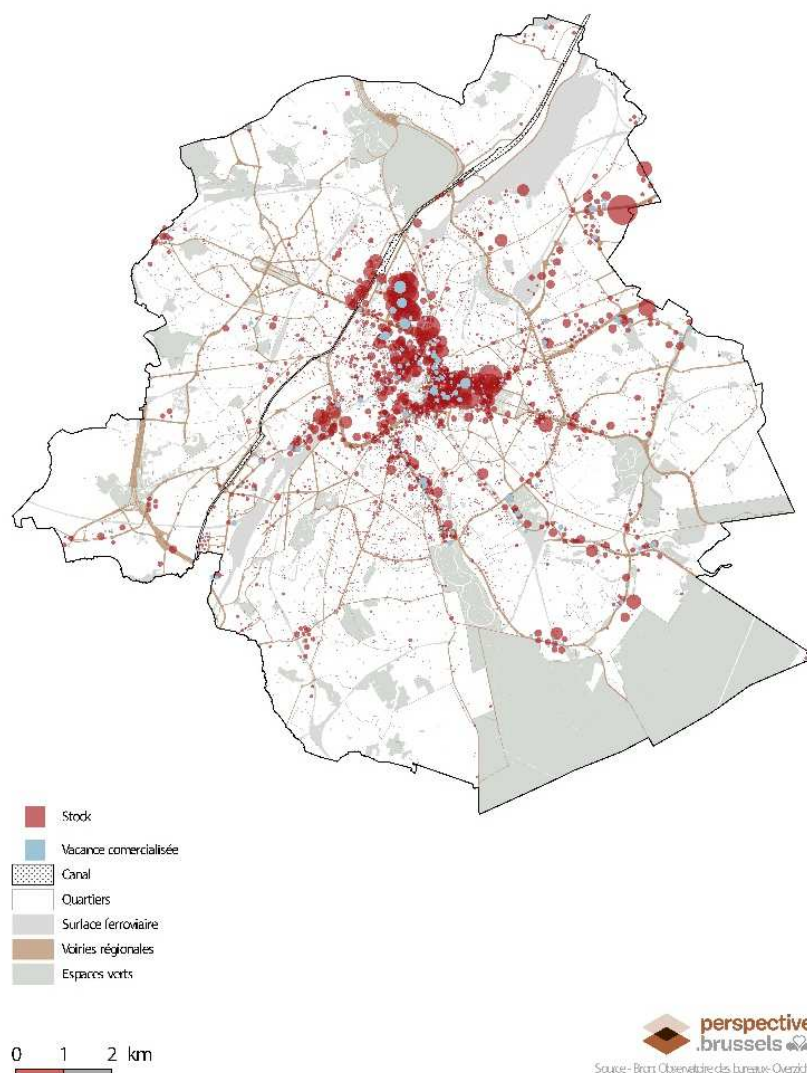
- > Des bureaux majoritairement en concentration, avec un taux de vacance relativement stable (mais élevé en deuxième couronne), et une multiplication relative des espaces de coworking témoignant d'une mutation plausible de l'offre immobilière en matière de bureaux.

CARTE 10 : PRÉSENCE DES POINTS DE VENTE BRUXELLOIS EN 2017



Source. Observatoire du commerce -hub.brussels & perspective.brussels

CARTE 11 : STOCK ET VACANCE DES BUREAUX

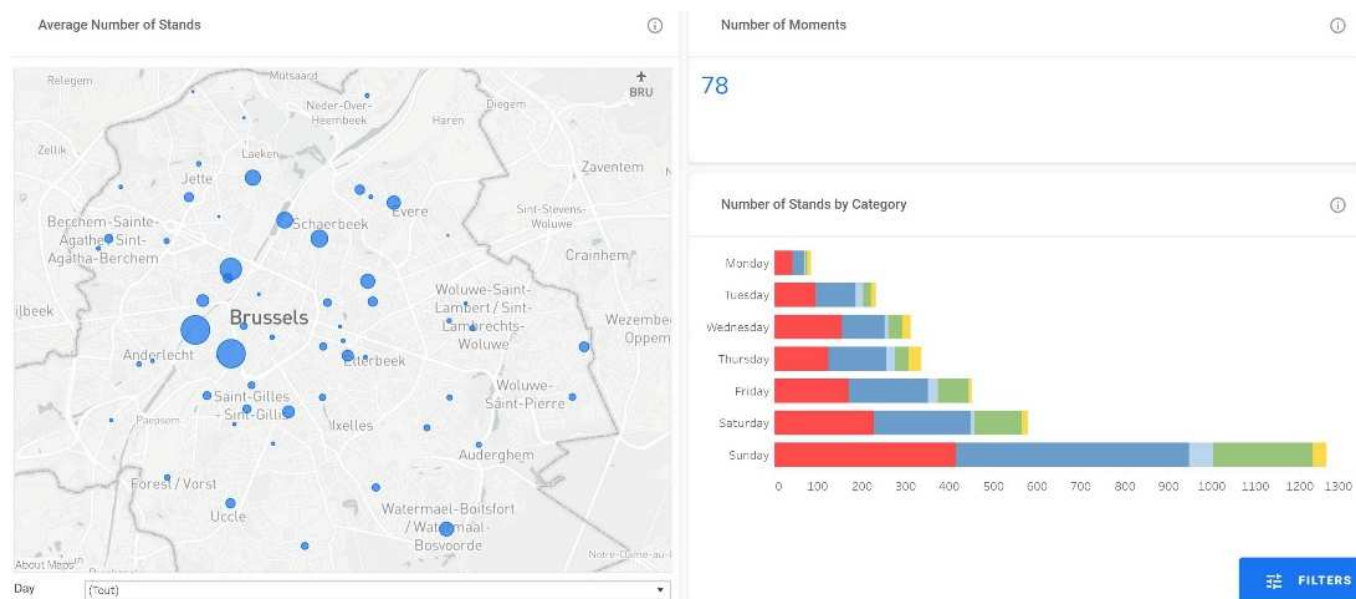


perspective
brussels

Source - Bron: Observatoire des bureaux - Overzicht van het kantorenpark, perspective.brussels

Source : Observatoire des bureaux - perspective.brussels

FIGURE 2 : MARCHÉS (LOCALISATION, TAILLE, JOURS)

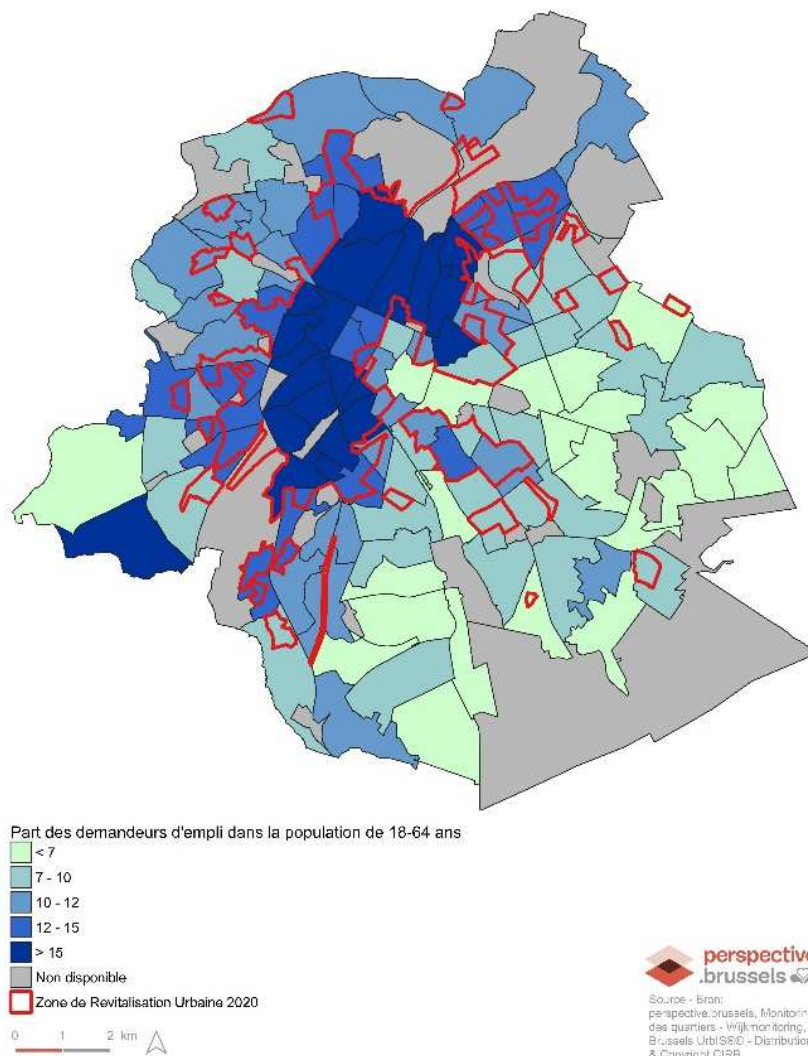


Source : Analytics.brussels - hub.brussels

Les dynamiques économiques à l'échelle de la ZRU par rapport à l'ensemble de la Région sont les suivantes :

- > La présence de grands pôles d'emploi régionaux au sein de la ZRU qui profitent très peu aux populations résidentes qui sont confrontées à un fort taux de chômage (27% en moyenne en 2015). Ce paradoxe qu'on attribue généralement à l'ensemble de la RBC est avant tout vrai pour la ZRU. Cette déconnexion entre l'activité économique en place et le niveau de chômage de la population locale tient en partie au mouvement continu de désindustrialisation que connaît la Région, et la zone du canal en particulier (conversion d'espaces industriels vers d'autres types de fonctions urbaines, majoritairement le logement ou les équipements, y compris dans les ZEMU), depuis 20 ans, et à l'inverse, à la tertiarisation de « haut niveau » de l'économie bruxelloise (finances, services aux entreprises, administrations, universités, hôpitaux...) alors que plus d'un quart des demandeurs d'emplois n'ont aucune qualification professionnalisante.

CARTE 12 : PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA POPULATION DE 16 À 64 ANS EN 2018

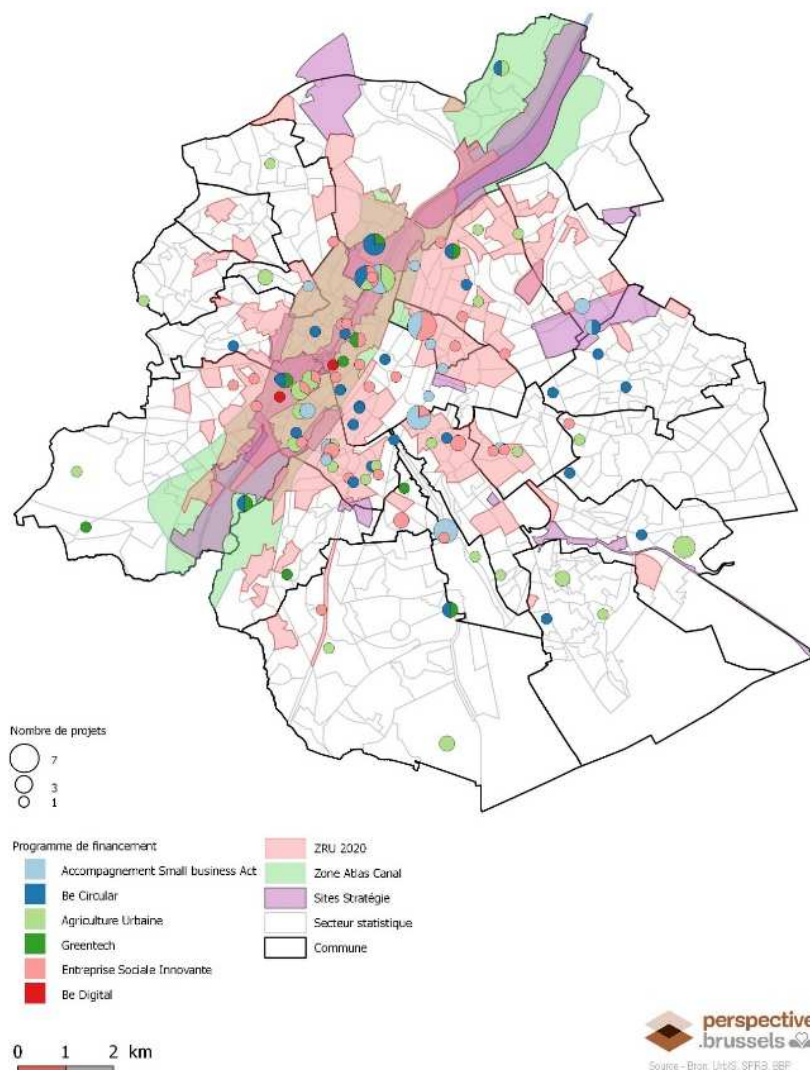


Source : Monitoring des quartiers - IBSA, perspective.brussels

- > Un vivier de travailleurs indépendants et de compétences en particulier dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et du commerce acquises à l'étranger trop souvent non reconnues⁸².
- > Une dynamique entrepreneuriale et d'innovation (secteurs des économies verte, circulaire, sociale) soutenue par les pouvoirs publics. Elle comble progressivement la disparition des activités économiques et participe au mouvement de réindustrialisation de la ville avec l'implantation d'activités de plus petite taille insérées dans le tissu urbain mixte (côtoyant logements, équipements et espaces publics). La majorité de ces projets sont des projets mixtes et il faut rester attentif à la destination réelle des surfaces économiques.

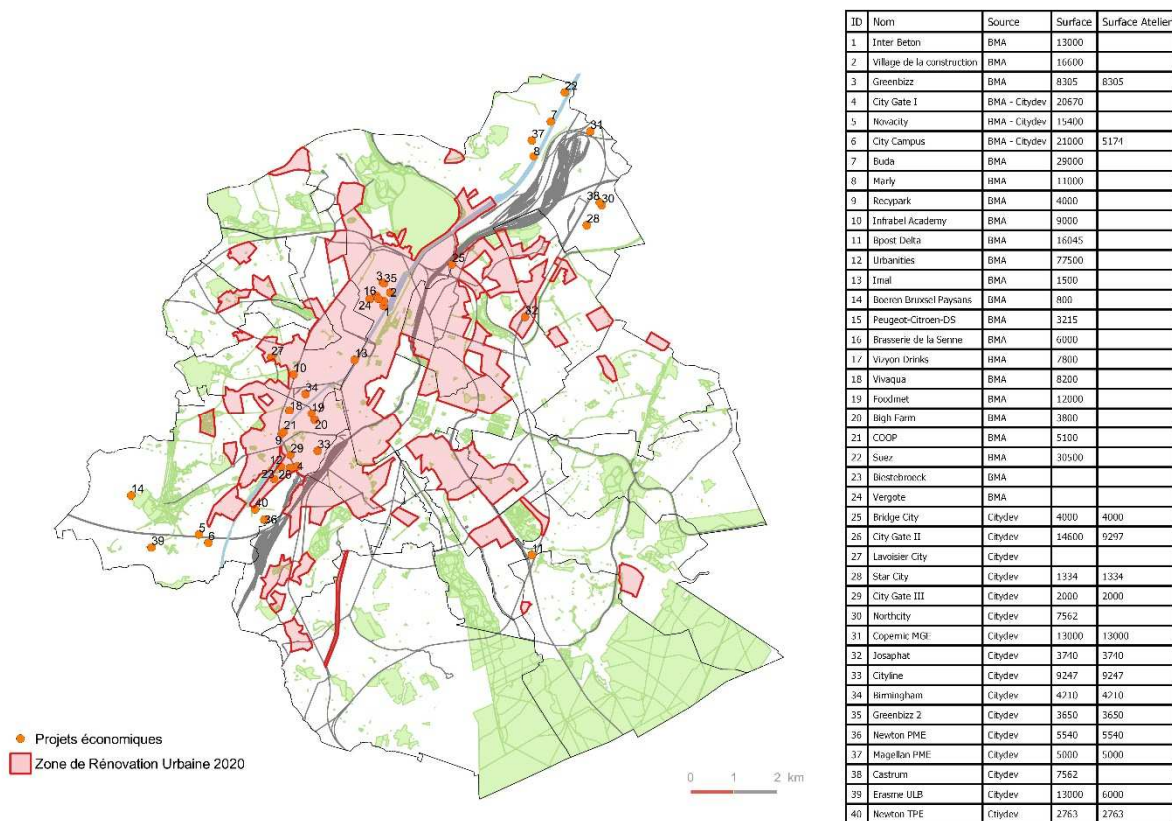
⁸² Indicateur « niveau d'étude des demandeurs d'emploi en 2018 » de l'Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation, sous-indicateur - « étude à l'étranger sans équivalence reconnue ».

CARTE 13 : INITIATIVES ÉCONOMIQUES ENTRE 2016 ET 2018



Source : Bruxelles Economie Emploi, perspective.brussels

CARTE 14 : ESPACES DÉDIÉS AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES: PROJETS 2015 – 2020



Source : perspective.brussels, Citydev, BMA, Brussels UrbIS@ - Distribution & Copyright CIRB

Sur les aspects territoriaux de l'activité économique, la crise :

- > Met en lumière la présence de commerces de proximité (garante à la fois d'emploi local peu diplômé et de moindre concentration de consommateurs), et questionne l'étalement des horaires de consommation au sein des commerces de petite et de grande distribution et des marchés (débouchés classiques d'une agriculture plus locale), la montée générale de l'e-commerce (général, lui, peu d'interactions sociales) et son corollaire, l'organisation des chaînes logistiques et des espaces de dispatching ;
- > Créera des difficultés fortes dans le chef de commerçants, de professions indépendantes et entrepreneurs et donc un impact territorial dû à la potentielle inexploitation de certaines surfaces d'activité en Région bruxelloise ;
- > Questionne la relocalisation de la production de biens répondant aux besoins des Bruxellois en combinaison avec le tissu industriel existant ;

- > Questionne la taille et la typologie des bureaux : l'impact de la crise économique (faillites, vacance, rachat, gel des projets immobiliers d'entreprises), des mesures de distanciation physique (augmentation des surfaces par salarié), de l'expérience à grande échelle du télétravail pour les institutions du secteur tertiaire sont à ce jour certains mais non mesurables et imprévisibles.

4.2.6. Les équipements

Les équipements d'intérêt général sont un facteur de cohésion sociale incontournable, ils garantissent un certain nombre de service aux Bruxellois de manière équitable. Des notes produites par la Task Force Equipements de Perspective⁸³ identifient et spatialisent les besoins existants. Des propositions sont également faites pour permettre au Gouvernement de définir une stratégie d'implantation de grands équipements sur le territoire bruxellois.

Les quartiers moins favorisés et centraux de la Région (toute la ZRU, mais ce constat se révèle encore plus dans les quartiers denses - et en croissance démographique - et jeunes de l'ouest de la zone) sont plus exposés aux carences observées en matière d'équipements :

- > les équipements pour la petite enfance : taux de couverture et satisfaction des besoins spécifiques insuffisants (garderies, horaires flexibles, partenariat avec les services sociaux et les autres équipements) ;
- > l'enseignement : déséquilibres régionaux encore plus affirmés dans la ZRU en termes de places disponibles, d'attractivité différenciée des écoles,
- > le sport : manque d'équipements sportifs spécifiques comme les piscines (bassins de plein air, d'apprentissage...) et les disciplines émergentes, manque de prise en compte des besoins et envies des publics variés (hommes/femmes/autres, adultes/enfants),
- > la culture (bibliothèques, ludothèques, médiathèques, maisons des jeunes, centres culturels) : certains quartiers en sont complètement dépourvus,
- > les équipements de santé sociale (maisons médicales, accompagnement seniors, etc.) : des zones sont en pénurie de médecins généralistes, des centres de première ligne innovants sont à créer, des logements adaptés aux plus âgés particulièrement dans les logements sociaux manquent.

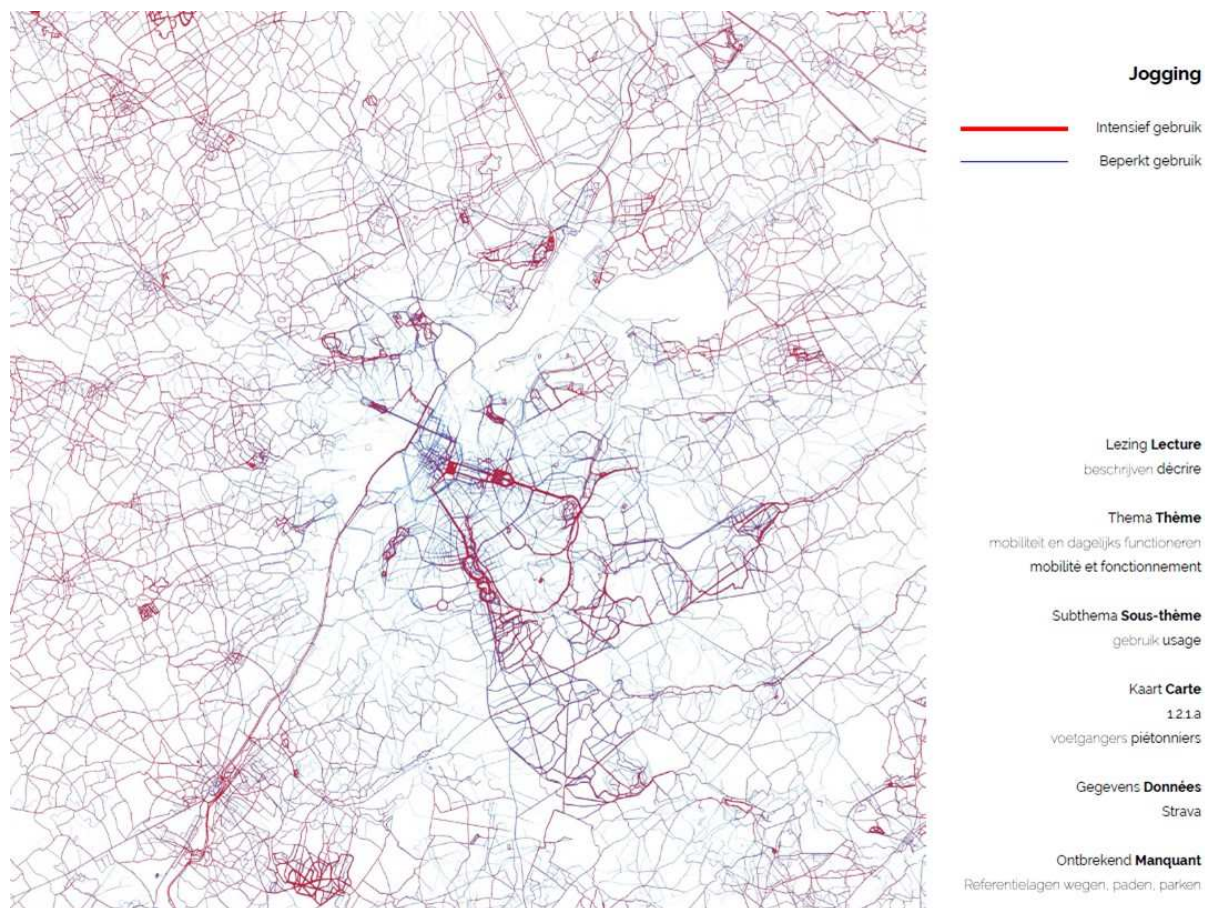
Le fonctionnement des équipements d'intérêt public jugés non essentiels a été fort impacté par la crise. A l'exception des services urbains essentiels et souvent inaccessibles au public, les lieux ont simplement été fermés. Les équipements scolaires, sauf pour l'accueil limité des enfants dont les parents aux emplois "essentiels" n'ayant pas de solution de garde, malgré les besoins renforcés en espaces de détente, ouverts voire d'apprentissage, ont aussi été fermés.

A cheval entre espaces publics, mobilité et activités sociales, la pratique du sport en plein air est révélatrice de certaines carences en équipements ad hoc (espaces publics dédiés) et vraisemblablement de la dualisation sociale selon laquelle les populations plus favorisées pratiquent, dans leur généralité, davantage de sport, bénéficient d'un environnement plus favorable à la santé et au bien-être, d'un accès aux soins plus aisé et en conséquence vivent en meilleure santé et plus longtemps.

⁸³ <https://perspective.brussels/fr/enjeux-urbains/equipements-collectifs>



CARTE 15 : CARTE DES ROUTES UTILISÉES PAR LES JOGGERS, ÉTUDE TRANSFORMATION DE LA PÉRIPHÉRIE BRUXELLOISE



Source : Laboruimte - Departement Omgeving

4.3. ENJEUX

Le présent rapport voudrait conclure sur la mise en évidence de questionnements qui devront en toute vraisemblance être traités dans le cadre des réflexions à venir sur les enseignements à tirer de la crise.

Certains enjeux identifiés ci-dessous sont relatifs aux stratégies et principes urbains qu'il conviendra le cas échéant d'appuyer ou d'actualiser. D'autres portent sur des manières de faire, sur des approches méthodologiques à confirmer ou à évaluer pour que la ville, demain, soit en mesure de mieux absorber les chocs à venir. De manière générale, il est essentiel d'accélérer les transitions déjà prévues et de faire en sorte que les solutions adoptées aujourd'hui soient pensées de façon à mieux nous positionner par rapport aux défis que nous devrons relever demain.

4.3.1. Enjeux urbains

La crise sanitaire et ses conséquences affectent fortement la plupart des thématiques de la ville, à Bruxelles comme ailleurs. Partant d'un contexte connu, des diagnostics de long terme et des constats d'actualité, la réponse politique et le plan de relance devront veiller à mettre en cohérence les principaux enjeux d'aménagement listés ci-dessous. Il n'est pas sans ironie de se souvenir que, dans un contexte de meilleure compréhension du vivant et d'un risque sanitaire, urbanisme-planification urbaine et hygiénisme, lutte contre les épidémies sont intimement liés. Effectivement, les grandes transformations urbaines (système viaire, habitations disposant du confort et de l'hygiène, services collectifs et "fonctionnalisme" précoce) modelant encore notre mode de vie aujourd'hui ont été mises en œuvre en réaction à ce type de problématiques que ce soit à Londres (1849 - fièvre typhoïde > système d'égouttage), Paris (1832 - choléra > Haussmannisation) ou Bruxelles (1866 - choléra > boulevards centraux 1868). La diffusion progressive de l'hygiène et son intensification en conséquence de la grippe espagnole et du développement des taudis ouvriers (1920-1930) ont contribué à la politique de logements bon marché (HBM, cités). La crise actuelle pourrait avoir ce même rôle de transformation de l'approche au territoire et contribuer à la définition du mode de vie urbain pour les décennies prochaines. L'ajout d'une préoccupation permanente de santé, de bien-être et de soutenabilité de la vie en ville semble devenir un incontournable, le nouvel "hygiénisme" donnant du sens et renforçant la crédibilité de la planification territoriale. Cette approche, dans la mesure où elle amène à interroger tous les aspects (logement, équipements, accès à la nature, alimentation, activités productives, mobilités... outre les aspects liés aux compétences personnalisables), répond par ailleurs aux défis que posent les Objectifs de Développement Durable (ODD) et donne un sens nouveau, moins galvaudé, aux notions du développement durable.

De plus, la prise en charge du défi climatique nécessitera inévitablement et très rapidement des mesures fortes et coûteuses. Il importe donc de veiller à ce qu'au maximum, les mesures spatiales de relance post-Covid concourent simultanément à la poursuite des objectifs climatiques.

Il est aussi essentiel de faire de la santé de la population et de la qualité du cadre de vie des objectifs centraux du projet régional et d'identifier les indicateurs pertinents au niveau des quartiers pour suivre les résultats obtenus.

Il faut enfin s'assurer que notre projet de ville soit en phase avec le réel en intégrant l'impact de la dématérialisation des flux sur la manière dont nos villes vont évoluer en ce compris l'impact sur la relation de travail, sur le rapport entre le domicile et le lieu de travail, sur la taille de ce dernier, ...

4.3.1.1. Métropolisation / ville de proximité/habitabilité

Support de l'activité humaine, lieu de nos vies, le territoire et son développement sont un point d'entrée dans un projet de société. La crise actuelle met en lumière de nombreuses évidences que les futurs développements territoriaux devront appréhender à Bruxelles. Les grands enjeux de la métropolisation et de la ville de proximité sont de permettre un établissement humain compact, plus durable, inclusif, mixte et offrant efficacité et redistribution économique. A contrario, mal maîtrisée, la métropolisation renforce les problèmes urbains (pollution, dualisation et exclusion sociale, désertification rurale, cycles économiques et financiers déconnectés du réel...). A Bruxelles, dans la poursuite de la vision développée ces dernières années et confirmée par la crise, il s'agira de combiner les bienfaits de la métropolisation tant en renforçant la dimension locale, de proximité et les liens avec l'hinterland et les territoires alentours.

De plus, la dimension limitée du territoire bruxellois implique de penser la compacité et la mixité des fonctions tout en agissant au renforcement de l'attractivité à travers la mise en place d'une politique volontariste de pacification des fonctions, de desserrement de l'espace dans certains quartiers et plus largement, de rénovation du tissu urbain existant. Cette politique de revitalisation urbaine doit se développer de façon concomitante avec un urbanisme de la proximité et des circuits courts.

Enfin, il faut préserver et mieux tirer parti de la fonction internationale de la RBC en repensant son attractivité en fonction d'un contexte qui a radicalement changé.

4.3.1.2. Densité

La Région a développé ces dernières années le concept de ville de proximité. Dans la maîtrise de la pandémie, comme dans la réponse à d'autres crises, certaines sources soulignent que la densité en tant que telle ne semble pas être le problème et pourrait même constituer une solution. Effectivement, s'il est incontestable que l'actuelle crise sanitaire est plus manifeste dans les zones fortement peuplées, il n'existe pas une causalité directe entre les deux. Les mesures de limitation de la propagation, la présence d'un tissu social fort, de solidarités, la diffusion des consignes précoces et la responsabilité individuelle seraient les facteurs déterminants : la prévalence faible de la maladie dans certaines conurbations européennes denses plaide en ce sens. De même, l'existence d'une solidarité forte entre habitants permettrait de limiter les conséquences d'autres types de catastrophes (canicules...).

Quel que soit le point de vue, la densité est à corrélée à tous les autres aspects de l'urbain: il conviendra de rechercher une articulation renouvelée du concept de densité avec ceux de ville des courtes distances, de ville inclusive, de ville agréable et offrant aussi les respirations et de métropolisation.

Il s'agit en effet là d'un enjeu majeur pour les villes de demain. Celles-ci devront être plus compactes pour limiter l'étalement urbain, diminuer la demande en mobilité, préserver des espaces ouverts perméables... En même temps, même si son rythme varie, la ville fait l'objet d'une croissance démographique qui impose de répondre à plus de besoins (logements, équipements, espaces publics, activités économiques...) sur un territoire dont les limites géographiques et administratives n'ont pas vocation à évoluer. Ce contexte impose de mobiliser le territoire bruxellois en commençant par les zones stratégiques et en cherchant à réduire le différentiel de densité entre les différentes parties de la région.

La Région devra suivre les mouvements démographiques suivant l'épisode sanitaire de 2020 et évaluer son attractivité. Il s'agira de mesurer si les logiques de densité qualitative, d'accès aux services communs (hôpitaux, commerces, espaces ouverts) compensent l'attrait d'un logement diffus peu compatible avec les exigences environnementales et d'économie de moyens.

4.3.1.3. Le logement

Tel que précisé dans le constat, le logement est l'espace premier. Le logement est une dimension à part entière de la qualité de la vie des Bruxellois. Son importance s'est trouvée renforcée par la crise sanitaire (les réglementations ont par ailleurs été assouplies pour garantir le droit au logement), ses potentielles carences révélées pour les populations fragiles. En réponse à cet état des lieux, au constat de la nécessité de produire une offre ou de mobiliser une offre existante qui échapperait à l'ensemble des règles du marché, le plan de relance bruxellois devra permettre le suivi des tendances, interroger les situations et apporter des réponses.

Logement public

Rectifier les déséquilibres socio-spatiaux par une offre en logement public à finalité sociale sur le territoire régional sera incontournable. La part du logement public devra augmenter significativement à l'image de la situation de la ville de Vienne. La mixité sociale peut s'envisager par l'implantation de populations plus aisées dans les quartiers paupérisées (avec le risque de gentrification), mais également par l'implantation de populations précaires dans les quartiers plus aisés ce à quoi peut contribuer l'imposition de réaliser les charges d'urbanisme sous la forme de logements à racheter par les opérateurs publics (comme l'illustre l'exemple de Londres). Il faudra encore interroger l'approche résidentielle des populations précarisées en leur donnant accès au logement social acquisitif et/ou en favorisant la cohésion sociale, par exemple par la création d'équipements au rez-de-chaussée des grands ensembles et dans les cités jardins et la requalification de leurs espaces publics, ou leur accessibilité à de l'énergie renouvelable.

La diversification de l'offre de logement public en améliorant la diversité du parc résidentiel est encore un enjeu, car un manque important en grands logements (3 chambres et +) et petits (max 1 chambre) perdure. Ci-dessous et à titre indicatif, la répartition des logements demandés par les ménages sur la liste d'attente de la SLRB, les 2 chambres ne représentent même plus 30% de la demande.

TABEAU 6 : LA RÉPARTITION DES LOGEMENTS DEMANDÉS PAR LES MÉNAGES SUR LA LISTE D'ATTENTE DE LA SLRB

Nombre de chambres	%
0 chambre/flat	1,85
1 chambre	42,05
2 chambres	27,67
3 chambres	18,02
4 chambres	7,19
5 chambres	2,52
6 chambres	0,59
> 6 chambres	0,11
TOTAL	100,00

Source : SLRB

Accession au logement

Si l'enjeu social du logement a été pris en compte par les politiques publiques (subsidiation des ménages précaires, suspension de certaines dispositions réglementaires), les potentielles conséquences (logement, offre locative, accès au logement d'urgence) n'ont pas encore été considérées.

La crise économique en cours aura cependant des effets importants sur le parcours résidentiel des ménages avec un effet multiplié sur les ménages plus fragiles : le lien entre situation de l'emploi, marché du logement et conditions de vie est certain. Le coût financier d'un logement stable est important, les autorités publiques ne pourront cependant pas pallier à l'ensemble des besoins par la création d'un parc social coûteux et complexe à créer, à entretenir. Par ailleurs, il convient de ne pas se limiter à la construction de nouveaux logements pour répondre aux besoins mais aussi d'activer une politique ambitieuse de soutien à la rénovation du parc existant.

La mise en commun d'espaces dans des copropriétés pourrait présenter l'avantage de répartir les coûts tout en améliorant l'offre résidentielle (buanderie, salle de jeu commune, espace prévu pour le télétravail...) : la réglementation peut inciter et/ou imposer cette mutualisation.

De même, à l'image de certaines initiatives ou des pratiques dans certaines villes étrangères, le recours aux coopératives d'habitat (dans lesquelles les habitants coopérateurs et locataires de la société immobilière coopérative gèrent leur logement), les démembrements de propriété pourraient pallier aux difficultés d'accès au logement et en garantir le confort, l'entretien et la pérennité y compris en temps de crise.

Mixité des logements

En plus de la nécessaire mixité sociale et au-delà des contraintes spécifiques d'isolement liées à la crise en cours, le plan de relance pourra se prononcer sur l'intérêt de la mixité générationnelle du logement sur le long terme et du développement des habitats alternatifs pour les personnes âgées, analyser la performance des habitats partagés à la lumière de la crise sanitaire pour définir de bonnes pratiques et promouvoir ce type d'habitat peu développé dans la Région.

Qualité du logement

Le travail sur la salubrité des logements (qui a un impact sur la santé physique et mentale des habitants), le renforcement de la qualité des logements existants (y compris dans les critères imposés via le RRU) et la lutte contre les marchands de sommeil sont également des axes qui devront être examinés pour répondre au défi du logement pris dans sa globalité.

Quel que soit le type d'occupant, la Région a en partie la main sur l'aménagement des logements (cf. Densité). Les nécessités liées au télétravail dans l'aménagement des unités de logement, la réservation d'un accès extérieur (terrasse, jardin, cour) privatif, dans le cadre d'un petit collectif, alternatif devront être investiguées et permettre de répondre à l'injonction en apparence paradoxale de densifier la ville tout en améliorant le lien de ses habitants des immeubles à construire à la nature, en offrant au plus grand nombre autant que possible un accès à l'extérieur.

4.3.1.4. Les mobilités et l'urbanisme tactique

Par déduction du constat, les enjeux majeurs des mobilités en matière d'aménagement du territoire sont, sauf à envisager une transformation radicale et immédiate de la société de biens et de flux, de permettre :

- > La connectivité des personnes, qu'elle soit quotidienne (déplacements vers le travail, les activités sociales, la consommation) ou plus exceptionnelle (tourisme...) ;
- > Le transit des biens dans la mesure de la spécialisation productive des territoires ;
- > La nécessaire diminution des impacts environnementaux (changement climatique, pollutions aux PM, NOx ??) qu'ils soient locaux ou exportés ;
- > La réduction des impacts sociaux indésirables en assurant une certaine mobilité sociale, en luttant contre la vulnérabilité et l'assignation des plus faibles ;
- > L'épanouissement et la qualité de vie en offrant des moments de détente grâce à un espace public et des aménagements qualitatifs, que le déplacement soit une fin en soi ou qu'il ait pour but d'atteindre un lieu d'activité ;
- > L'intégration optimale de la Région en tant que cœur du réseau des mobilités nord-ouest européenne.

Activité particulièrement impactée par la crise sanitaire, le traitement des mobilités dans le plan de relance, c'est-à-dire notamment la place réservée aux différents modes de transport dimensionnera l'aménagement régional des prochaines années. Les mobilités peuvent être orientées grâce aux infrastructures mais également en ciblant le comportement des individus et des entreprises en ce qui concerne les livraisons. La définition d'actions spécifiques dans Good Move pour les infrastructures ainsi que pour les services et les choix de mobilité devra être poursuivie dans la mesure où cela permet de travailler à différentes échéances temporelles ainsi qu'avec des budgets plus limités. Les mobilités sont

donc un enjeu de court terme pour la relance et un enjeu de long terme dans la construction d'une Région performante et plus résiliente.

A une échelle plus locale, en cohérence, la priorité de maillage urbain dans les politiques est de créer des continuités entre les espaces publics pour les assembler en réseaux, pour donner une structure, une cohérence et une lisibilité à la ville et de garantir la traversabilité des grands axes routiers, dont les chaussées et les boulevards, et des infrastructures ferroviaires, des vallées ainsi que du canal qui constituent aujourd'hui des importantes fractures urbaines. Ces continuités devraient s'accompagner de la création ou du renforcement des noyaux d'identité locale (NIL), de la mise en œuvre du BKP (DPR 2019) et du principe STOP (Stappen, trappen, openbaar vervoer, privévervoer) dans les 50 mailles douces identifiées dans Good Move.

A court terme, l'urbanisme tactique, tel qu'évoqué dans le constat, constitue une réaction d'urgence permettant de répondre à des besoins immédiats. Il peut cependant préfigurer / tester certains usages. Si l'urbanisme tactique à Bruxelles a principalement concerné la mobilité active (et l'hébergement des sans-abri et des personnes maltraitées), il convient d'évaluer les initiatives prises, leur réalité et envisager avec les opérateurs de mobilité l'intérêt de les maintenir.

Les principaux enjeux semblent donc de travailler sur :

- > Le réseau cyclable et la place du vélo en ville à court terme puis long terme, dans le sens prôné par Good Move (et les PCM). La réalisation des maillages cyclo-piétons continus et de mise à disposition de vélos -hors des excès de certains opérateurs de mobilité en libre-service-, de stationnements pour les vélos devront être intensifiés : à ce titre, les initiatives prises certaines communes pourront être évaluées et généralisées (parcours cyclables, stationnement des vélos). La formalisation et la pérennisation éventuelles des aménagements provisoires de voirie et espaces de rencontre associeront, dans un souci d'un espace public de qualité, tant que possible les acteurs et des citoyens. A ce titre, le programme Pyblik pourrait être mobilisé.

Le recours aux modes de déplacements actifs, en particulier le vélo, répond à l'ensemble des critères régionaux (durabilité, efficacité, proximité, complémentarité, économie) à l'exception de l'inclusion (PMR, aînés...) : le plan de relance devra, dans son volet territorial, donner toute la mesure et priorité à son développement.

- > La circulation piétonne qu'il faut encourager y compris dans les aménagements de l'espace public (taille des trottoir, ...)
- > L'offre de transport en commun qu'il faut continuer à améliorer conformément aux ambitions du plan Good Move pour garantir une desserte fine des polarités régionales.
- > La modération du recours au déplacement individuel motorisé sans atteindre aux performances économiques de la Région. Dans les lignes de Good Move, l'aménagement des voiries et espaces publics régionaux devra s'articuler avec les autres mobilités en privilégiant les modes actifs.
- > La mobilité logistique qui est essentielle à la vie des habitants et des entreprises comme la crise l'a montré. Une relance des activités productives en ville, le développement d'une ceinture alimentaire, de l'économie circulaire ou encore de la construction impliqueront une croissance des flux logistiques. Ceux-ci doivent être optimisés au niveau de la gestion de la demande (organisation des commandes par exemple) et de l'offre (report modal vers la voie d'eau, le vélo, les véhicules électriques ainsi que le chemin de fer) pour éviter de dégrader la performance du système de mobilité bruxelloise. Aux échéances proches et lointaines (cf. activités économiques), le plan de relance veillera à maintenir

les critères de Good Move, à accompagner la rationalisation de la mobilité logistique (hub logistique de quartier) et 'dernier km'.

- > Le suivi des mobilités résidentielles, qui devra déterminer les impacts de la crise en matière de migrations résidentielles et leurs conséquences sur les réseaux de mobilité.

Le stationnement en voirie fera l'objet d'une réflexion en tenant compte de la mobilité piétonne et des autres usagers de l'espace public (y compris –dans cette période particulière de distanciation physique– les terrasses de l'Horeca).

4.3.1.5. L'environnement

Les enjeux environnementaux de la crise du coronavirus sont particulièrement complexes et imbriqués. La crise sanitaire a montré des effets tant positifs que négatifs sur l'environnement, et il est difficile à l'heure actuelle de les quantifier précisément. Du côté positif, le confinement a entraîné une baisse de certains polluants atmosphériques et des nuisances sonores, une baisse des consommations en énergie et en eau du secteur tertiaire, ainsi qu'un retour anecdotique de la nature en ville. Du côté négatif, la pression sur les espaces verts restés accessibles a été très forte, en particulier en Forêt de Soignes, les dépôts de déchets clandestins ont explosé et la propreté publique n'a plus pu être gérée efficacement.

Derrière ces constats se cache une vraie complexité. La crise du coronavirus illustre une fois de plus l'interdépendance complexe et difficilement dépassable entre économie et écologie. Les bienfaits pour l'environnement (et donc indirectement pour la santé), risquent d'être éphémères, en particulier si le plan de relance économique se fait sans réflexion sur la nécessité d'une transition vers une économie durable. Les risques sont bien réels et il faut en tout état de cause éviter une relance de l'économie en reculant sur les normes environnementales et climatiques. Il ne faut pas non plus oublier les engagements pris pour une mobilité plus durable, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la rénovation des bâtiments, le déploiement des énergies renouvelables, l'économie circulaire et la préservation de la biodiversité.

Espaces verts / nature & biodiversité

La question d'une densification intelligente et raisonnée était déjà d'actualité avant la crise sanitaire actuelle. Mais elle devient d'autant plus cruciale maintenant que l'on a vu les conséquences d'une immobilisation forcée de la population au sein de la ville. Avec le confinement, de nombreux Bruxellois rêvent d'un espace de vie plus grand, d'un jardin et/ou d'un accès facile à la nature.

Disposer d'un espace vert public à portée de marche est un droit pour tous. Le confinement a pourtant montré des inégalités manifestes entre la population bruxelloise des quartiers centraux, denses et peu fournis en jardins et en espaces verts, et celle des quartiers périphériques beaucoup plus aérés.

Un redéploiement de la nature et des espaces verts en centre-ville est donc indispensable. Là où c'est possible, il faut privilégier la création de parcs publics de qualité. Ce redéploiement de la nature dans les quartiers densément bâtis peut aussi s'appuyer sur l'aménagement de micro-espaces ouverts, la redynamisation (même temporaire) de sites à l'abandon, la plantation d'arbres ou de buissons, la végétalisation des intérieurs d'îlots, la végétalisation des façades, l'installation de toitures vertes et la réalisation d'aménagements en voirie. Enfin, ce redéploiement de la nature doit permettre de faciliter et de rendre agréable les déplacements des habitants des quartiers denses vers les espaces verts de plus grande étendue.

La proximité de la nature et un bon équilibre « densification / besoin de nature » ont de multiples bénéfices: ils participent non seulement à la qualité de vie en ville, mais ils contribuent également à l'esthétique et à la requalification de l'espace public et permettent d'améliorer l'adaptation aux changements climatiques. C'est donc là un enjeu fondamental de la rénovation urbaine, particulièrement dans les quartiers qui présentent des carences en espaces verts publics.

Qualité de l'air

La qualité de l'air s'est sensiblement améliorée ces dernières années à Bruxelles et la plupart des stations respectent en moyenne sur l'année les normes européennes. Les niveaux de pollution restent cependant problématiques le long des grands axes routiers et dans certains quartiers plus industriels. Les niveaux de particules fines PM_{2,5} restent plus élevés que ceux recommandés par l'OMS.

La pollution de l'air a de nombreux effets néfastes sur la santé, augmentant notamment le risque de maladies respiratoires et cardiaques. Par ailleurs, des études récentes montrent que des niveaux élevés de pollution de l'air ont aggravé la pandémie de Covid-19 et ont entraîné plus de décès que dans un environnement moins pollué.

Plusieurs stratégies peuvent être mises en place, et elles rejoignent d'autres enjeux soulevés dans cette note : repenser le partage de l'espace en favorisant les modes de déplacement doux (marche, vélo), encourager le télétravail, réactiver la zone de basse émission, favoriser les transports en commun (dans des conditions de sécurité optimales).

Rénovation des bâtiments et diminution des émissions de GES

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre liées au bâtiment, les analyses réalisées à partir des consommations de gaz montrent une réduction de plus ou moins 20% des émissions de GEZ pendant la crise sanitaire. Cette diminution modeste démontre toute l'importance de la stratégie de rénovation des bâtiments afin d'arriver aux objectifs bruxellois du Plan national énergie-climat.

A titre d'exemple, parmi les 570.000 logements à Bruxelles, 400.000 sont à rénover (les logements dont le PEB est déjà supérieur à C+, les logements publics n'étant pas pris en compte). Soit, en première estimation, 13.500 logements qui doivent faire l'objet d'une rénovation globale par an.

Les investissements nécessaires dans le secteur résidentiel pour atteindre les objectifs de la Région dans la stratégie de rénovation sont estimés à 28,7 milliards d'euros d'ici à 2050. Il n'y a pas de chiffre précis sur le taux de rénovation actuel, mais les estimations semblent le situer aux alentours de 0,5-0,6% (il s'agit probablement de rénovations partielles, pas globales). Comme le taux visé se situe entre 3 et 5%, cela signifie qu'il faudrait faire 10 fois plus de rénovations qu'aujourd'hui. Dans ce cadre, il pourrait être utile de se pencher sur les mécanismes financiers favorables à la rénovation (exemple : tiers-investisseur).

Dans un contexte de redéploiement économique, **stimuler le secteur de la construction et de la rénovation durables** – à la fois l'offre et la demande – permettrait de répondre à un triple défi :

- > Le maintien et/ou la création d'emplois.
- > Une réponse aux défis environnementaux en réduisant les émissions du parc de logements bruxellois.
- > Une réponse au défi social avec des logements plus salubres, plus économes en énergie, et une diminution de la précarité énergétique.

Il faudra par ailleurs ancrer la relance de ce secteur dans des perspectives de durabilité et de circularité de l'économie.

Cette politique est par ailleurs en phase avec l'objectif de la Région de favoriser la rénovation de l'existant plutôt que de passer systématiquement par un processus de démolition-reconstruction.

Bruit

La réduction des nuisances dues au bruit urbain est un enjeu majeur de la qualité de la vie en ville. Cela nécessite une véritable réflexion sur la gestion sonore du territoire, et ceci de manière transversale pour toutes les politiques d'aménagement (mobilité, infrastructures, chantiers, etc.).

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, le bruit représente la deuxième plus grande menace environnementale pour la santé en Europe. La Commission européenne estime que les Etats membres doivent déployer des efforts supplémentaires pour lutter contre le bruit des transports puisqu'ils demeurent la principale source de nuisances sonores. A Bruxelles, l'enquête sur la perception du bruit menée en 2017 a confirmé ces constats au niveau régional : les Bruxellois sont gênés en premier lieu par le bruit de la circulation automobile puis par le trafic aérien. Et ils sont 6 sur 10 à réclamer des mesures concrètes.

Bruxelles Environnement a mené des études relatives à la définition, l'identification et la mise en œuvre de mesures de protection de zones calmes.

Compte tenu de la densité bâtie importante en ville et des caractéristiques particulières du tissu bruxellois, deux pratiques différentes du "calme", ont été retenues :

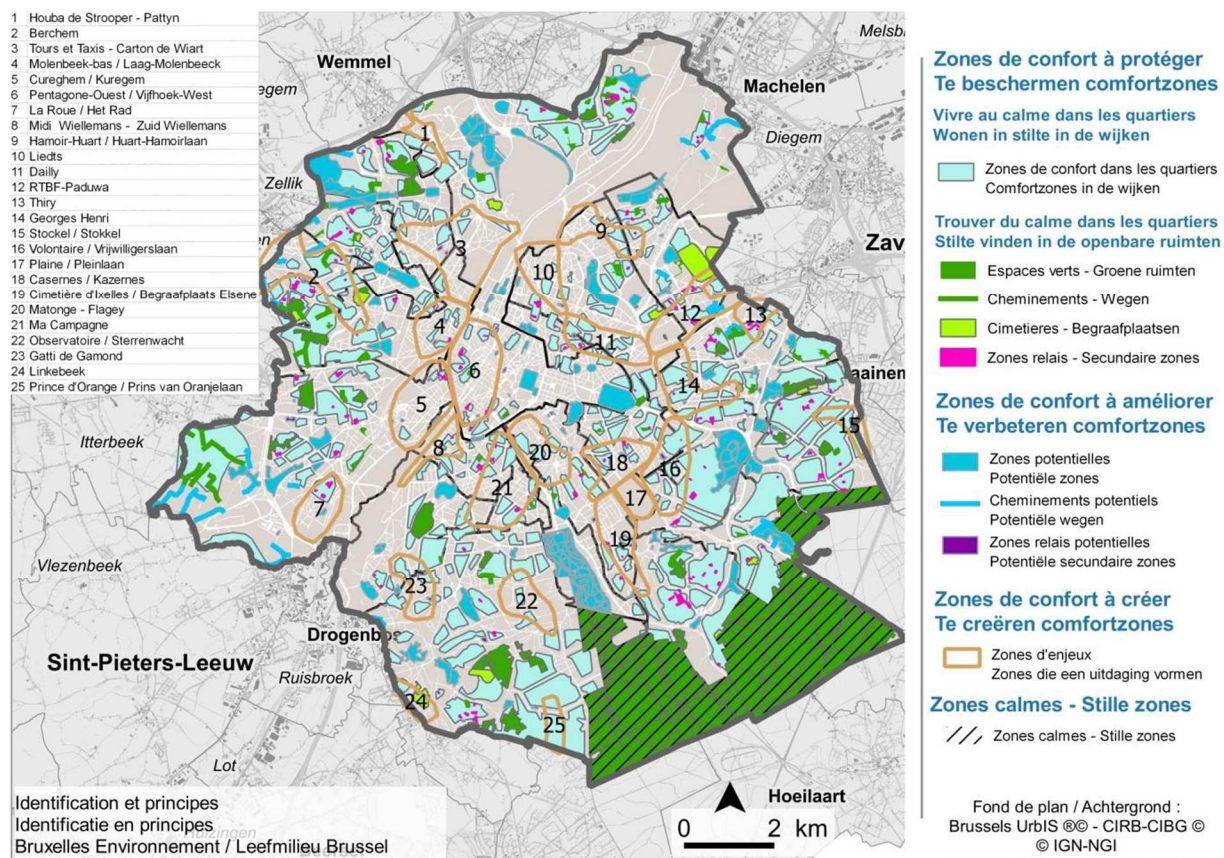
- > **Vivre au calme** : c'est-à-dire dans les quartiers d'habitation exposés à un niveau sonore inférieur à un Lden de 55 dB(A) et présentant une faible densité d'activités industrielles (entre autres liées au transport), une faible densité d'activités Horeca et commerciales, une faible densité d'activité de soirée, et sans commissariat ou caserne de pompiers.
- > **Trouver le calme** : dans les parcs, bois, cimetières, lieux accessibles au public, de plus de 10.000 m² ou des chemins de campagne de plus de 100 m où le niveau de bruit des transports terrestres est inférieur à un Lden de 55 dB(A) sur au moins 50% de leur superficie ou longueur.

Une méthode multicritère a été mise en place pour déterminer les espaces concernés sur le territoire bruxellois. Différentes zones ont ainsi été définies sur base de critères tels que le taux de végétation, la taille de la zone et le niveau sonore établi selon les cartes du bruit des transports terrestres (voir figure ci-après) :

- > Des zones de confort dans les quartiers d'habitations calmes (via l'approche "Vivre au calme") ;
- > Des zones de confort dans les espaces publics (via l'approche "Trouver le calme") ;
- > Des zones de confort relais, reprenant des espaces verts d'une superficie inférieure à 10.000 m² et des espaces minéralisés (place publique, etc.), accessibles au public et situés dans une zone de confort dans les quartiers d'habitations.

Sans surprise, les quartiers du centre-ville et de première couronne ne disposent, à proximité, que de quelques zones de confort de petite taille mais ne disposent pas de vastes zones de confort. **Tout l'enjeu est de permettre à ces quartiers densément bâtis – et cela rejoint le besoin en espaces verts de qualité - de disposer d'espaces au calme.**

CARTE 16 : ZONES DE CONFORT À DÉVELOPPER ET À PROTÉGER



Source : Bruxelles Environnement

Impacts négatifs de la crise et de la relance économique sur l'environnement

Le plan de relance bruxellois devra être attentif aux effets potentiellement pervers de la relance qu'il postule et particulièrement :

- > au risque de recours massif à la mobilité individuelle automobile et perte de l'effet d'économie d'échelle des transports en commun,
- > à l'accroissement de l'e-commerce, renforcement de la logistique urbaine y compris dernier kilomètre
- > au retour à l'utilisation d'objets à usage unique pour des raisons de sécurité sanitaire
- > à l'accroissement de l'emballage des produits alimentaires en grandes surfaces et donc, au risque de (ré)augmentation de la quantité de déchets.

4.3.1.6. Les activités économiques et productives

Les enjeux relatifs à l'activité restent ceux identifiés avant la crise. Ils sont peut-être encore accentués dans la mesure où ; plus que jamais, il convient de toucher les populations du cœur de la Région pour créer des emplois peu qualifiés⁸⁴. Sous réserve des constats du travail réalisé plus spécifiquement sur le volet économie emploi, il paraît pertinent au niveau territorial d'intégrer cette problématique en :

- > créant et rendant visibles et accessibles des espaces pour
 - l'expérimentation/innovation/formation (fablab, incubateurs, tiers-lieux, centres de formation, etc.) dans un contexte de numérisation généralisée de l'économie et de nouvelles formes et organisations du travail encore accéléré par la crise ;
 - l'innovation économique au service de la transition (DPG) : économie circulaire (stockage, nettoyage, réparation, point de vente et de formation), le développement de l'agriculture urbaine (participation à une stratégie de résilience alimentaire de la RBC, développant les circuits courts) et industrie urbaine tournée vers la satisfaction des besoins locaux, logistique urbaine de différentes échelles (hubs), économie sociale et collaborative... par des espaces adaptés et l'emploi des populations locales ;
- > instaurant un mode de gouvernance qui permette de mieux intégrer développement économique et développement urbain avec un prisme de développement économique local ⁸⁵ (connaître le tissu et intégrer les acteurs en parties prenantes) :
- > soutenant les solutions intelligentes qui permettent de mieux réussir qu'aujourd'hui la mixité des fonctions dans des mêmes espaces :
- > soutenant le maintien des commerces « locaux » nécessaires à la vie des quartiers en développant une politique de réactivation par un nouveau commerce de l'espace rendu vacant par les faillites que la crise actuelle pourrait provoquer (éventuellement, via une politique d'acquisition foncière publique) ;
- > anticipant la réaffectation des espaces réservés aujourd'hui à la fonction bureau qui seront appelés à se réduire de manière accélérée s'il y a effectivement un recours accru au télétravail.

4.3.1.7. Les services publics, les équipements et les espaces publics

Les services publics

La crise sanitaire et la mise en confinement de la ville ont mis en question la capacité de certains services publics de fonctionner de manière optimale. Or, la qualité de ces services est une condition de la qualité de vie en ville, et donc de son attractivité.

Par exemple, le constat a pu être posé d'une difficulté à garantir le nettoyage des rues et la collecte des déchets, en raison notamment de l'impact du contexte sur le personnel mobilisable. La question se pose

⁸⁴ Métiers identifiés par l'Observatoire bruxellois de l'emploi : Commerce et support à la vente (Bookmaker, Caissier, Démonstrateur, Employé de magasin, Vendeur de tickets, Vendeur en alimentation, Vendeur grossiste), Construction (Ouvrier du bâtiment, Ouvrier spécialisé dans la maintenance et la rénovation des bâtiments), HORECA (Collaborateur de restauration rapide, Collaborateur polyvalent de restauration collective, Commis de cuisine, Commis de salle, Employé Room Service, Personnel de chambre (hôtel), Personnel de hall (hôtel), Plongeur (restaurant), Serveur brasserie, taverne, café), Services aux personnes (Aide à domicile, Aide-ménager, Employé de maison, Ouvrier en blanchisserie, Repasseur), Logistique de taille moyenne (Chauffeur-livreur, Magasinier, Manœuvre, Distributeur de courrier et d'imprimés publicitaires).

⁸⁵ Stephan Kampelmann (stephan.kampelmann@ulb.ac.be), Sarah Van Hollebeke and Paula Vandergert, Stuck in the middle with you: The role of bridging organisations in urban regeneration, Ecological Economics, 2016, vol. 129, issue C, 82-93.



donc des mesures à prendre, dans l'organisation du service ou de la ville, pour pouvoir absorber les effets d'une potentielle nouvelle crise dans ce domaine.

Dans un autre ordre d'idées, le confinement et la suspension de l'activité urbaine, économique, sociale ou culturelle, ont posé certaines difficultés en terme de sécurité alors qu'il s'agit là aussi d'un besoin incontournable pour les citoyens. L'augmentation significative des violences conjugales, la gravité de certains accidents de la route, la gestion des tensions générées par le confinement sont autant d'exemples qui illustrent l'impact de la crise sur le fonctionnement de la ville et la nécessité d'une réflexion à ce sujet.

Les équipements

Bruxelles est riche de ses habitants et de ses quartiers. La cohésion sociale sans laquelle la vie en société n'est pas possible passera par la satisfaction des besoins rencontrés à cette échelle. Ceci implique notamment une stratégie structurée autour de la question des équipements d'intérêt public dans les quartiers, comme elle est proposée par la Task Force Equipements ...

Au constat d'une disparité géographique en matière de maillage en équipements, les enjeux sont – hors enjeux liés à la crise de 2020 – clairs : les besoins en équipements évoluent en fonction de la croissance et de l'évolution démographiques du territoire et des quartiers.

Aux échelles régionale et locale, la nécessité de réaliser de nouvelles infrastructures et en particulier des infrastructures accessibles aux publics plus fragilisés est toujours actuelle. Il semble aussi indispensable de rénover certaines infrastructures existantes pour proposer une offre plus qualitative et diversifiée, pour répondre aux publics et pratiques de plus en plus variées (équipements culturels, sociaux, piscines en plein-air, plaines de jeux...). Pour ce faire, une mutualisation des services et des coopérations renforcées entre entités permettraient de maximiser le maillage, l'offre, d'en pérenniser l'entretien tout en renforçant l'ouverture au quartier.

Par ailleurs, il sera utile de profiter des efforts régionaux dans les pôles de développement prioritaire pour y insérer les équipements à échelle double (locale et métropolitaine) au fonctionnement élargi (ils sont autant de potentiels tiers-lieux) et de renforcer les coopérations et partenariats de sorte de valoriser les équipements insuffisamment exploités.

Sans préjudice d'une approche spécifique relative aux grands équipements, le plan de relance pourrait, à l'échelle régionale, garantir et mieux spatialiser les services urbains nécessitant de grandes superficies (et ainsi décliner les ambitions portées dans le PRDD). Il s'agirait notamment d'apporter une attention particulière à la propreté dans l'espace public en se penchant sur le développement de lieux de recyclage (parc à conteneurs).

Les espaces ouverts

Les espaces ouverts relèvent à la fois de l'environnement naturel, des espaces communs et équipements et peuvent comporter une dimension économique. Ces espaces sont à considérer comme « communs » dans la mesure où ils participent à la construction d'une cohésion sociale.

Le diagnostic a établi que l'offre en espaces ouverts est inégale dans la Région.

Avec les mesures de distanciation physique, l'espace public se révèle un peu plus insuffisant par endroit (particulièrement dans les parties les plus denses de la Région) et certainement mal équilibré entre la place donnée à la circulation motorisée et celle laissée aux autres modes, aux autres usages. Des

solutions temporaires -urbanisme tactique- répondent aux besoins immédiats (confinement, puis déconfinement progressif) via la fermeture de rues, l'aménagement de pistes cyclables provisoires... dont il faudra évaluer l'intérêt de les pérenniser. De même, l'aménagement de l'espace public devra encore davantage être envisagé en combinaison avec celui des transports collectifs pour les temps normaux ou les temps de crise. Il faudra aussi poursuivre les priorités de réduction des déplacements en voiture et de développement de la marche et du vélo (modes individuels performants).

Les enjeux à ce niveau pour le plan de relance seront multiples :

- > Aborder l'exigence d'équité dans l'accès par quartier mais aussi par individu considérant son identité, ses besoins ;
- > Intégrer le sport et les activités de bien-être dans l'espace public. A ce titre, il sera utile de
 - soutenir les créations, rénovations, extensions, réhabilitations et acquisitions d'équipements sportifs des communes bruxelloises tel qu'inscrit dans la DPR ;
 - aménager l'espace public en pensant au développement de pratiques « spontanées/non encadrées » (dans les espaces verts, sur les places ou à proximité des espaces récréatifs) ;
 - inciter à l'occupation temporaire de certains sites en reconversion ;
- > Ouvrir davantage les instances culturelles au tissu urbain, en les incitant à aménager des espaces publics gratuits et inclusifs au sein et à l'entrée des bâtiments (création de parvis, etc.).
- > Intégrer dans tous les projets de création d'espaces publics les enjeux liés à la sécurité.

A court terme, l'ouverture (transitoire ou conventionnée) d'espaces pourraient être envisagée sous conditions.

On pense par exemple aux espaces suivants :

- > Gare de l'Ouest : la conversion de la friche en parc transitoire, expérimental et évolutif pourrait prendre place sous conditions (accord de la SNCB, sécurisation, dépollution) ;
- > Quartier Heyvaert : mobilisation du stade Van der Putten sous réserve de la remise en état des espaces extérieurs ;
- > Campus de la Plaine (Ixelles) : sensibilisation à l'existence d'espaces ouverts (appartenant aux universités) déjà accessibles ;
- > Delta : potentiel accueil de public dans le besoin à condition de décision politique,
- > Port de Bruxelles : terrains temporairement inexploités ;
- > Parcelle du projet Magasin4 ;
- > Parcelle du futur projet Transit ;
- > Parkings à ciel ouvert de grands magasins ou de bureaux vides ;
- > Mediapark : hall de sport

En terme de réponse social et équipements (ponctuelle ou pérenne), certaines solutions sont possibles :

- > hôtels et sites administratifs régionaux pour accueillir les sans-abris ou les malades ;
- > mise à disposition de terrains régionaux pour les gens du voyage ;
- > parkings à ciel ouvert (grands magasins, entreprises) en espaces de jeux / terrains de sport extérieurs (parking A, B, C Heysel // Parking Erasme // Westland shopping...) ;
- > cours de récréation (cf. point suivant) ;
- > toitures terrasses et toitures parkings.

La liste d'espaces potentiels peut sans aucun doute être élargie en mettant en commun les informations disponibles. La mise à disposition des cours de récréation des écoles peut à certaines conditions également participer à l'augmentation de l'espace public.

4.3.2. Enjeux méthodologiques

Enfin, au-delà des enjeux de fond traités ci-avant, il est vraisemblable que la crise sanitaire et ses impacts territoriaux sont peut-être aussi l'occasion d'une évaluation de nos manières de faire la ville.

A cet égard, sans entrer ici dans les détails, certains champs d'action mériteraient d'être mobilisés de manière plus structurelle :

4.3.2.1. projecting.brussels

La très large mission de suivi et d'actualisation du PRDD, incarnée par le projet projecting.brussels est fondamentale et sera le support et le cadre de toutes les autres missions, de la même manière que le PRDD supporte et encadre l'aménagement du territoire à l'échelle de la Région. projecting.brussels vise à mettre en place une planification stratégique dynamique, c'est-à-dire, un processus d'actualisation continue du projet de ville en fonction de l'évolution de la situation socio-économique de la Région et des problématiques urbaines pour lesquelles le PRDD a proposé des solutions et la crise Covid-19 ne fait pas exception.

Cette mission se structure autour de trois axes de travail : un suivi annuel et transversal de l'évolution contextuelle de la Région ; le pilotage d'une concertation des acteurs régionaux chargés de la mise en œuvre du projet de ville ; la réflexion pratique et prospective sur les thématiques du projet de ville.

4.3.2.2. Participation

La participation des citoyens au processus de fabrication de la ville doit permettre l'apaisement des débats, la bonne compréhension des enjeux, le renforcement qualitatif des projets. Les mécanismes actuels de participation doivent être évalués et renforcés.

4.3.2.3. Prospective et urbanisme tactique

La crise aura aussi mis en évidence la nécessité de pouvoir décider et avancer dans un contexte de haute incertitude. Cette incertitude sera probablement une des caractéristiques du contexte d'après-crise également.

Dans ce cadre, l'urbanisme tactique, l'expérimentation, l'occupation temporaire, la mobilisation de l'existant seront des enjeux très importants qui ne doivent pas viser que l'espace public. L'aménagement de quartier peut aussi bénéficier de ce type de méthode pour tester, préfigurer, objectiver les besoins, faire participer, gérer les transitions ...

La mobilisation de techniques prospectives ou foresight en anglais, comme démarche transdisciplinaire et collective est destinée à éclairer les questions du présent et de l'avenir, d'une part, en les considérant dans leur cadre holistique, systémique et complexe et, d'autre part, en les inscrivant au-delà des réalités du présent et des continuités historiques. Autrement dit, exploratoire, la prospective permet de déceler les tendances et contre-tendances d'évolution, d'identifier les continuités, les ruptures et les bifurcations des variables de l'environnement (acteurs et facteurs), ainsi que de déterminer l'éventail des futurs possibles.

4.3.2.4. Transversalité et gouvernance opérationnelle

La crédibilité des stratégies urbaines dépend de la capacité des autorités publiques à les mettre en œuvre dans un temps rationnel et de manière conforme aux ambitions initiales. Le renforcement de la gouvernance opérationnelle des projets urbains était un des objets de la récente réforme du CoBat et des opérateurs régionaux actifs dans le domaine de l'aménagement du territoire.

La crise et les mesures urgentes qu'elle implique nécessitent de travailler encore l'agilité et la réactivité des acteurs régionaux. Ainsi, par exemple, une digitalisation structurelle et une simplification de certaines procédures comme l'instruction des demandes de permis d'urbanisme ou la rationalisation de certains processus (obtention d'autorisation pour abattage d'arbres) sont des mesures qui apparaissent opportunes.

Au-delà, la nécessité se fait sentir d'une plus grande transversalité entre acteurs et projets pour garantir que la vision et la stratégie des pouvoirs publics se traduisent plus rapidement en projets et changements concrets sur le terrain, d'une manière globale, coordonnée et cohérente.

4.3.2.5. Communication

On a vu combien une bonne communication était absolument indispensable en ces temps de crise pour informer les citoyens dans un contexte de haute incertitude. Ceci vaut également pour l'avenir à court, moyen et long termes. La pandémie a interrogé des pans entiers de l'activité humaine et pose une multitude de questions qui restent aujourd'hui sans réponse concrète.

Dans ce contexte, les éléments d'une vision, d'une stratégie, d'une méthode, d'un planning doivent plus que jamais faire l'objet d'une stratégie de communication performante à l'attention de tous les publics pour informer, expliquer et permettre un débat apaisé.

4.3.2.6. Résilience

La Région se doit de développer une stratégie de résilience ce qui suppose d'identifier les chocs qui pourraient survenir, de développer des politiques de « prévention » locales ou globales adéquates pour en réduire la probabilité et de nous préparer pour les gérer au mieux s'ils devaient advenir malgré tout.

C'est bien l'objet du plan de relance que de constituer les bases d'une stratégie permettant à la ville, en cas de nouvelle crise, d'éviter de subir la situation dans un état de sidération et de blocage. La résilience

doit être un paramètre de la réflexion, un critère qui permet d'apprécier l'opportunité d'une mesure ou d'une stratégie : demain, quels logements, quels espaces publics, quelles mobilités, quelle stratégie économique, quelle densité, quelle mixité dans une ville qui devra continuer à fonctionner dans ce type de situations.